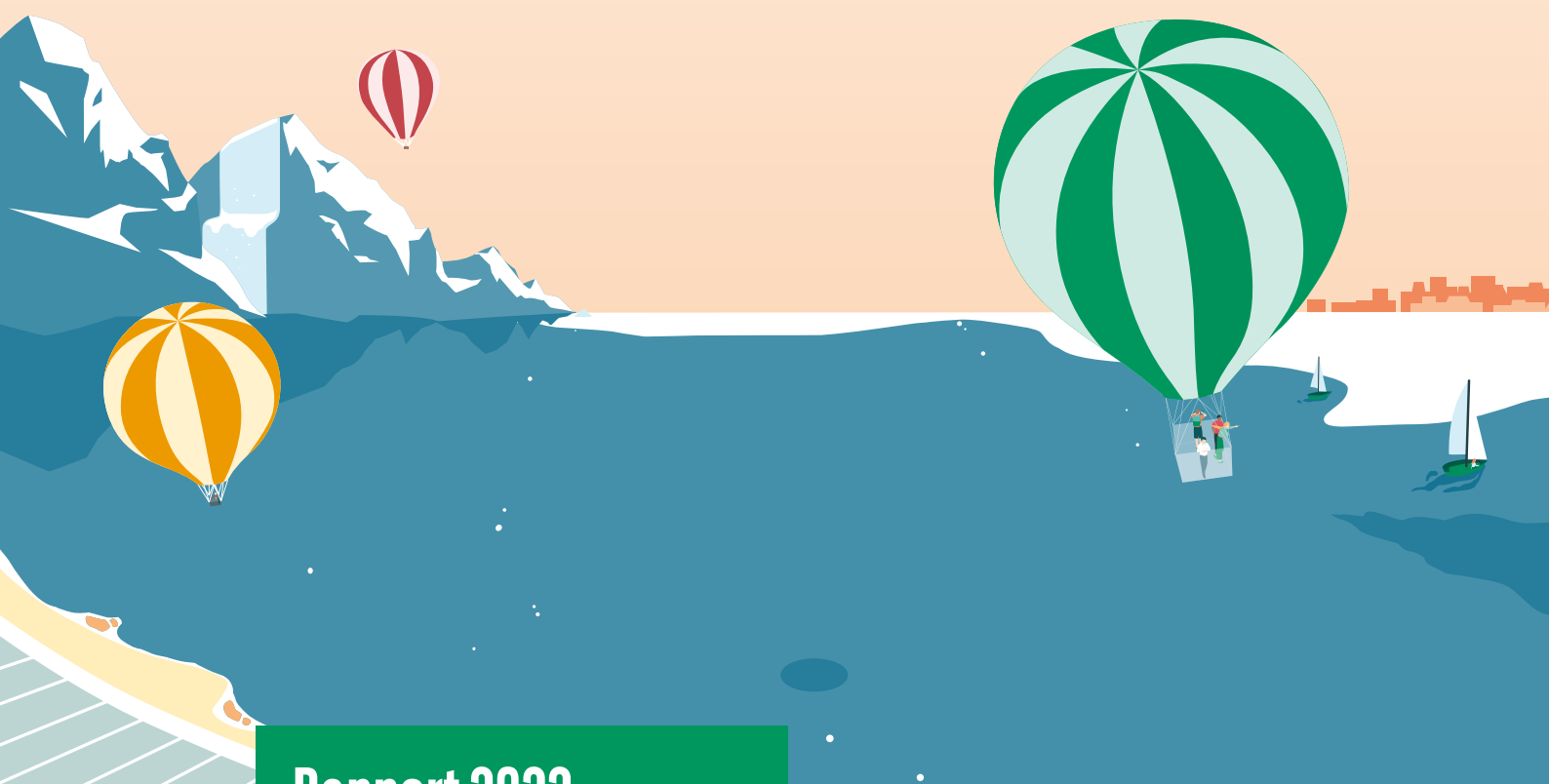


Communication marketing - Juin 2023

RAPPORT ENTITÉ ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE-CLIMAT



Rapport 2022



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur
durable d'un
monde qui change



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I - INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT	4
A. Démarche générale de l'entité	5
B. Moyens internes déployés par l'entité	14
C. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	20
D. Stratégie d'engagement de l'entité	22
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	32
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris	33
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	40
H. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	44
I. Liste des organismes de placement collectif (OPC) relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR	54
PARTIE II - INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019	56
J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	57
K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	58
L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	80
M. Politique d'engagement	83
N. Références aux normes internationales	84
O. Comparaison historique	85
ANNEXES	86
Disclaimer	90



L'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) impose aux sociétés de gestion de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique. Le présent rapport produit par BNP Paribas Asset Management France a pour objectif de répondre à cette obligation, la période de référence du présent rapport est l'année (civile) 2022.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (BNPP AM France) est une société de gestion française implantée en Europe via cinq succursales localisées en Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Italie et Autriche.

BNPP AM France est une entité de BNP Paribas Asset Management (BNPP AM), le métier de gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas. Au 31/12/2022, BNPP AM gère 501 milliards d'euros d'actifs (encours sous gestion).

La priorité de BNPP AM est de délivrer sur le long terme des rendements durables à ses clients, en s'appuyant sur une approche d'investissement intégrant la durabilité. Les équipes de gestion de BNPP AM concentrent leur développement sur 5 expertises clés : les stratégies actives à forte conviction, les actifs privés, le multi-actifs et la gestion systématique et indicielle, les marchés émergents et les solutions de liquidité. Ces expertises intègrent une analyse quantitative et fondamentale dans leurs processus d'investissement. BNPP AM place la durabilité au cœur de sa stratégie et de sa philosophie d'investissement.

Toutes les données mentionnées dans ce rapport sont au 31/12/2022 et concernent BNPP AM, sauf si spécifié autrement.



PARTIE 1

Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat.



A. Démarche générale de l'entité

1) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

La durabilité est un axe stratégique de développement pour BNPP AM qui s'est engagé depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients. BNPP AM est signataire depuis 2006 des **Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI)**.

Dans le cadre de sa Stratégie Globale « Sustainability » (GSS), lancée en mars 2019, BNPP AM prend en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'investissement sur l'ensemble de sa gamme éligible telle que décrite au paragraphe ci-dessous « a. Intégration ESG ».

Selon nous, l'intégration de critères ESG dans le choix des émetteurs dans lesquels nous investissons nous permet de générer des rendements durables sur le long terme pour nos clients et de nous prémunir contre les risques financiers, opérationnels et de réputation liés aux investissements dans des sociétés connues pour leurs mauvaises pratiques ESG.

Depuis le lancement de notre GSS en 2019, nous avons renforcé notre philosophie d'investissement avec la mise en place de « **six convictions en matière de durabilité** » :

1. L'intégration ESG nous aide à obtenir de meilleurs rendements ajustés du risque,
2. Investir de manière responsable fait partie de notre obligation fiduciaire,
3. Le dialogue avec les entreprises est une opportunité mais aussi un devoir,
4. Nous investissons à long terme et pour un avenir durable,
5. Une économie durable repose sur des pratiques d'investissement responsable,
6. Appliquer des pratiques de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) en ligne avec celles que nous attendons des émetteurs est crucial pour atteindre l'excellence.

Pour BNPP AM, la durabilité repose sur les six piliers détaillés ci-dessous. Les quatre premiers piliers contribuent à l'amélioration de nos pratiques de gestion, et ce, notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, la maîtrise des risques et le dialogue avec les entreprises sur les différents marchés dans lesquels nous investissons. Les deux derniers piliers portent sur notre offre de solutions d'investissement pour la durabilité et sur nos pratiques en tant qu'entreprise.



1

INTÉGRATION ESG

Améliorer les rendements ajustés du risque



2

STEWARDSHIP (VOTE, ENGAGEMENT)

Protéger la valeur de l'entreprise, plaider pour un cadre réglementaire adapté, promouvoir de meilleurs résultats en matière sociale et environnementale



3

CONDUITE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE ET EXCLUSION DE CERTAINS SECTEURS

Aligner les attentes en matière de conduite responsable de l'entreprise et de secteurs sensibles, éviter les risques réglementaires et d'actifs bloqués (« stranded assets »)



4

PERSPECTIVE : LES « 3E* »

Améliorer la prise de décision d'investissement, préserver le rendement à long terme.



5

SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT AYANT UNE APPROCHE DURABLE

Pour les investisseurs souhaitant aller plus loin



6

DES PAROLES AUX ACTES

Nos pratiques et nos reportings doivent correspondre, voire dépasser les standards que nous attendons des entités dans lesquelles nous investissons.

* Les « 3E » : transition Énergétique, protection de l'Environnement, Égalité et croissance inclusive.



a. Intégration ESG

Nos analystes et gérants de portefeuille prennent en compte les facteurs ESG les plus pertinents pour les processus d'investissement éligibles. Conformément aux convictions de BNPP AM, cette démarche leur permet d'identifier des risques et des opportunités d'investissement dans le cadre de leur gestion.

Ils s'appuient sur nos [principes d'intégration ESG](#) et sur la recherche ESG, qui se traduit notamment par notre [dispositif propriétaire de notation ESG](#).

Notre politique d'intégration ESG peut ne pas s'appliquer à certains produits¹ : par exemple, les fonds indiciels et les fonds indiciels cotés (ETFs) répliquent des indices de marché dont la composition ne peut, par nature, être altérée par notre méthodologie : ces fonds appliqueront, le cas échéant, la méthodologie d'intégration ESG du fournisseur d'indice. La majorité de nos fonds indiciels et ETFs appliquent toutefois des pratiques spécifiques d'investissement responsable telles qu'une approche à faible émission de carbone, thématique ou d'investissement socialement responsable (ISR). Autre exemple, les produits dédiés à un seul client qui suivent une politique d'investissement propre et peuvent appliquer des contraintes ESG spécifiques, différentes de notre politique standard.

b. Activités de vote et engagement

Nos activités de vote et d'engagement sont régies par des politiques qui s'appliquent à BNP Paribas Asset Management Holding (BNPP AM Holding)², en tant qu'entité mère de BNPP AM France.

En tant qu'investisseurs de long terme, nous utilisons le vote, le dialogue avec les entreprises et avec les pouvoirs publics afin de les encourager, ainsi que la société dans son ensemble, à contribuer à un monde meilleur. Promouvoir les bons standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est un élément essentiel de notre responsabilité actionnariale.

c. Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles

Pour ses stratégies d'investissement éligibles, BNPP AM applique des exclusions fondées sur les 10 principes du **Pacte Mondial des Nations Unies**. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales visant au respect des droits de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En complément des principes du Pacte mondial des Nations Unies, BNPP AM applique les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains **secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux** sont également en place. Ces critères sont basés sur les conventions et réglementations internationales pertinentes, les politiques RSE du Groupe BNP Paribas et les normes volontaires de l'industrie. Le non-respect des standards ESG définis par BNPP AM conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement.

La politique de Conduite Responsable des Entreprises de BNPP AM et ses différentes composantes sont disponibles à cette adresse, en anglais : [Politique de Conduite Responsable des Entreprises \(RBC\)](#).

1. Liste fournie à titre d'exemple et non exhaustive.

2. Toutes les entités détenues à 100 % par BNPP AM Holding, dont BNPP AM France, sont soumises et adhèrent aux politiques de BNPP AM.

3. Liste non exhaustive donnée à titre d'exemple.



Notre politique de Conduite Responsable s'applique aux fonds ouverts domiciliés en Europe. Elle est proposée aux clients pour les stratégies dédiées. Pour certains types de produits³ (e.g. fonds indiciels, certains fonds structurés), cette politique peut ne pas s'appliquer.

d. Une vision prospective

Nous pensons que trois thèmes clés sous-tendent un système économique plus durable et plus inclusif : **la transition énergétique, la protection de l'environnement et l'égalité et la croissance inclusive**. Nous avons défini un ensemble d'objectifs et mis au point des indicateurs de performance pour mesurer la façon dont nous contribuons à ces trois thèmes avec pour objectif d'aligner notre recherche, nos portefeuilles et notre engagement auprès des entreprises et des pouvoirs publics sur ces trois enjeux, que nous avons regroupés sous le sigle « 3E ».

e. Solutions d'investissement pour la durabilité

Notre gamme d'OPC⁴ avec une approche extra-financière renforcée intègre les quatre piliers fondamentaux de notre approche responsable en y ajoutant : les stratégies « ESG renforcé » qui regroupent les fonds multi-facteurs, best-in-class et les fonds labélisés ; les stratégies « thématiques durables », pour investir dans les entreprises qui fournissent des produits et services offrant des solutions concrètes aux défis environnementaux et/ou sociaux et, enfin, les stratégies « à impact » pour générer, en plus de la performance financière, un impact environnemental et/ou social intentionnel, positif et mesurable.

f. Notre démarche RSE

En tant qu'« investisseur durable » nos pratiques doivent égaler, voire dépasser, les standards que nous attendons des entités dans lesquelles nous investissons. Nous intégrons ainsi le développement durable dans nos activités opérationnelles et citoyennes avec pour priorité : une meilleure égalité femme/homme au sein de nos effectifs, la réduction de nos déchets et de nos émissions de CO₂, ainsi que l'aide à l'inclusion des jeunes en difficultés sur le marché du travail. Nous encourageons également nos collaborateurs à faire du bénévolat au minimum une journée par an pendant leurs heures de travail, dans le cadre du programme de volontariat du groupe BNP Paribas : 1MillionHours2Help.

2) Moyens utilisés par l'entité pour informer ses clients

Nous nous engageons à délivrer un haut niveau de transparence à nos clients et aux parties-prenantes.

Chaque année, nous publions notre rapport de développement durable (Sustainability), nos rapports d'engagement et de vote ainsi que notre rapport de transparence des PRI. L'ensemble de ces rapports témoignent de nos activités responsables sur la période. Nous synthétisons également ces contenus dans des supports accessibles pour rendre compte de nos avancées. L'ensemble de ces éléments, sont partagés avec nos clients tout au long de l'année. Chaque année, nous publions également le rapport d'impact social de nos fonds d'investissement solidaires. Ces derniers soutiennent le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS). Le rapport rend compte des investissements et de leurs impacts et éclaire nos clients sur les structures dans lesquelles nous investissons leur épargne.

4. Organismes de Placement Collectifs.



Chaque mois, nous publions des rapports et des fiches d'informations sur les fonds. Ces derniers contiennent entre autres les données ESG les plus pertinentes en fonction des fonds comme le score ESG, l'empreinte carbone, et la contribution E, S et G des portefeuilles par rapport à leur indice de référence.

Nous publions également des rapports sur mesure pour nos clients institutionnels que nous leur présentons à l'occasion de réunions de revue de portefeuille. Nos gérants s'associent à ces présentations au cours desquelles les sujets liés à la durabilité, à la performance financière et aux tendances de marché sont abordés.

Régulièrement

- Conformément aux modifications apportées à la réglementation MiFID II, nous publions des rapports sur le modèle ESG européen (EET) via des fournisseurs de données.
- Tout au long de l'année, nous publions, dans notre blog [Viewpoint](#), des articles, des podcasts et des vidéos sur le thème de la durabilité.
- Nous publions les principales politiques, principes et rapports annuels portant sur le vote et l'engagement, sur une [page dédiée](#) de notre site internet.
- Nous informons nos clients sur les nouveaux développements liés à nos feuilles de route "net zero" et biodiversité, à la réglementation (par exemple SFDR) ou à d'autres sujets en lien avec nos politiques et feuille de routes.
- Pour nos fonds bénéficiant du label ISR, nous mettons en ligne des rapports ESG dédiés ainsi que des rapports de transparence. Ils sont accessibles dans la rubrique Recherche de fonds de nos sites Internet pays en sélectionnant l'indicateur « Investissement Socialement Responsable » puis la rubrique documents.

Plusieurs de ces publications sont disponibles depuis [notre site web](#), notamment :

- Notre [Stratégie Globale « Sustainability » \(GSS\)](#)
- Notre [Politique de Conduite Responsable des Entreprises \(RBC\)](#)
- Notre [Politique de vote](#)
- Notre [Politique d'engagement](#)
- Notre [Rapport Sustainability](#)
- Notre [Rapport de vote](#)
- Notre [Rapport d'impact des investissements solidaires](#)
- Notre [Dispositif de notation ESG](#)
- [L'empreinte carbone de nos portefeuilles](#)

3) Produits financiers « article 8 » et « article 9 »

a. Information pour BNPP AM

Les tableaux ci-dessous présentent la part des encours prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité. Les chiffres sont communiqués pour BNPP AM dans son ensemble et BNPP AM France.

Total des encours BNPP AM	501,2 milliards d'€
Total encours Article 8 et 9 (Fonds Ouverts) (1)	222,5 milliards d'€
Encours Article 8 (Fonds Ouverts)	203,0 milliards d'€
Encours Article 9 (Fonds Ouverts)	19,4 milliards d'€
Encours Intégration ESG (2)	306,8 milliards d'€

Information au 31/12/2022 pour BNPP AM

(1) Fonds ouverts classifiés article 8 et article 9 selon SFDR

(2) Produit intégrant l'ESG dans leur approche d'investissement



b. BNPP AM France

Total des encours BNPP AM France	220,2 milliards d'€
Total Encours Article 8 et 9 (1)	106,3 milliards d'€
Encours Article 8	102,8 milliards d'€
Encours Article 9	3,5 milliards d'€
Encours Intégration ESG (2)	165,9 milliards d'€

Information au 31/12/2022 pour BNPP AM

(1) Fonds ouverts classifiés article 8 et article 9 selon SFDR

(2) Produit intégrant l'ESG dans leur approche d'investissement

Vous retrouverez la liste complète des fonds ouverts classifiés articles 8 et 9 pour BNPP AM France en Annexe.

4) Initiatives collaboratives et labels

a. Initiatives collaboratives

Nous collaborons étroitement avec les instances de place afin de promouvoir les meilleures pratiques dans le domaine de la durabilité au niveau français, européen et international. Plusieurs membres du « Sustainability Centre » siègent au sein de différents organismes nationaux et internationaux de la finance responsable.

Les membres du Sustainability Centre occupent des postes dans les comités de direction ou les conseils d'administration de plusieurs initiatives telles que l'ICGN (International Corporate Governance Network), la Global Network Initiative et la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures).

Par exemple, Jane Ambachtsheer, notre Responsable Globale Sustainability, est administratrice du CDP et membre de la TCFD (Task-force on Climate-related Financial Disclosures, Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat) du Financial Stability Board (FSB).

BNPP AM est officiellement membre, ou s'associe de manière informelle, à un large éventail de réseaux d'investisseurs et de groupes de travail dans le monde entier, qui sont essentiels à notre engagement en matière de politique publique sur le développement durable.





Nos principales collaborations sont les suivantes :

ORGANISATION	OBJECTIF
Asian Corporate Governance Association (ACGA) - 2013	Une organisation indépendante à but non lucratif dédiée à la collaboration avec les investisseurs, les entreprises et les régulateurs dans la mise en œuvre de pratiques de gouvernance d'entreprise performantes.
Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC) - 2018	Une initiative visant à sensibiliser les détenteurs d'actifs et les institutions financières asiatiques aux risques et opportunités associés au changement climatique et à l'investissement à faible teneur en carbone. L'AIGCC étudie la possibilité de travailler sur la réglementation, principalement en Chine et au Japon.
Association Française de la Gestion financière (AFG)	L'association française de gestion financière est l'organisme professionnel représentant l'industrie de la gestion d'actifs. Les membres de l'AFG sont des gérants d'actifs français : soit des maisons entrepreneuriales de commerce, soit des filiales de groupes bancaires, d'assurance, ou de gestion monétaire.
Climate Action 100+	Lancée en 2017, cette initiative menée par plus de 700 investisseurs, représentant plus de 68 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, veille à ce que les entreprises représentant les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires contre le changement climatique. Elle a été créée à la suite de l'Accord de Paris de 2015.
Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES) - 2005	CERES est une organisation à but non lucratif en matière de développement durable qui travaille avec les investisseurs et les entreprises les plus influents pour fonder un leadership et piloter des solutions sur l'ensemble de l'économie. Grâce à de puissants réseaux et à des activités de plaidoyer, CERES s'attaque aux plus grands défis mondiaux en matière de développement durable, incluant le changement climatique, la pénurie d'eau, la pollution, et les lieux de travail inéquitables.
Council of Institutional Investors (CII) - 2018	Association à but non lucratif et non partisane de détenteurs d'actifs, de gestionnaires d'actifs, et d'autres prestataires de services représentant environ 48 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion. Les membres votants de CII comprennent des fonds de pension, des fonds d'entreprise, d'autres fonds d'avantages sociaux pour les employés, des dotations et des fondations représentant environ 4 000 milliards de dollars d'actifs. Les membres sans droit de vote de CII comprennent des sociétés de gestion d'actifs représentant plus de 44 000 milliards de dollars d'actifs. CII est une voix majeure pour une gouvernance d'entreprise efficace, des droits d'actionnaires solides, et des marchés de capitaux dynamiques, transparents et équitables. CII promeut des politiques qui améliorent la valeur à long terme pour les détenteurs d'actifs institutionnels américains et leurs bénéficiaires.
Global Network Initiative (GNI) - 2019	Le GNI est une organisation multipartite de défense des droits de l'homme, soucieuse des menaces que les gouvernements font peser sur la liberté d'expression et la vie privée dans le domaine numérique et qui représente les entreprises, les investisseurs, les universitaires, et les groupes de défense des droits de l'homme. Le GNI mène des activités de plaidoyer en matière de politiques publiques et de sensibilisation sur des questions connexes.
Hong Kong Green Finance Association (HKGFA) - 2018	BNPP AM est un des membres fondateurs de l'HKGFA, une organisation multipartite qui vise à améliorer le développement du financement vert à Hong Kong.



The Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) - 2002	Plus de 400 membres avec 65 000 milliards d'euros d'actifs : la branche européenne de l'organisme pour la collaboration des investisseurs sur le changement climatique.
International Corporate Governance Network (ICGN) - 2012	Une organisation dirigée par des investisseurs, dédiée à la promotion de normes de gouvernance d'entreprise et d'actionnariat des investisseurs efficaces, afin de faire progresser les marchés et les économies durables dans le monde entier.
Investor Alliance for Human Rights - 2019	Fournit aux investisseurs une plateforme pour mobiliser les entreprises sur les principales questions relatives aux droits de l'Homme, ainsi que les États et les organismes réglementaires pour veiller à ce que ces derniers créent des politiques et des normes visant à prévenir et remédier aux violations des droits de l'Homme par les entreprises (lancé par l'ICCR).
"Net Zero" Asset Managers Initiatives (NZAM) - 2021	Un groupe international de gérants d'actifs s'étant engagé à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050 ou au plus tôt, dans la lignée des efforts globaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 degrés Celsius, et à soutenir les investissements alignés sur un zéro émission nette d'ici à 2050 ou au plus tôt.
Nature Action 100 - 2022	Une nouvelle initiative d'engagement collaboratif conçue pour encourager les investisseurs à agir d'urgence sur les risques et les dépendances liés à la nature dans les entreprises qu'ils possèdent.
Principes pour l'Investissement Responsable - 2006	Le PRI est le premier promoteur mondial de l'investissement responsable, s'employant à comprendre les implications des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance en matière d'investissement, et à soutenir son réseau international d'investisseurs signataires dans l'intégration de ces facteurs au sein de leurs décisions d'investissement et d'acquisition. Le PRI agit durablement dans l'intérêt de ses signataires, des marchés financiers et des économies dans lesquels ils opèrent et, fondamentalement, de l'environnement et de la société dans son ensemble. Les signataires gèrent plus de 121 000 milliards de dollars.
Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) - 2017	Le FSB (Conseil de Stabilité financière) TCFD a élaboré des informations délibérées et cohérentes sur les risques financiers liés au climat à l'intention des entreprises pour qu'elles les exploitent afin de fournir des informations aux investisseurs, prêteurs, assureurs, et autres parties prenantes. La TCFD a reçu un soutien important de la part de grandes entreprises et organisations du monde entier (dont BNP Paribas et la Commission Européenne) depuis la publication de ses recommandations délibérées, en juin 2017.
Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) - 2021	La TNFD est un groupe de travail sur les standards en matière d'information financière liée au capital naturel. Cette initiative vise à fournir un cadre permettant aux organisations de mesurer et agir en fonction de l'évolution des risques liés à la nature.
Climate Bonds Initiative (CBI) - 2019	CBI est une organisation internationale à but non lucratif, axée sur les investisseurs, et qui s'emploie exclusivement à mobiliser le marché obligataire pour des solutions de lutte contre le changement climatique.



Au cours de l'année 2022, les principales initiatives que nous avons rejointes sont les suivantes :

LANCEMENT DE NATURE ACTION 100

Lors de la COP15, BNPP AM et d'autres investisseurs ont annoncé le pré-lancement de [Nature Action 100](#), une initiative d'engagement conçue pour encourager les investisseurs à agir d'urgence sur les risques et les dépendances en lien avec la nature concernant les entreprises qu'ils détiennent. L'initiative complètera le GBF (Global Biodiversity Framework) et a été officiellement lancée au printemps 2023.

PRI – ADVANCE

En décembre 2022, les PRI ont lancé la PRI Advance Initiative, qui est une initiative d'engagement collectif sur les droits humains et les questions sociales, dont l'objectif est de veiller à ce que les entreprises mettent en œuvre le Pacte Mondial des Nations Unies sur les droits humains et les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ainsi que de contribuer à assurer l'égalité et la croissance inclusive. Cette initiative des PRI est conçue pour durer cinq ans et aborder les questions des droits humains dans plusieurs secteurs de façon continue. Deux secteurs ont été sélectionnés pour commencer cette initiative : l'exploitation minière et les services aux collectivités. 220 investisseurs ont ainsi apporté leur soutien en signant cette initiative qui représente plus de 30 000 milliards de dollars US d'actifs sous gestion. 120 investisseurs participent, soit pour diriger l'engagement, soit pour contribuer à cette collaboration auprès d'une entreprise au moins. Les PRI souhaitent commencer cet engagement auprès d'entreprises de deux secteurs : 15 sociétés d'énergies renouvelables et 25 sociétés métallurgiques et minières. BNPP AM s'est joint à cette initiative. Pour cette première phase, nous codirigeons l'engagement avec Arcelor Mittal.

Retrouvez la liste complète des initiatives dont nous sommes membre en Annexe.

b. Labels

Certains des fonds dans le cadre de ce rapport ont obtenu les labels suivants :

LABEL ISR

Créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants. Il cherche aussi à assurer que la gestion d'un fonds soit basée sur des méthodologies solides avec un haut niveau de transparence et de qualité de l'information.

Pour obtenir le label ISR, le fonds doit respecter certains critères portant notamment sur :

- Les objectifs (financiers et ESG) du fonds. Ceci comprend la vérification que ces objectifs sont clairement définis et décrits aux investisseurs et pris en compte dans la formulation de la politique d'investissement du fonds,
- La méthodologie d'analyse ESG et de notation des émetteurs mise en œuvre par la société de gestion,
- La prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille,
- La stratégie d'engagement ESG avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit (vote et dialogue),
- Une transparence renforcée de la gestion du fonds,
- La mise en évidence des impacts positifs de la gestion ESG sur le développement d'une économie durable.

Pour plus d'informations sur le label ISR, veuillez consulter le site :

<https://www.lelabelisr.fr/quest-ce-que-isr/>



LABEL "TOWARDS SUSTAINABILITY"

Créé en 2019 par l'association du secteur bancaire Belge Febelfin le label «Towards Sustainability» vise à aider tous les types d'investisseurs particuliers et institutionnels qui cherchent des solutions d'épargne et d'investissement plus durables. Il a pour but également d'encourager les institutions financières à offrir une gamme diversifiée et qualitative de produits durables.

- La norme de qualité aspire à relever le niveau des produits financiers socialement responsables et durables et à étendre ses principes aux produits financiers traditionnels,
- Le label vise à inspirer confiance et à rassurer les investisseurs potentiels sur le fait que le produit financier est géré dans une optique de durabilité et n'est pas exposé à des pratiques très peu durables,
- La supervision indépendante par l'agence centrale de labellisation (CLA) protège l'intégrité de la norme de qualité et du label, et gère son développement continu.

Pour plus d'informations sur le label Towards Sustainability, veuillez consulter le site :

[L'initiative «Towards Sustainability» | Towards Sustainability](#)

LABEL FINANSOL

Créé en 1997, le label Finansol vise à distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne grand public. Il garantit à l'épargnant la contribution effective de son investissement à des activités solidaires, et assure concomitamment de l'engagement de l'intermédiaire financier. Le label repose sur plusieurs critères, principalement de solidarité et de transparence & information à l'égard de l'association. D'autres critères entrent également en ligne de compte, tels l'examen des frais de gestion ou la promotion active des produits d'épargne solidaire. Ce label est attribué au moyen du Comité du label Finansol qui examine les candidatures et le respect des critères du label. Il s'obtient en suivant plusieurs étapes : adhésion à l'association, remise du dossier de candidature, examen du dossier, décision du Comité, et contrôle annuel du respect des critères.

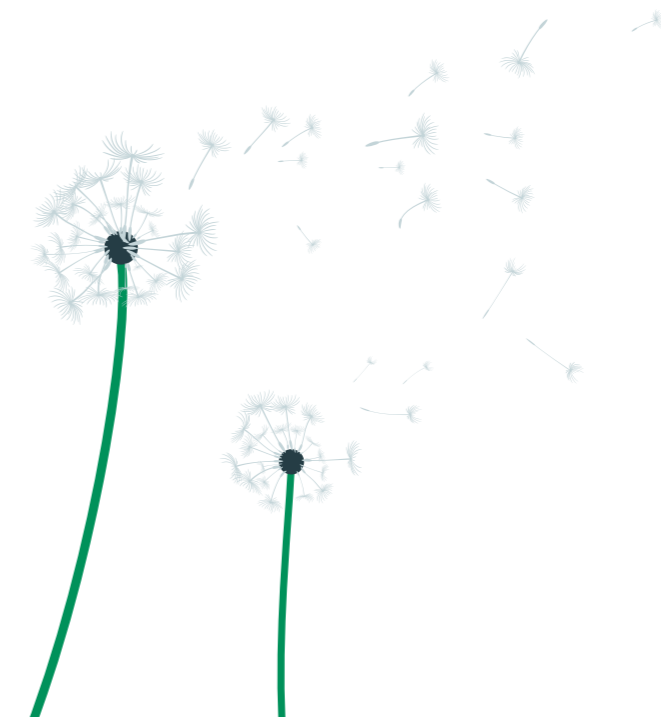
Pour plus d'informations sur le label Finansol, veuillez consulter le site :

<https://www.finance-fair.org>

CIES

Le label attribué par le CIES (Comité Intersyndical de l'épargne Salariale) a pour objectif de faciliter l'accès de tous les salariés à l'épargne salariale, en proposant des produits d'épargne salariale contrôlés et suivis. Il vise à favoriser les comportements d'entreprise socialement responsables à obtenir la législation la plus favorable possible à l'épargne salariale, dans le strict respect de la primauté des salaires.

Pour plus d'informations sur le label CIES, veuillez consulter le site : <https://www.ci-es.org/>





B. Moyens internes déployés par l'entité

1) Moyens dédiés à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement

a. Les ressources humaines

AU SEIN DU SUSTAINABILITY CENTRE

Le « Sustainability Centre » de BNPP AM guide notre approche en matière d'investissement responsable. Ce centre de 30 experts est responsable de la définition et de la mise en œuvre de notre Stratégie Globale « Sustainability » (GSS) et de notre politique de conduite responsable de l'entreprise. Ces deux outils jouent un rôle crucial dans le suivi de l'impact et des progrès de BNPP AM en matière de développement durable. Le Sustainability Centre fournit aux équipes de gestion des recherches, des analyses et des données liées aux entreprises et aux différents secteurs d'activités. Il les assiste également pour intégrer pleinement les risques et les opportunités liés au développement durable au sein des stratégies d'investissement. Ce travail est mené par nos analystes en recherche ESG qui s'appuient sur des sources variées de données et de recherche externes, et qui proposent des formations et supports pédagogiques à l'ensemble des collaborateurs. Au sein du Sustainability Centre, différentes équipes forment une expertise ESG pluridisciplinaire.

La Recherche ESG

L'équipe Recherche ESG est composée de 13 analystes extra-financiers couvrant des secteurs et thématiques spécifiques.

S'appuyant sur son expérience et son expertise, l'équipe a développé un système de notation extra-financière propriétaire des émetteurs. Afin de renforcer globalement l'intégration des critères ESG, les analystes extra-financiers partagent la recherche ESG avec les différents centres de gestion de BNPP AM afin qu'ils puissent intégrer les éléments ESG dans leurs stratégies.

Vote et Engagement

Cette équipe, composée de 6 personnes, assume les responsabilités suivantes :

- Le dialogue permanent auprès des entreprises considérées « à risque » afin de promouvoir les meilleures pratiques et une gestion efficace des risques ESG,
- Le partage de nos préoccupations lors des votes aux Assemblées Générales et lors des dialogues avec les émetteurs,
- Le dialogue auprès des pouvoirs publics afin d'encourager la réglementation autour du développement durable,
- Le développement de partenariats et de collaborations avec le monde universitaire et d'autres parties prenantes (comme les ONGs) sur des projets de recherche et d'engagement,
- La sélection d'organismes externes appropriés (PRI, IIGCC, etc.) et le degré d'implication (conseil, comité, etc.).

Spécialistes ESG

L'équipe, composée de 4 personnes, est responsable de l'animation ESG via notamment :

- La formation des gérants de portefeuilles, des analystes, et d'autres membres des équipes de gestion sur les questions de développement durable ;
- La coordination de la communication sur les thématiques ESG, en étroite collaboration avec le marketing, les équipes de communication et les équipes de gestion ;
- La gestion du réseau de Champions ESG au sein de BNPP AM. Ce réseau est composé de 150 personnes qui travaillent au sein des équipes de gestion et des ventes. Elles font le lien entre nos équipes d'investissement et commerciales avec notre Sustainability Centre (voir point dédié plus bas).



- La collaboration avec les équipes de vente dans le développement commercial et la relation client ;
- Le lien avec les clients et les équipes produits sur les thèmes de l'ISR, de la durabilité et les produits labellisés ESG, afin de contribuer au développement et à la promotion de nos solutions d'investissement pour la durabilité.

Investissement Solidaire

L'équipe d'Investissement Solidaire, composée de 3 personnes, effectue notamment l'analyse des investissements à impact et solidaire, les rapports liés et sont le point de contact sur toutes les questions liées à ces investissements.

La Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)

Deux collaborateurs sont en charge des missions de RSE. Ils sont responsables de :

- Développer et déployer des politiques et stratégies RSE pour BNPP AM lorsque cela est nécessaire,
- Œuvrer avec les principales parties prenantes au sein des Ressources Humaines (formation et rémunération), de l'Opérationnel, du Marketing, et de la Communication, pour le déploiement de nos approches de durabilité et de RSE,
- S'engager activement auprès du département RSE du Groupe BNP Paribas,
- Promouvoir l'approche de BNPP AM en matière de RSE et le développement de sa culture ESG par la rédaction d'articles internes et externes, et par l'intervention au cours d'événements,
- Rédiger les rapports et objectifs RSE annuels et long-termes de BNPP AM.

AU SEIN DES AUTRES ÉQUIPES

Les équipes de gestion

Les analystes et les gérants de portefeuilles intègrent les critères ESG dans l'évaluation des actifs, entreprises, titres souverains et dans leurs processus de prise de décision. Cela est au cœur de la majorité nos processus d'investissement éligibles⁵.

Les ESG champions

Notre réseau d'environ 150 champions ESG joue un rôle essentiel en faisant le lien entre nos équipes d'investissement et commerciales avec notre Sustainability Centre. Le réseau est soutenu par les experts du Sustainability Centre et de l'équipe Product & Strategic Marketing. Les Champions ESG sont experts en la matière au sein de leurs équipes, suivent une formation spécialisée et ont des objectifs de performance liés à ces responsabilités.

Ils se réunissent tous les mois, reçoivent de l'information et bénéficient de formations pour se tenir au courant de l'évolution des marchés ESG, de notre méthodologie ESG, de nos politiques d'exclusion et de nos activités de vote et d'engagement.

Le groupe de recherche quantitative (QRG)

Les membres de cette équipe co-développent la méthodologie de notation ESG avec le Sustainability Centre et analysent le lien entre l'intégration ESG et la performance des investissements.

5. Défini dans la partie A sur la démarche Générale de l'entité.



L'équipe de stratégie produits (GPS)

Les membres de cette équipe prennent en charge la transformation responsable de la gamme de produits. Cette équipe a deux personnes entièrement dédiées à l'ESG. Cela comprend notamment :

- La classification réglementaire des produits selon le règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (SFDR – Sustainable Finance Disclosure Regulation) et selon la position-recommandation AMF 2020-03 et leur bonne retranscription dans les documents réglementaires et sur nos sites internet,
- L'étude et la mise en conformité des produits avec les labels existants, ainsi que le suivi des différents audits de certification,
- Les études de positionnement de notre offre de fonds responsable sur le marché et vis-à-vis de la concurrence,
- L'innovation produit afin d'enrichir continuellement notre offre de produits responsables.

Le département des Risques

Le département des risques vise à assurer une supervision centralisée et transversale des risques opérationnels et des risques d'investissements, incluant les risques de durabilité.

APPUI DES ÉQUIPES TRANSVERSES AU SEIN DU GROUPE BNP PARIBAS

Les équipes du Sustainability Centre de BNPP AM peuvent compter sur les ressources et expertise au niveau du groupe BNP Paribas. Ainsi les équipes mentionnées ci-dessus échangent avec les équipes du pôle IPS (Investment and protection services), les directions RSE et Engagement en charge des sujets de durabilité au sein du groupe BNP Paribas.

b. Les ressources techniques

Notre analyse et notre recherche ESG sont indépendantes et fondées sur une variété de sources qui ne se limitent pas aux fournisseurs de données ESG. Elles comprennent les connaissances que nous acquérons en participant à divers forums et communautés d'investissement, nos relations avec les établissements universitaires et d'autres partenaires de la société civile.

Nous sélectionnons nos fournisseurs de données au moyen d'un processus de vérification en deux étapes. Les courtiers ESG sont sélectionnés, suivis et évalués au travers d'un processus formel organisé par un département dédié. Ce processus est formalisé une fois par an lors d'un Comité dédié au suivi de l'ensemble des prestataires.

Prestataires externes spécialisés

- **Sustainalytics** fournit des mesures de données brutes que nous utilisons de façon sélective pour alimenter notre modèle de notation ESG. Nous utilisons également ce fournisseur pour son offre d'analyse et de controverses par rapport au Pacte Mondiale des Nations Unies.
- **Trucost, CDP, Bloomberg, 427, TPI, SBTi et Climate Action 100+** : nous utilisons ces fournisseurs de données pour notre analyse des changements climatiques et des risques physiques. Bloomberg, CDP et Trucost nous fournissent également des données sur les émissions de carbone de scope 1 et 2.
- **CDP, Trucost, Forest 500, TRASE, SPOTT, FAIRR, et Iceberg Data Lab** : ces prestataires nous fournissent des mesures concernant l'eau, la déforestation et la biodiversité que nous utilisons pour évaluer l'empreinte biodiversité de nos portefeuilles et de nos investissements.
- **ISS et Proxinvest** fournissent leurs recherches sur la gouvernance et les données brutes que nous utilisons pour alimenter notre dispositif de notation ESG.
- **Beyond Ratings** fournit notre cadre de recherche et de notation souverains ESG.
- **FactSet** nous fournit des données financières et de valeur d'entreprise.
- **Bloomberg** nous fournit des données sur les taux d'alignement avec la taxonomie de l'UE que nous utilisons dans le cadre de notre définition de l'investissement durable et des seuils d'alignement de la taxonomie de l'UE.



- Nous nous sommes associés à **Matter** pour **créer un modèle d'alignement des ODDs** basé sur les revenus des entreprises en tirant parti des données de FactSet. Ces données font partie des informations qui sont utilisées dans le cadre de la définition de l'investissement durable.
- **CDP, Bloomberg, Trucost, Factset, Sustainalytics et ISS** sont également utilisés pour trouver certains indicateurs d'impact négatif (PAI) selon les principes SFDR
- Les courtiers ESG et grand public nous fournissent des documents de recherche et d'autres renseignements sur le marché.

Dans l'ensemble le budget consacré par BNPP AM pour les moyens dédiés à la prise en compte des critères ESG s'élève à 10.6 M€ sur l'exercice 2022.

2) Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

a. La formation

La durabilité et les enjeux ESG évoluent rapidement et il est essentiel que nos employés suivent le rythme des changements pour atteindre leurs objectifs. Nous investissons dans la formation de nos employés pour nous assurer que nos équipes de gérants, comme l'ensemble de nos collaborateurs clés, soient à la pointe des connaissances en matière d'investissement et de développement durable. Depuis le lancement de notre GSS, le Sustainability Centre est en charge de la formation adaptée aux différents types de collaborateurs.

LES ESG CHAMPIONS AU SEIN DES ÉQUIPES D'INVESTISSEMENT ET COMMERCIALES

Nos champions ESG se réunissent tous les mois. Ils bénéficient également de formations pour se tenir au courant de l'évolution des marchés ESG, de notre méthodologie ESG, de nos politiques d'exclusion et de nos activités de vote et d'engagement. Parmi les sujets abordés avec eux en 2022 :

- Mises à jour de notre méthodologie de notation ESG,
- Changements réglementaires, dont le règlement européen (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) ainsi que la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF).
- Notre feuille de route "Net Zero" et l'empreinte biodiversité de nos portefeuilles.
- Résultats de la COP27 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et de la COP15 de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique.
- Aperçu de notre stratégie de vote pour 2022, résultats de la saison de vote 2021 et mises à jour du comité de vote par procuration.
- Notre stratégie en matière de données ESG.

Les champions ESG ont également l'obligation de suivre une formation certifiante ESG permettant de leur donner une base homogène de connaissances en matière de durabilité pour leur permettre de mieux mettre en pratique les connaissances partagées lors des réunions mensuelles.

L'ENSEMBLE DE NOS COLLABORATEURS

Nous investissons de manière significative pour nous assurer que nos employés disposent des connaissances les plus récentes sur les questions de durabilité. En 2022, nous avons formalisé notre approche de l'éducation au développement durable en développant une stratégie d'éducation au développement durable et en lançant **Sustainability Academy@AM**. Il s'agissait de développer **six parcours de formation différents** pour nos employés en fonction du niveau de connaissances en matière de développement durable dont ils ont besoin dans le cadre de leurs fonctions. Chaque parcours de formation nécessite entre 4 et 15 heures de travail et certaines populations d'employés doivent en complément obtenir une certification externe. Nous avons déployé ces parcours de formation pour tous les employés en 2022 et l'achèvement de la formation a été formalisé dans de nombreux plans de développement de nos employés pour 2023.

**Voici quelques points forts de la formation que nous avons développée en 2022 :**

- Le lancement d'une formation en ligne sur l'investissement durable (Sustainable Investing Primer), élaborée en collaboration avec le CFA Institute, afin de faire comprendre l'importance d'acquérir des compétences en matière d'ESG. Nous l'avons intégré dans certains parcours de formation et l'avons mis à la disposition de nos clients.
- Faire de **"Net Zero"** le thème central de notre symposium annuel de trois jours à destination des équipes de gestion, qui s'est concentré sur la manière dont les stratégies "Net Zero" peuvent être intégrées et utilisées au sein de nos portefeuilles.
- Conception d'un **atelier de trois heures** pour nos équipes de vente sur notre GSS.
- Intégrer le développement durable dans notre programme de formation FAME (Financial & Asset Management Expertise) et dans notre série de démystifications destinée à un large éventail d'employés, en mettant l'accent cette année sur le changement climatique et les réglementations en matière de développement durable.
- L'organisation d'un certain nombre d'ateliers Fresque du Climate ouverts à tous les employés. Ces ateliers interactifs de trois heures sont conçus pour enseigner les bases scientifiques du changement climatique et les mesures que les individus et les entreprises peuvent prendre pour le combattre.

En 2022, les employés de BNPP AM ont consacré en moyenne 3 heures et 13 minutes à des formations internes liées au développement durable.

En plus de la formation interne :

- **470 employés** ont reçu une certification externe en finance durable telle que Certification AMF Durable, CFA Certificate in ESG Investing ou Certificate in Climate and Investing, EFFAS Certified ESG Analyst, ou l'un des certificats proposés par les PRI.
- **Parmi les 470 employés ayant obtenu une certification externe, 17 employés** ont suivi un programme de certification développé par le groupe BNP Paribas avec l'Institute for Sustainable Leadership (CISL) de l'Université de Cambridge. Le CISL Positive Impact Business Certified Training est un cours de 7,5 jours, dispensé en ligne et en personne en 2022, sur une période de trois mois et adapté au développement durable et à la finance. À l'issue de cette formation, les diplômés sont devenus des ambassadeurs de l'impact positif, une communauté d'experts internes en développement durable qui développent des projets ayant un impact positif au sein de l'organisation. Et, **98 employés** ont suivi **une version courte (8 heures)** de la formation en ligne.

Nous avons ajouté des questions sur les compétences en matière de développement durable à notre dernière enquête sur l'engagement des employés et **77 % d'entre eux ont déclaré qu'ils disposaient du niveau de formation adéquat en matière de développement durable pour remplir leur rôle.**

Nous prévoyons d'introduire de nouveaux sujets et d'approfondir les sujets existants en 2023 pour continuer à les maintenir à jour.

b. La stratégie de communication

Le dialogue instauré par nos équipes commerciales avec nos clients sur la durabilité est essentiel. Pour cela, il est important de doter nos commerciaux des bons outils, aux formats variés et à vocation pédagogique, pour assurer un dialogue pertinent et utile à nos clients. Les équipes marketing et communication sont engagées depuis longtemps pour rendre compte de nos actions et produire de multiples supports (brochures, vidéos, podcasts, événements, articles, infographies) permettant à nos clients de comprendre les enjeux et les opportunités qu'offre la durabilité. Pour améliorer l'efficacité de nos dispositifs de communication client, un comité de coordination « Sustainability » se réunit chaque mois avec des membres des équipes commerciales, marketing, communication et du Sustainability Centre, pour coordonner les différents plans d'activation et partager les bonnes pratiques.



En 2022, plusieurs campagnes dédiées ont été menées pour informer nos clients sur la réglementation (e.g. Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR), nos activités de vote et d'engagement ainsi que nos feuilles de route (biodiversité et "Net Zero").

Nous avons publié de nouveaux dossiers de communication sur des sujets tels que MIF (Directive sur les marchés d'instruments financiers) et SFDR pour les équipes commerciales, ainsi que des lettres adressées directement aux clients. Ces documents ont été complétés par des modules de formation. Nous avons également créé une [section dédiée à nos activités de vote et d'engagement](#) sur notre site web.

En 2023, nous prévoyons de renforcer notre système de communication avec nos clients, notamment en élaborant des supports pédagogiques améliorés et un kit pédagogique sur le développement durable, et en améliorant nos rapports.

c. Informations relatives au développement de produits financiers et services associés à ces actions

Nous avons renforcé nos moyens humains et informatiques afin d'organiser et garantir la transformation durable de nos produits financiers en conformité avec les évolutions récentes du cadre réglementaire et nos convictions.

Ces moyens supplémentaires nous ont permis d'organiser la publication des addenda à la documentation des produits d'investissement tels que définis par le règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR: Sustainable Finance Disclosure Regulation) ; nous avons ainsi travaillé à l'intégration dans nos fonds des critères, concepts et ratios définis introduits par le cadre réglementaire, de façon large et ambitieuse. Enfin, nous avons maintenu notre positionnement de premier plan en termes de fonds labellisés en Europe (marché belge et français essentiellement)⁶.

Dans la continuité du renforcement de nos moyens humains et informatiques, en 2023 nous nous préparons à publier les informations ex post qualitatives et quantitatives requises par les nouvelles exigences réglementaires, les standards de marché et les attentes de nos clients. Nous continuerons d'adapter nos méthodologies et le positionnement de fonds aux dernières clarifications réglementaires.

En complément de la mise en œuvre de la réglementation durable, nous continuons de développer notre offre de produits financiers notamment notre offre de fonds thématiques, qui s'articule autour de nos « 3E » tel que décrit précédemment. En 2022, nous avons notamment lancé un fonds répondant aux enjeux liés au climat (BNP Paribas Funds Global Climate Solutions) et un nouveau fonds obligations vertes (BNP Paribas Funds Euro Corporate Green Bond). Nous continuerons de développer notre gamme de fonds thématiques durables.

6. Labels ISR (France) et Towards Sustainability (Belgique), à la date du présent rapport.



C. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

1) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

BNPP AM France est une société par actions simplifiée (SAS), à conseil d'administration statutaire. BNPP AM France est, par les encours gérés, la principale société de gestion du métier gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas : BNPP AM.

S'agissant des organes d'administration, de surveillance et de direction de BNPP AM France, il est à noter que le Conseil d'administration (« CA ») de BNPP AM France comprend 8 membres (listés ci-après) et que ses missions l'amènent à s'investir en détail, depuis de nombreuses années, dans la thématique ESG. Notamment, le CA de BNPP AM France assure la supervision de la politique de vote, de la politique RSE et de la stratégie de gouvernance durable de la société (et de ses succursales). Plus généralement, le CA de BNPP AM France supervise la GSS déployée au sein de BNPP AM France, dont les mises à jour significatives et le compte rendu d'exécution lui sont présentés.

1. Sandro Pierri, Président de BNPP AM France et de son CA, a effectué l'ensemble de sa carrière dans la gestion d'actifs. Il a été responsable mondial des ventes de BNPP AM de 2017 à mi-2021 et est depuis juillet 2021, son responsable exécutif mondial. De par ses fonctions, Sandro a participé à l'élaboration de la stratégie ESG de BNPP AM, dont il connaît en détail les différents aspects (notamment : principes de l'intégration ESG dans la gestion, écoute active des attentes des clients de BNPP AM (et d'autres investisseurs) en la matière, aspects réglementaires, identification et gestion des risques en matière de durabilité, Responsabilité Sociale d'Entreprise - RSE- de BNPP AM).

2. Jane Ambachtsheer est membre du comité exécutif de BNPP AM et est une experte de longue date dans le domaine du développement durable avec plus de 20 années d'expérience. Elle est depuis 2018, responsable mondiale du "Sustainability Centre" de BNPP AM. Sous son impulsion et grâce à sa coordination, BNPP AM a défini et mis en œuvre avec efficacité la stratégie globale "Sustainability" (GSS). Auparavant, Jane a travaillé 18 ans auprès de la société de conseil en investissements Mercer, où elle a fondé l'activité d'Investissements Responsables en tant qu'Associée. Elle a également été consultante auprès des Nations Unies lors de la création des Principes pour l'investissement responsable (PRI). En outre, Jane intervient régulièrement sur les sujets qui relient le développement durable et le climat à la finance et à l'investissement. Elle siège également aux conseils de plusieurs organisations environnementales. Par exemple, elle est administratrice du Carbon Disclosure Project (CDP) et membre du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD).

3. David Vaillant est membre du comité exécutif de BNPP AM, et depuis 2019, responsable mondial Stratégie, Finances et Participations de BNPP AM, et est Directeur Général Délégué de BNPP AM France depuis 2020. A ce titre, David est associé à l'élaboration de la stratégie globale Sustainability (GSS) de BNPP AM, qui forme partie intégrante de la stratégie de BNPP AM. En outre, David est enseignant à HEC, où il a conçu et mis en œuvre un programme de formation dédié à l'ESG. Par ailleurs, David est diplômé (depuis quelques mois) du « Cambridge Institute for Sustainability Leadership ».

4. Marion Azuelos membre du comité exécutif de BNPP AM et est depuis 2010, responsable mondiale des ressources humaines de BNPP AM. Sous son égide et en lien avec le Groupe BNP Paribas, BNPP AM a défini et mis en œuvre avec succès une politique innovante et reconnue en matière de diversité et d'inclusion, d'équilibre femmes-hommes, de développement des collaborateurs, de promotion de valeurs en phase avec des objectifs sociaux durables (notamment : bien-être, équilibre entre vie privée et professionnelle, relations avec la communauté, traitement des déchets, réduction de l'empreinte carbone, etc.). En outre, Marion intervient régulièrement dans des colloques et séminaires, notamment sur la diversité femmes-hommes.



5. Cécile Lesage est membre du comité exécutif de BNPP AM et est, depuis 2015, responsable mondiale Finances de BNPP AM, après avoir été responsable adjointe depuis 2010. A ce titre, Cécile a contribué à l'élaboration de la GSS de BNPP AM, à travers le volet financier de ses plans stratégiques.

6. Denis Panel était représentant permanent de BNPP AM Holding au Conseil d'administration en 2022. Il était responsable mondial du Pôle de gestion Multi Assets et Quantitative Strategies (« MAQS ») depuis 2017, après plus de 20 ans de carrière dans les métiers de l'investissement. Dans ces responsabilités, Denis a assuré la mise en place des processus d'intégration des risques en matière de durabilité dans les comités d'investissement de ses équipes de gestion. En particulier, Denis était membre du « Sustainability Committee » de BNPP AM, dont l'objectif est de définir et suivre la politique de BNPP AM en matière de durabilité.

7. Et 8. François Delooz et Arnaud de Servigny sont administrateurs indépendants de BNPP AM France depuis 2016. A ce titre, ils ont contribué à l'orientation stratégique de cette société notamment lors de l'établissement de sa GSS. En tant que Président et membre (respectivement) du comité d'audit et des risques de BNPP AM France, François et Arnaud ont pu revoir en détail les dispositifs d'intégration des risques en matière de durabilité, ainsi que le contrôle interne y afférent. Ils ont ainsi une connaissance fine des enjeux et des aspects techniques de ces sujets.

En outre :

- **Arnaud de Servigny** est membre depuis mi-2018 du conseil d'administration de la société de gestion britannique cotée IMPAX, spécialiste reconnu de l'investissement durable.

- **François Delooz** a acquis, par ses responsabilités professionnelles et au sein de l'association de Place AFG (« Association Française de la Gestion financière »), une expertise réglementaire pointue, couvrant les aspects ESG notamment.

2) Politiques de rémunération

Au cours des dernières années, nous avons renforcé l'alignement de notre politique de rémunération sur nos objectifs de développement durable, en intégrant la durabilité aux évaluations de performance, à la rémunération et au développement professionnel de certains de nos employés.

Nous utilisons des objectifs pour aligner les activités d'un employé avec les objectifs de l'entreprise. Les rôles et responsabilités liés à la durabilité sont définis pour un ensemble de fonctions internes clés qui participent le plus étroitement à la mise en œuvre/application de notre GSS. Dans le cadre de ces rôles, des objectifs spécifiques liés à la durabilité sont assignés et transmis aux équipes et aux individus. À la fin de l'année, la réalisation de ces objectifs est évaluée lors de l'évaluation annuelle des performances, qui constituent un élément clé dans la détermination des rémunérations variables annuelles.

L'ensemble des informations sur la manière dont la politique et les pratiques de rémunération sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité sont disponibles au lien suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/F9E730B3-1136-4865-BC9A-263DCB85D3AE>

7. A la suite de son départ de BNPP AM, Denis Panel a été remplacé par Olivier de Larouzière en 2023 dans son rôle de représentant permanent de BNPP AM Holding au conseil d'administration de BNPP AM France. Olivier de Larouzière est Chief Investment Officer (« CIO ») de l'équipe de gestion obligataire de BNP Paribas Asset Management depuis 2021.



3) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration

Le règlement intérieur du conseil d'administration de BNPP AM France prévoit que ce dernier agit en toute circonstance en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux et prend en compte des critères de qualité de gouvernance dans le cadre de son fonctionnement (formation, déontologie, compétences, éthique, etc.)

4) Loi Rixain

BNPP AM France s'était fixé un objectif de 25% de représentation féminine parmi ses équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement, à fin 2022. Cet objectif a été atteint.

Pour 2023, l'objectif est de 27%.

Il est noté que ce pourcentage est inférieur à la part des femmes dans les effectifs de BNPP AM en France, mais qu'il apparaît très supérieur à la part des femmes actuellement généralement observée dans la profession de gestion de portefeuilles, qui est historiquement, particulièrement masculine.

D. Stratégie d'engagement de l'entité

1) Présentation de la stratégie d'engagement

Notre horizon d'investissement à long terme place les dispositifs de gouvernance d'une entreprise et la qualité de ses équipes de direction au cœur de nos décisions d'investissement, en parallèle de leurs performances en matière de durabilité. Une bonne gouvernance et une gestion efficace des impacts, des risques et des opportunités en matière de développement durable sont, selon nous, essentielles à la performance opérationnelle et financière à long terme d'une entreprise. Elles sont donc au cœur du dialogue que nous menons pendant et en dehors de la saison des votes. Cet engagement, qui s'effectue au profit des clients et de leurs bénéficiaires, sous-tend la mise en œuvre de nos politiques de conduite responsable de l'entreprise, nourrit notre système de notation ESG et étaye notre prise de décision en matière d'investissement.

Nous menons trois types d'engagement avec les entreprises, avec des chevauchements possibles :

1	2	3
Discussions sur les questions de gouvernance en amont des assemblées annuelles et des votes, pour éclairer nos décisions de vote annuelles.	Dialogue, sur une ou plusieurs années, en vue d'améliorer la gestion par les entreprises des risques, des opportunités, de leurs dépendances et impacts en matière de développement durable, en particulier en lien avec les 3E (transition Énergétique, protection de l'Environnement, Égalité et croissance inclusive).	Engagement lié à la performance ESG. Il peut être suscité par de nouvelles informations indiquant qu'une entreprise pourrait enfreindre l'une de nos politiques de conduite responsable de l'entreprise (RBC), encouragé par des révisions régulières de nos notations ESG, ou en relation avec une nouvelle émission d'obligations.

Nos pratiques d'engagement dépassent nos participations dans des sociétés cotées – gérées activement et passivement – et s'étendent même au-delà. Nous dialoguons régulièrement avec les émetteurs de divers types d'obligations vertes pour nous aider à comprendre les risques environnementaux et sociaux et les avantages attendus de telles émissions, afin de veiller à ce que l'investissement réponde aux intérêts de nos clients et afin de promouvoir de meilleures pratiques en matière de durabilité et de reporting public.



Nous nous engageons également auprès des États souverains sur des questions ESG importantes, y compris le changement climatique, qui peuvent avoir un impact sur la valeur de nos investissements en obligations souveraines ou sur leur capacité à respecter leurs obligations envers les investisseurs. Dans le cadre de notre activité de dette privée, nous dialoguons avec les entreprises emprunteuses sur un large éventail de caractéristiques ESG (notamment le respect de notre politique de conduite responsable de l'entreprise (RBC), l'évaluation des risques et opportunités ESG au niveau des projets, les évaluations environnementales et climatiques, etc.). Nous appliquons des normes environnementales strictes à nos portefeuilles investis en actifs réels (Real Assets).

Compte tenu de notre présence mondiale et de l'étendue géographique des actifs de nos clients, nous nous efforçons de mener notre engagement de manière cohérente dans toutes les régions sur les questions ESG clés et en ligne avec les 3E. Notre approche ne varie d'une région à l'autre que dans la mesure où nous l'adaptions aux réglementations en vigueur, à l'environnement politique, aux normes et aux sensibilités culturelles.

Nous nous engageons individuellement, c'est-à-dire via un dialogue direct avec les entreprises, ainsi que de manière collaborative, c'est-à-dire avec d'autres investisseurs institutionnels dont nous partageons les objectifs.

La décision de s'engager auprès d'une société plutôt qu'une autre repose sur deux types de considérations - thématiques et pratiques, comme expliqué ci-dessous :

THÉMATIQUE	PRATIQUE
L'urgence et la gravité de la question.	La taille de nos encours.
La nécessité de clarifier ou d'évaluer la performance d'une entreprise dans un domaine et/ou en relation avec nos normes de conduite responsable des affaires ou nos politiques sectorielles.	L'accès satisfaisant à la société, soit directement soit par l'intermédiaire de nos sociétés affiliées ou de nos gestionnaires délégués.
La cohérence avec notre stratégie mondiale de développement durable, la stratégie globale Sustainability (GSS), et de stratégie de vote et d'engagement	Notre estimation sur la probabilité de succès.
La performance ESG globale de la société.	Les besoins identifiés par nos partenaires concernant les engagements collaboratifs des investisseurs, tels que Climate Action 100+, CERES ou l'« Institutional Investors Group on Climate Change » (IIGCC).
Le rôle que joue l'émetteur dans la création ou l'exacerbation du risque à gérer (par exemple, concernant un engagement sur le changement climatique, que l'entreprise soit lourdement émettrice de gaz à effet de serre).	Notre expérience passée de l'engagement avec l'entreprise et le degré de réactivité de l'entreprise sur le sujet.
L'importance de la question pour l'entreprise et pour le secteur dans lequel elle opère.	

Le dialogue entre investisseurs et émetteurs constitue la base d'une bonne gouvernance : il permet d'établir des relations de confiance dans le temps et d'initier des discussions ouvertes en vue de résoudre des problèmes qui n'auraient pas pu être abordés autrement.



Toutefois, le dialogue est un processus réciproque et il peut arriver que des mesures plus fermes soient nécessaires pour encourager une entreprise à s'asseoir à la table des négociations et à discuter de nos préoccupations.

Lorsqu'une action renforcée est nécessaire pour assurer la protection et la promotion des intérêts de nos clients et de la valeur actionnariale, nous pouvons décider, entre autres, de faire des déclarations publiques, proposer des résolutions d'actionnaires, convoquer une assemblée générale extraordinaire ou intervenir conjointement avec d'autres institutions. Ces décisions sont prises au cas par cas, afin de s'assurer que nos préoccupations ont été correctement entendues et traitées. Notre stratégie de dépôt de propositions d'actionnaires est approuvée par le comité Stewardship une fois par an, et il en est de même pour chaque décision de dépôt de résolutions d'actionnaires. Pour plus de détails et des exemples, vous pouvez consulter le [rapport Sustainability 2022](#).

Pour plus d'information voir notre [Politique d'engagement](#).

2) Présentation de la politique de vote

Dans le cadre de notre processus d'investissement, nous votons au nom de nos clients lors des assemblées générales annuelles (AGA) et des assemblées générales extraordinaires (AGE) des sociétés dans lesquelles nous investissons. Les droits de vote sont exercés sur les actions pour les fonds communs de placement, les OPCVM, les fonds d'investissement agréés (FIA), les fonds d'investissement étrangers et mandats, et sur les fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) pour lesquels l'exercice des droits de vote est délégué à BNPP AM.

Nous nous engageons à exercer notre politique de vote sur l'ensemble des portefeuilles et des marchés, sous réserve des contraintes techniques et juridiques.

Notre périmètre de vote est constitué de sociétés dont les positions agrégées représentent 90 % des positions cumulées en actions et/ou 0,1 % ou plus de la capitalisation boursière de la société, ainsi que de sociétés sur demande ad hoc ou suite à une réglementation locale.

Notre approche du vote est régie par un ensemble de principes qui orientent nos attentes à l'égard des sociétés dans lesquelles nous investissons et nous guident dans l'exercice de notre responsabilité fiduciaire. Notre [politique de gouvernance et de vote](#) fixe les règles que nous appliquons au vote, y compris sur les questions liées aux critères ESG. Elle est mise à jour chaque année. Nous votons uniquement dans l'intérêt de nos clients et des bénéficiaires finaux des fonds dont nous sommes responsables.

BNPP AM estime que la promotion de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise est une partie essentielle de nos responsabilités d'actionnaires. La gouvernance d'entreprise renvoie au système par lequel une société est dirigée et contrôlée. Cela concerne le fonctionnement de la direction, sa supervision et les mécanismes de contrôle, ainsi que la relation avec les parties prenantes. Une bonne gouvernance d'entreprise crée le cadre qui assure que la société est gérée dans l'intérêt à long terme des actionnaires. BNPP AM attend de toutes les sociétés dans lesquelles nous investissons de se conformer aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Nous cherchons à développer une approche constructive et positive avec les conseils d'administration des sociétés dans lesquelles nous investissons, en présentant clairement nos attentes en tant que gérant d'actifs diligent. Cependant, nous n'hésiterons pas à nous abstenir ou à nous opposer aux résolutions de la direction, ou au contraire à soutenir les résolutions d'actionnaires, lorsque nous appliquons nos lignes directrices en matière de vote. Lorsque les entreprises ne répondent pas à nos attentes, nous nous opposons aux principales catégories suivantes de résolutions de la direction, en fonction du marché : réélections des membres du Conseil d'Administration, quitus des administrateurs et/ou des dirigeants exécutifs, ou encore états financiers.



Pour nous aider à appliquer nos politiques, nous faisons appel à des sociétés de conseil en vote, comme ISS, qui propose une plateforme de vote et des analyses pour toutes les entreprises, et Proxinvest, qui réalise des analyses sur les entreprises françaises. Cependant, nous ne leur déléguons pas la prise de décision et prenons toutes les décisions de vote à chaque assemblée d'actionnaires en interne, sans jamais sous-traiter la décision finale.

[L'historique complet](#) de nos votes pour 2022 est accessible au public sur notre site web. Voici un résumé de notre activité de vote en 2022, y compris des détails sur nos votes les plus importants et nos justifications pour les votes sur les résolutions environnementales et sociales.

EVOLUTION DE NOTRE POLITIQUE DE VOTE EN 2022

Chaque année, nous révisons notre Politique de Gouvernance et de Vote pour l'adapter aux pratiques actuelles du marché et aux défis relevant de la gouvernance d'entreprise et du développement durable. Notre Politique de Vote 2022 a renforcé le lien entre la pratique du vote et l'intégration ESG. Nous avons continué à sanctionner les émetteurs sur des sujets ESG tels que la non-publication de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), leur lobbying climatique ou encore le non-respect de notre Politique de Conduite Responsable des entreprises (RBC). Nous avons également renforcé nos attentes liées au climat et ajouté deux nouvelles priorités : la biodiversité et les sociétés avec faibles scores ESG.

Attentes liées au climat : nous avons renforcé nos attentes à l'égard des entreprises identifiées comme les plus émettrices en gaz à effet de serre (GES) au monde. À la lumière de la crise climatique et de notre engagement à travers l'initiative [Net Zero Asset Manager \(NZAM\)](#), nous considérons qu'il est essentiel de renforcer nos attentes à l'égard des entreprises dans les secteurs-clés pour la réduction des émissions de GES mondiales. Nous attendons de ces entreprises qu'elles annoncent publiquement l'ambition d'atteindre la neutralité carbone au plus tard d'ici 2050, étayées par des stratégies de décarbonation et des objectifs intermédiaires crédibles, conformément aux efforts mondiaux pour limiter le réchauffement à 1,5 degrés Celsius.

Attentes liées à la biodiversité : en lien avec notre [feuille de route biodiversité](#), nous attendons des sociétés qu'elles évaluent et rendent compte de leurs principaux impacts et dépendances à l'égard de la nature, en commençant par les entreprises issues de secteurs à fort impact, en priorité sur les problématiques de déforestation et liées à l'eau. Nous avons dans un premier temps ciblé les entreprises dont les activités ont des forts impacts sur la nature et qui n'ont pas participé aux questionnaires Eau et Forêts du CDP.

Sociétés avec un faible score ESG : dans la mesure où nous appliquons un système de notation ESG à toutes nos participations, nous sommes en mesure de nous opposer aux résolutions de sociétés dont la notation ESG est faible en l'absence d'amélioration de leurs pratiques. Nous avons cherché à dialoguer avec les entreprises qui ont obtenu de faibles scores dans notre système de notation, en particulier celles dans lesquelles nous avons des positions actives, et nous avons eu la possibilité de sanctionner certaines résolutions comme mesure d'escalade lorsqu'un tel dialogue a échoué.

En 2022, nous avons également inclus de nouveaux critères pour guider nos décisions de vote sur les propositions « Say-on-Climat » et renforcé nos attentes en ce qui concerne l'inclusion de conditions de performance ESG dans les politiques de rémunération des dirigeants, demandant leur intégration dans au moins une composante de la rémunération.

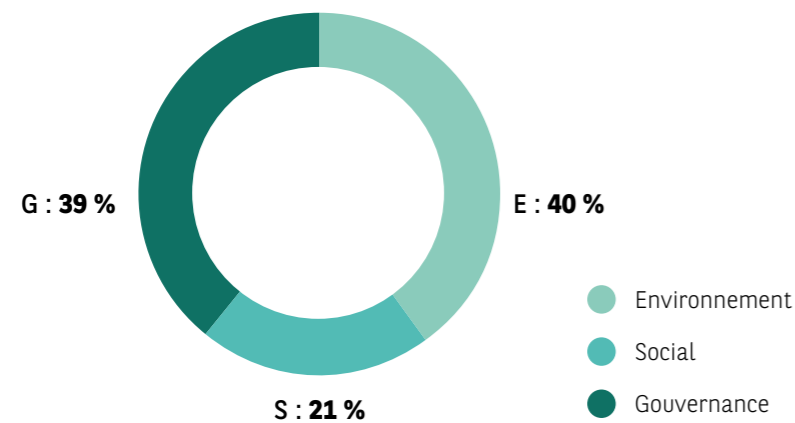
Notre politique de vote est disponible : [ici](#)



3) Bilan de la stratégie d'engagement

En 2022, notre équipe Stewardship a dialogué avec 373 entreprises à travers de 634 échanges. Dans 40 % des cas, le dialogue portait sur des questions environnementales, 21 % sur des questions sociales et 39 % sur des questions de gouvernance. Nous avons ainsi dialogué avec 78 % d'entre elles via l'envoi de courriers ou de rencontres et, en ce qui concerne les 22 % restantes, nous les avons engagées par le biais d'initiatives collaboratives ou communes avec d'autres investisseurs. Nous avons également signé 543 lettres envoyées à des entreprises par l'intermédiaire d'organisations collaboratives dont nous sommes signataires ou que nous soutenons (par exemple, Business Benchmark on Farm Animal Welfare (BBFAW) et la campagne de non-divulgation du CDP). Les gérants de portefeuille se sont également entretenus avec les entreprises dans le cadre de leur processus d'investissement, mais cet engagement n'est pas présenté ici.

Répartition du dialogue avec les entreprises par thème ESG



Répartition des engagements par zone géographique

TOUTES RÉGIONS	373	100%
Europe	227	61%
Amérique du Nord	75	20%
Asie-Pacifique	58	15%
Autres	13	3%

Répartition des engagements par thèmes

Lors de la plupart de nos dialogues avec les entreprises, nous couvrons plusieurs thèmes ESG plutôt qu'un seul. Dans d'autres cas, nous nous focalisons sur la gouvernance d'entreprise ou sur un ou plusieurs de nos 3E/ questions thématiques, ou nous nous concentrons sur la performance ESG de l'émetteur.

THÈMES	
Vote et Gouvernance	106
Divers thèmes ESG*	111
3E / Liée à un thème	69
Performance ESG	87
Politique de conduite responsable de l'entreprise	9
Faibles scores ESG (corporates)	41
Émissions d'obligations vertes et souveraines**	37

* Cette catégorie indique un engagement non exclusif à un sujet ou à un thème, par exemple la gouvernance d'entreprise, les 3E, la performance ESG.

** Ce chiffre n'inclut que les engagements enregistrés dans notre outil de suivi.



Plusieurs exemples d'engagement au cours de l'année 2022 sont disponibles dans notre dernier rapport de durabilité disponible : [ici](#).

4) Bilan de la politique de vote

Chaque année, nous suivons le nombre total des actions avec droit de vote que nous gérons et nous établissons la proportion des votes exercés durant l'année en application de notre politique de vote. En 2022, nous avons voté sur un périmètre plus large que les OPC⁸ en incluant les mandats⁹, représentant près de 72 milliards d'euros d'encours sous gestion.

Ce périmètre représente près de 52 %¹⁰ des sociétés détenues par l'ensemble de nos OPC en incluant les mandats, qui représentent compte à eux 78 % des bulletins de votes¹¹.

En 2022, nous avons voté à **1 976 assemblées générales**⁸, principalement en Europe, reflétant la répartition de nos actifs sous gestion.

Répartition géographique de nos votes

ANNÉE	ASSEMBLÉES GÉNÉRALES VOTÉES	EUROPE	AMÉRIQUE DU NORD	APAC	AUTRES ZONES
2022	1 976	908	526	432	110
		46 %	27 %	22 %	6 %
2021	2 098	974	554	467	103
		46 %	26 %	22 %	5 %

Sur les **1 976 assemblées générales** :

- Lors de 318 assemblées générales (**16 %**), nous avons soutenu l'ensemble des résolutions proposées (vs 18 % en 2021)
- Lors de 1 658 assemblées générales (**84 %**), nous nous sommes abstenus ou avons voté contre à au moins une résolution (vs 82 % en 2021)

Parmi les 27 223 résolutions votées, 26 233 résolutions ont été proposées par les sociétés et 990 résolutions ont été proposées par les actionnaires (résolutions d'actionnaires).

8. Organismes de Placement Collectif.

9. Lorsque le client nous a délégué les droits de vote.

10. Le périmètre de vote complet représente 1 976 assemblées générales votées sur 3 835 votables en 2022. Les assemblées générales votées correspondent aux assemblées générales pour lesquelles BNPP AM a exercés sont droits de vote. Les assemblées générales votables correspondent aux assemblées générales pour lesquelles BNPP AM dispose d'un droit de vote au sein du périmètre des entreprises concernées par la politique de vote.

11. 16 396 bulletins votés sur un total de 21 130 bulletins votables.



Parmi les résolutions proposées par les sociétés (hors résolutions d'actionnaires) :

- Nous en avons soutenu 67 % (18 255 résolutions)
- Nous nous sommes abstenus ou opposés à 33 % (abstention sur 1 084 résolutions et vote contre 7 884 résolutions).

a. Les résolutions proposées par les sociétés pour lesquelles nous nous sommes abstenus ou opposés

	TOTAL	NOMINATION D'ADMINISTRATEURS	RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	OPÉRATIONS FINANCIÈRES	AUTRES RÉOLUTIONS ¹²	RÉSOLUTIONS D'ACTIONNAIRES
Total	27 223	13 833	3 212	2 445	6 743	990
Nombre de votes pour	18 255	8 915	1 264	1 511	5 855	710
Nombre de votes contre	7 884	4 444	1 676	770	786	208
Nombre de votes abstention	1 084	474	272	164	102	72
Pourcentage d'abstentions ou de votes contre - 2022	33 %	36 %	61 %	38 %	13 %	28 %
Pourcentage d'abstentions ou de votes contre - 2021	33 %	37 %	60 %	39 %	12 %	30 %
Pourcentage d'abstentions ou de votes contre - 2020	32 %	36 %	59 %	42 %	11 %	37 %

Notre taux d'opposition, en excluant les résolutions d'actionnaires qui sont analysées ci-dessous, est donc principalement concentré sur trois sujets : la rémunération des dirigeants, les opérations financières et la nomination des administrateurs. Le détail similaire sur tous les autres types de votes est présent dans notre rapport de vote.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS (61 % D'OPPOSITION EN 2022 CONTRE 60 % EN 2021)

Il s'agit principalement de demandes de stock-options, actions gratuites ou indemnités de départ ainsi que les votes sur les politiques de rémunération de type « Say-on-Pay ». Les justifications principales des oppositions sont les suivantes :

- Soit la transparence sur la politique de rémunération est insuffisante (volume, poids, nature des conditions de performance, objectifs à atteindre...);
- Soit les pratiques de rémunération ne vont pas dans l'intérêt des parties prenantes, avec des montants jugés excessifs ou disproportionnés par rapport à la performance de la société considérée ;
- Absence ou faibles conditions de performance ESG, pas clairement liées à la stratégie de développement durable de l'entreprise ;

12. Approbation des comptes, nomination et rémunération des commissaires aux comptes, fusions et acquisitions, mesures anti-OPA, etc.



- Soit les critères de rémunération sont considérés comme non contraignants et susceptibles de permettre un paiement en cas d'échec ;
- Soit, enfin, la rémunération n'est pas orientée vers le long terme.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES (38 % D'OPPOSITION EN 2022 CONTRE 39 % EN 2021)

Nous nous opposons aux résolutions proposées par la société concernant les opérations financières, qui demandent généralement une augmentation de capital, pour les raisons suivantes :

- Soit le volume global est considéré trop important lorsque l'ensemble des autorisations dépasse 50 % du capital social ;
- Soit il s'agit d'autorisation d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription ni objet spécifique pouvant aboutir à une dilution excessive des actionnaires existants (plus de 5 % du capital ou 20 % en cas d'objet spécifique).

Nous votons également de manière systématique contre les mesures anti-OPA.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (36 % D'OPPOSITION EN 2022 CONTRE 37 % EN 2021)

Il s'agit principalement de demandes de nomination d'administrateurs dans des sociétés ayant une gouvernance et un équilibre des pouvoirs non satisfaisant. La plupart des votes contre la nomination d'administrateurs concernent les cas suivants :

- Administrateur non libre d'intérêts dans des conseils d'administration jugés insuffisamment indépendants ;
- Proportion insuffisante de femmes au conseil d'administration ;
- Administrateurs ayant une faible assiduité ou un mandat de plus de quatre ans.

b. Les résolutions d'actionnaires

RÉSOLUTIONS D'ACTIONNAIRES VOTÉES

Les résolutions d'actionnaires sur les enjeux ESG sont de plus en plus courantes. En 2022, 990 résolutions d'actionnaires ont été proposées à l'échelle mondiale, comparativement à 826 en 2021 et 754 en 2020. Comme ces résolutions sont proposées par des groupes d'actionnaires institutionnels déterminés à améliorer la performance des entreprises sur des questions particulières, ou par des intervenants comme les ONG (Organisations Non Gouvernementales) qui travaillent avec les investisseurs, la direction s'y oppose généralement. Par conséquent, un vote en faveur de la proposition est un vote contre la recommandation de la société.

Notre principe est de voter en faveur des propositions des actionnaires lorsqu'elles sont conformes aux intérêts à long terme de la société et que l'action demandée est justifiée compte tenu des pratiques dominantes de la société. Toutefois, nous nous abstenons lorsque nous estimons que la proposition ne convient pas aux circonstances particulières de l'entreprise ou lorsque la demande est déjà satisfaite dans la pratique.

Notre soutien aux résolutions d'actionnaires est en augmentation. Il était de 72 % en 2022, contre 70 % en 2021 et 63 % en 2020.

Nous avons un taux de soutien très important sur les résolutions sociales (99 % en 2022 contre 100 % en 2021 et 86 % en 2020) et sur celles concernant le changement climatique (90 % en 2022, contre 89 % en 2021 et 94 % en 2020).

	NOMBRE DE RÉOLUTIONS VOTÉES	VOTE CONTRE	VOTE ABSTENTION	VOTE POUR
Résolutions d'actionnaires (Global)	990	208 (21 %)	72 (7 %)	710 (72 %)



DÉPÔT DE RÉSOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

En 2022, nous avons poursuivi notre leadership sur le thème du lobbying climatique des entreprises, en poussant ces dernières à aligner leurs efforts de lobbying avec les objectifs de l'Accord de Paris. Nous avons initié le dépôt de quatre résolutions d'actionnaires sur le lobbying climatique des entreprises pour la saison de vote 2022, en demandant au conseil d'administration d'évaluer si les efforts directs et indirects de lobbying sur le climat de chaque entreprise sont conformes aux objectifs de l'Accord de Paris.

Notre résolution auprès de **ExxonMobil** a reçu un vote de 64 % en 2021. Nous avons resoumis la résolution pour l'assemblée générale annuelle 2022 de la société, car cette dernière ne s'était pas engagée concrètement à se conformer à notre demande avant la date limite de dépôt. Après une série de rencontres avec la société, nous avons finalement retiré notre résolution en échange de la publication du premier rapport de lobbying climatique d'Exxon. Le rapport contient la première déclaration publique de l'entreprise soutenant l'harmonisation avec l'objectif « bien en-deçà de 2 degrés Celsius », et la première preuve publique qu'**ExxonMobil** a effectué une évaluation de ses activités directes et indirectes de lobbying vis-à-vis des objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Cependant, InfluenceMap a accordé à cet examen une note de 36/100, ce qui indique une marge d'amélioration substantielle. L'entreprise s'est engagée à mettre à jour cette analyse et à la publier chaque année. Nous avons dirigé l'engagement en partenariat avec Boston Trust Walden.

Nous avons également retiré notre résolution auprès de **General Electric** (GE), en échange d'un engagement à publier leur premier rapport de lobbying aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris, que GE a inclus dans son rapport de développement durable 2021 plus tard dans l'année. Nous avons joué un rôle actif dans les négociations sur la résolution, en partenariat avec le New York City Comptroller's Office, qui a agi à titre de principal déposant.

Notre résolution auprès de **UPS**, co-déposée avec Mercy Investment Services, a reçu un vote de 33 % à l'assemblée générale annuelle de la société. Il s'agit d'un bon résultat, même si ce n'est pas le soutien majoritaire que nous avons reçu dans d'autres assemblées, peut-être en raison de la structure d'actions à deux catégories de la société. Vers la fin de 2022, nous avons soumis de nouveau la proposition pour l'Assemblée Générale de 2023.

Après un vote majoritaire sur notre résolution auprès de **Chevron** en 2020, suivie de la publication de son rapport, Chevron n'a produit aucun rapport sur le lobbying climatique en 2022. Lorsque nous avons informé l'entreprise que nous envisagions de soumettre de nouveau notre proposition, l'entreprise nous a informée qu'elle commencerait à produire des rapports annuels sur le lobbying climatique avec son prochain rapport sur le développement durable au printemps 2023.

c.Promotion de la transparence environnementale et sociale

Lorsque les entreprises ne répondent pas aux attentes environnementales et sociales énoncées dans notre politique de vote, nous nous opposons aux résolutions de l'entreprise sur la réélection des administrateurs, les quitus des membres du conseil d'administration ou encore l'approbation des états financiers (en fonction du marché).

En 2022, nous nous sommes opposés à 1 391 résolutions auprès de 248 entreprises pour ces raisons : 55 % liés à nos attentes climatiques, 24 % liés à notre politique de conduite responsable des entreprises, 13 % liés à nos attentes en matière de biodiversité et 7 % liés aux faibles scores ESG des sociétés – une augmentation substantielle par rapport à 2021 (969 résolutions pour 168 sociétés).



SUJETS ESG	NOMBRE DE RÉSOLUTIONS	% DU TOTAL ¹³	NOMBRE D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	% DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
Politique de Conduite Responsable des entreprises (RBC)	338	24 %	41	17 %
Attentes liées au climat	770	55 %	140	56 %
Attentes liées à la biodiversité	187	13 %	52	21 %
Faible score ESG	96	7 %	15	6 %
Total	1 391		248	

Le bilan de notre activité de vote 2022 est accessible : [ici](#)
Le détail des votes par entreprises est disponible : [ici](#)

5) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement

a. Charbon

Depuis 2019 nous avons adopté une politique visant à réduire nos investissements dans les entreprises minières et les producteurs d'électricité exposés au charbon.

Pour les producteurs d'électricité, nous utilisons les seuils d'intensité carbone par unité d'électricité produite du scénario de développement durable "Sustainable Development Scenario" (SDS) de l'agence internationale de l'énergie (AIE) comme critère d'exclusion et notre exposition globale à la production d'électricité au charbon est limitée et est amenée à diminuer au cours du temps, le seuil devenant de plus en plus bas et excluant de facto le charbon comme source d'énergie. La part du gaz naturel dans le mix de production d'électricité des entreprises que nous finançons est également amenée à diminuer au cours du temps.

En 2021, nous avons renforcé notre politique d'exclusion en nous engageant à désinvestir des producteurs d'électricité qui auront encore du charbon dans leur mix de production en 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

Comme nous n'avons pas de scénario de références similaires pour les sociétés minières, nous avons mis en place des seuils que nous estimons suffisamment stricts pour réduire notre exposition globale à l'extraction du charbon. Nous réduisons le seuil absolu au fil du temps.

Notre exposition au charbon sera donc nulle d'ici 2030 pour les entreprises de l'Union Européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. À ce stade, nous ne prévoyons pas de modifier notre politique. Nous considérons qu'il est plus prioritaire de nous concentrer sur d'autres secteurs non encore adressés et d'aligner nos portefeuilles avec nos objectifs climatiques au-delà de la production d'électricité.

13. Les chiffres peuvent ne pas correspondre à 100 % en raison des arrondissements.



b. Pétrole et gaz non conventionnels

Nous continuons d'aligner progressivement nos portefeuilles avec les objectifs de l'Accord de Paris en introduisant des exclusions et des critères obligatoires pour les entreprises ayant une participation importante dans l'exploration, la production, le commerce et/ou la distribution de pétrole ou de gaz de schiste, de sables bitumineux et de ressources pétrolières et gazières situées dans la région Arctique. Nous avons renforcé cette politique fin 2022 (plus de détails dans la section F.)

c. Politique sectorielle agricole

En 2021, nous avons mis à jour notre politique sectorielle agricole, conformément aux modifications de celle du Groupe BNP Paribas pour renforcer les restrictions sur la déforestation et le défrichement des terres dans les régions de l'Amazonie et du Cerrado au Brésil – deux des régions les plus riches en matière de biodiversité de la planète. Ces restrictions appellent à une augmentation du niveau de transparence et de traçabilité des produits agricoles et de leur chaîne de valeur, accompagnée d'objectifs spécifiques. Le Groupe BNP Paribas a également publié en 2021 sa position sur la préservation de la biodiversité et notre propre travail s'en inspire. Nous avons pour objectif de mettre jour cette politique en 2023.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

1) Part des encours des activités en conformité avec la taxonomie

Le [règlement Taxonomie](#) (règlement (UE) 2020/852) a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22 juin 2020 et établit le cadre général permettant de déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable sur le plan environnemental dans le but de déterminer dans quelle mesure un investissement peut être classé comme durable.

Six objectifs environnementaux sont couverts par le règlement taxonomie : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la maîtrise de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au 31 décembre 2022, la part des encours de BNPP AM France liés aux activités éligibles¹⁴ aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852 «Taxonomie» était de 8.06% (le taux de couverture des actifs de BNPP AM France pour cette données est de 25.49%).¹⁵

14. Les actions et obligations d'entreprises qui sont tenues de publier des informations extra-financières, à hauteur du pourcentage de leur chiffre d'affaires provenant d'activités économiques éligibles à la taxonomie.

15. Sont considérés comme non-éligibles, les obligations souveraines, les produits dérivés, les actions et obligations d'entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations extra-financières ainsi que les actions et obligations d'entreprises qui sont tenues de publier des informations extra-financières, à hauteur du pourcentage de leur chiffre d'affaires provenant d'activités économiques non éligibles.



2) Part des encours dans le secteur des combustibles fossiles

Les « entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles » correspondent aux entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62, du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

L'identification des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles a été réalisée en fonction des pourcentages des revenus tirés de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce du charbon thermique, du gaz naturel et du pétrole.¹⁶

Conformément à notre politique de RBC, il existe d'importantes restrictions pour investir dans les sociétés impliquées dans l'extraction de charbon thermique et la production d'électricité à partir du charbon thermique, ainsi que dans le pétrole et le gaz non-conventionnels. Les critères relatifs à ces exclusions sont disponibles dans notre Politique RBC.

Nos engagements "net zero" nous amèneront à accroître nos activités d'engagement et à réduire progressivement notre exposition aux entreprises actives dans ce secteur.

En 2022, la part des encours de BNPP AM France dans le secteur des combustibles fossiles était de : 5% – (plus de détails dans la Partie II section K de ce rapport).

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

1) Notre objectif

En 2019, nous nous sommes engagés à aligner progressivement nos investissements avec l'objectif de l'Accord de Paris de maintenir les températures à un niveau bien inférieur à deux degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels.

Nous nous sommes, par la suite, fixés pour objectif d'aligner nos investissements dans les sept secteurs les plus intensifs en carbone avec le Scénario Développement Durable (SDS), en commençant par la génération d'électricité d'ici 2025.

En 2021, nous avons renforcé notre engagement en faveur de l'Accord de Paris en signant l'initiative « Net Zero Asset Manager » (NZAM).

Dans le cadre de notre adhésion à la NZAM, nous nous engageons à :

- Travailler en partenariat avec nos clients afin de les encourager à se fixer des objectifs de décarbonisation, en cohérence avec l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 sur tous les actifs sous gestion,
- Fixer un objectif intermédiaire pour la proportion d'actifs sous gestion incluse dans le périmètre de nos engagements climatiques d'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050,
- Revoir notre objectif provisoire au moins tous les cinq ans, en vue d'augmenter la proportion d'actifs couverts jusqu'à ce que 100% de nos actifs soient inclus.

16. Plus de détails sur notre approche dans la Partie II : Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019.



En 2022, nous avons publié [notre feuille de route "Net Zero"](#), définissant notre engagement, nos objectifs chiffrés et la stratégie associée. Cette feuille de route "Net Zero" repose sur [10 engagements](#) :

1. **Réduire l’empreinte carbone** de ses investissements de 30 % d’ici 2025 et de 50 % d’ici 2030 (par rapport aux données de référence de 2019)
2. **Aligner nos investissements avec l’objectif de neutralité carbone**, en ciblant 60% du périmètre d’investissement dans des entreprises ayant déjà atteint la neutralité carbone, alignées avec cet objectif ou en cours d’alignement d’ici 2030 ; pour atteindre 100% du périmètre d’ici 2040
3. **Achever totalement la sortie du charbon** d’ici 2030 au sein de l’Union Européenne et des pays de l’OCDE¹⁷ et d’ici 2040 pour le reste du monde
4. **Augmenter nos investissements thématiques** dans les solutions environnementales et climatiques
5. **Accompagner nos clients** dans leur transition vers la neutralité carbone
6. **Voter en faveur de l’action climatique** des entreprises dans le cadre des assemblées générales
7. **Engager le dialogue avec les entreprises** dans nos portefeuilles de gestion sur la neutralité carbone
8. **Plaider en faveur de politiques climatiques nationales** et internationales alignées favorable à la neutralité carbone
9. **Réduire notre empreinte carbone opérationnelle**, améliorer notre efficacité énergétique et recourir davantage aux énergies vertes
10. **Rendre compte** à nos parties prenantes des progrès réalisés

Ces engagements s’appuient sur le travail accompli par BNPP AM au cours des dernières années. La feuille de route "Net Zero" de BNPP AM couvre un périmètre initial de 250 milliards d’euros, soit 50 % de ses actifs sous gestion. BNPP AM prévoit à la fois d’accroître la proportion de ses encours couverts par ses engagements et de renforcer ses objectifs pour atteindre la neutralité carbone d’ici 2050 au plus tard. BNPP AM collaborera étroitement avec ses clients, les entreprises en portefeuille, ses pairs, les décideurs politiques et la société civile dans son ensemble pour atteindre l’objectif d’une économie neutre en carbone d’ici le milieu du siècle.

2) Méthodologie utilisée afin d’évaluer l’alignement de notre stratégie d’investissement avec l’accord de Paris

La mesure de l’alignement d’une entreprise ou d’un portefeuille avec une trajectoire climatique spécifique est encore aujourd’hui sujette à de nombreuses approximations. Il y a différentes méthodologies de mesures d’alignement et certaines d’entre elles peuvent prendre la forme d’une température (ITR) en fonction du degré de réchauffement climatique induit par la trajectoire d’émissions de gaz à effet de serre (GES) suivie par l’entreprise ou le portefeuille analysé. Ces mesures sous formes de température offrent l’avantage d’être relativement simple à comprendre mais il existe une telle variété de scénario(s) utilisé(s), d’approches de mesure, de calendriers et d’échelles de mesure utilisés, que cela donne lieu à des estimations de température très différentes

17. Organisation de coopération et de développement économiques.



pour une même entreprise ou portefeuille en fonction de l’approche retenue. Nous partageons le constat fait par la Portfolio Alignment Team (PAT)¹⁸ « une mesure de réchauffement de degré a le potentiel d’être un outil puissant – mais elle est moins comprise, difficile à construire et nécessite d’autres travaux sur les méthodes et les données utilisées, afin d’assurer la transparence, la robustesse et la cohérence dans les méthodologies ».

Afin de surmonter ces incertitudes, BNPP AM a décidé d’utiliser un cadre de mesure de l’alignement de ses investissements largement inspiré du cadre d’analyse d’alignement climatique proposé par Paris Aligned Investment initiative (PAII)¹⁹.

Pour qualifier l’alignement de chaque entreprise nous nous appuyons sur différentes sources externes : Transition Pathway Initiative (TPI)²⁰, Science Based Target Initiative (SBTi)²¹, Climate Action 100+²² et CDP²³ dont la plupart sont accessibles au public. Ces sources sont utilisées pour la classification des entreprises en fonction de leur niveau d’alignement avec la neutralité carbone.

Notre cadre d’analyse de l’alignement climatique des entreprises («NZ :AAA»)

Notre approche			
Neutralité carbone atteinte	Alignées	En cours d’alignement	Non alignées
<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises dont au moins 50 % du chiffre d’affaires est aligné avec la Taxonomie Européenne OU • Entreprises dont au moins 50 % du chiffre d’affaires est aligné avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) liés à l’atténuation du réchauffement climatique et dont moins de 20 % de leur chiffre d’affaires nuit à l’atteinte d’autre ODD OU • Entreprises ayant atteints la neutralité carbone 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises dont au moins 20 % du chiffre d’affaires est aligné avec la Taxonomie Européenne OU • Entreprises dont au moins 20 % du chiffre d’affaires est aligné avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) liés à l’atténuation du réchauffement climatique et dont moins de 20 % du chiffre d’affaires nuit à l’atteinte d’autre ODD OU • Entreprises qui se sont engagées à atteindre la neutralité carbone d’ici 2050 ET dont les objectifs de réduction des émissions de carbone sont compatibles avec un scénario climatique <math>\leq 1.5^{\circ}\text{C}</math> 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de carbone sont compatibles avec un scénario climatique inférieur à 2° C 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les autres sociétés

Nos objectifs de développement durable : 7,2, 7,3, 7,a, 7,b, 9,4
 L’alignement de la température à 1,5° C est déterminé en fonction de divers paramètres :
 • L’outil SBTi ou SBTi utilisant les données du projet de divulgation carbone (CDP) produit un résultat $\leq 1.5^{\circ}\text{C}$ pour toute période évaluée
 • Entreprises évaluées par Transition Pathway Initiative (TPI) comme ayant un Niveau de Qualité de Gestion 4 avec une performance carbone à court & moyen ou long terme inférieure ou égale à 1,5° C
 • Entreprises passant l’indicateur 1 à 6 dans le benchmark CA100 + (Structure et méthodologies | Action Climat 100 +)
 L’alignement de la température entre 1,5° C et 2,0° C est déterminé en fonction d’une variété de paramètres différents :
 • L’outil SBTi ou SBTi utilisant les données CDP produit un résultat $\leq 1.5^{\circ}\text{C}$
 • Sociétés évaluées par TPI comme ayant au moins un Niveau de Qualité de Gestion de 3 avec une performance carbone à court, moyen ou long terme comprise entre 1,5° C et 2° C.
 • Entreprises passant l’indicateur 1 à 3 dans le benchmark CA100 + (Structure et méthodologies | Action Climat 100 +)
 • Entreprises engagées dans un objectif d’émissions net zero d’ici 2050 et inférieures à 2° C selon l’ITR amélioré de BNPP AM (en cours de développement)

18. [PAT-Report-20201109-Final.pdf \(tcfithub.org\)](#)
 19. <https://www.iigcc.org/download/net-zero-investment-framework-implementation-guide/?wpdmdl=4425&refresh=62b5ae1d5b21b1656073757>
 20. <https://www.transitionpathwayinitiative.org/overview>
 21. <https://sciencebasedtargets.org/about-us>
 22. <https://www.climateaction100.org/about/>
 23. <https://www.cdp.net/en/info/about-us>



3) Indicateurs utilisés

a. Empreinte carbone

Le premier indicateur utilisé par BNPP AM est la réduction de l’empreinte carbone de ses portefeuilles d’investissements mesurée en tCO₂e (tonne équivalent CO₂) par million d’euros investi.

BNPP AM utilise à ce jour uniquement les émissions de scope 1²⁴ et de scope 2²⁵ pour calculer l’empreinte carbone des entreprises et des portefeuilles. Les émissions de scope 3²⁶ ne sont pas encore intégrées au calcul, car nous ne considérons pas la qualité des données comme étant optimale, principalement en raison du manque de cohérence des périmètres de mesure et du manque de couverture. Cependant, nous allons prochainement fournir une information sur les émissions scope 3 de nos portefeuilles en plus de l’empreinte carbone telle que décrite ci-dessus.

Selon BNPP AM, l’empreinte carbone d’un portefeuille est constituée de la somme des émissions carbone des entreprises pondérées par la valeur de l’entreprise incluant les liquidités (l’« Enterprise Value including cash») et par le poids des entreprises dans les portefeuilles où les émissions carbonées sont la somme des émissions de scope 1 et de scope 2 :

$$CF_{ptf} = \sum_i \frac{W_{ptf,i} \times \left(\frac{CO_2e_i}{EVIC_i} \right)}{100}$$

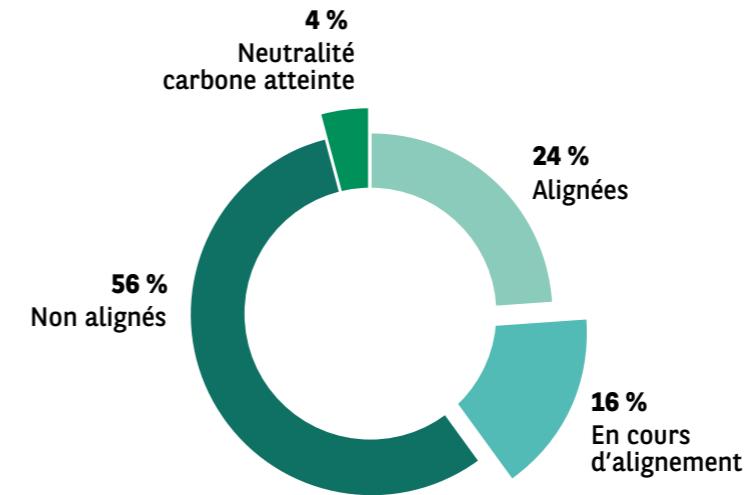
b. L’alignement climatique de nos investissements

En plus de la réduction de son empreinte carbone, BNPP AM orientera progressivement ses portefeuilles vers les entreprises dont les trajectoires de réduction de leurs émissions sont les plus ambitieuses et les plus crédibles. Pour ce faire, BNPP AM a développé une grille d’analyse permettant de qualifier les engagements et les performances climatiques de chaque société. Plus d’information sur ce deuxième indicateur, l’alignement climatique des entreprises de nos investissements («NZ:AAA»), est décrit ci-dessus dans la section 2. Méthodologie utilisée afin d’évaluer l’alignement de notre stratégie d’investissement avec l’accord de Paris.

24. Scope 1 : émissions directes provenant de sources appartenant ou contrôlées par une entreprise.
 25. Scope 2 : émissions indirectes liées à l’achat ou à la production d’électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement par les entités d’une entreprise.
 26. Scope 3 : toutes les autres émissions indirectes, y compris celles liées à l’utilisation des produits des entreprises.
 Source : BNPP AM, Décembre 2022.
 W_{ptf,i} : poids du portefeuille dans la société i.
 CO₂e_i : somme des émissions de CO₂ de scope 1 et de scope 2 exprimées en tonnes pour la société i.
 EVIC (Enterprise Value Including Cash) i: capitalisation boursière des actions ordinaires et privilégiées + dette totale de la société i.
 Les prestataires de données sont : Carbon Disclosure Project (CDP), Bloomberg, Trucost et facstet (EVIC).



Répartitions de nos actifs sous gestion



Source : BNPP AM, sur la base des données TPI, SBTi, CA100 + et CDP, AuM à décembre 2022.

4) Fonds indiciels - utilisation des indices de référence “Transition Climatique” et “Accord de Paris”

Depuis plusieurs années, notre offre indicielle se développe avec une dominante ESG, un axe majeur de développement. En particulier, nous avons fait évoluer certaines de nos gammes indicielles en implémentant dans les méthodologies l’approche PAB (Paris Aligned Benchmark) et CTB (Climate Transition Benchmark).

Les ETF/fonds indiciels répliquant des indices MSCI SRI S-Series PAB, Euronext Low Carbon PAB, Euronext Biodiversity PAB et FTSE EPRA Nareit CTB sont conformes aux critères européens, dont l’objectif est notamment de réduire l’intensité carbone de l’indice d’au moins 50% (30% pour les ETF/fonds indiciels CTB) par rapport à l’univers d’investissement initial la première année puis d’atteindre un objectif de décarbonation d’au moins 7% par an.

5) Intégration dans notre cadre de notation ESG

Les enjeux climatiques sont un élément central de notre modèle de notation ESG.

Conformément à notre objectif d’aligner nos portefeuilles sur les objectifs climatiques de l’Accord de Paris et en reconnaissant que le monde est confronté à un problème absolu d’émissions de carbone, nous avons introduit un « biais » portant sur les émissions de carbone totales des entreprises dans notre système de notation ESG. Par conséquent, les secteurs, les régions et les entreprises ayant les émissions les plus élevées auront structurellement une note ESG plus faible que celles qui émettent moins.

À l’avenir, nous avons pour objectif d’intégrer dans notre modèle de notation ESG des outils plus sophistiqués et analytiques afin d’améliorer notre évaluation de la performance climatique, de la stratégie climatique ainsi que de l’exposition aux risques climatiques des entreprises dans lesquelles nous investissons.



6) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement

Comme mentionné, ci-dessus nous avons effectué les changements suivants concernant les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels.

a. Politique Charbon

Les objectifs de notre politique charbon, adoptée en 2019, sont de gérer le risque des actifs échoués tout en améliorant le profil climatique de nos participations et en évitant de financer les activités les plus dommageables pour le climat. Cette politique s'adresse à la fois aux entreprises engagées dans l'extraction du charbon thermique et à celles qui l'utilisent pour la production d'électricité. Nous l'avons progressivement renforcé depuis sa création.

BNPP AM exclut les sociétés minières répondant à l'un des critères suivants :

- Développent ou envisagent de développer des capacités d'extraction de charbon thermique (nouvelles mines ou extension de l'existant).
- Tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction du charbon thermique.
- Produisent plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an.
- N'ont pas de stratégie de sortie des activités de charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 pour le reste du monde.

BNPP AM exclut également les producteurs d'électricité ayant une intensité carbone supérieure à 420 gCo₂/kWh²⁷. D'ici 2025, en ligne avec l'Accord de Paris et se basant sur le scénario SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) cette limite sera progressivement réduite à 346 gCo₂/kWh.

Sont également exclues les sociétés qui augmenteraient leurs capacités de production à partir du charbon. Cette politique s'applique à tous les fonds ouverts gérés activement par BNPP AM et devient la norme pour les nouveaux mandats et fonds dédiés.

En 2021, nous avons renforcé notre politique en nous engageant à exclure les producteurs d'électricité qui auront encore du charbon dans leur mix de production en 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

b. Pétrole et gaz non conventionnels

Nous continuons d'aligner progressivement nos portefeuilles sur les objectifs de l'Accord de Paris en introduisant exclusions et critères obligatoires pour les entreprises ayant une implication significative dans l'exploration, la production, le commerce et/ou le pipeline distribution de pétrole ou de gaz de schiste, de sables bitumineux, de ressources pétrolières et gazières situées dans la région de l'Arctique²⁸ et des réserves en Amazonie²⁹ ou développant activement des infrastructures liées aux activités pétrolières dans cette région. Nous avons renforcé notre politique en 2022. Notre politique sera mise à jour en 2023 en ligne avec les annonces du groupe BNP Paribas en la matière.

27. Ce seuil a été fixé à 400 gCo₂/kWh en 2023.

28. Tel que défini dans notre [politique](#)

29. Tel que défini dans notre [politique](#)



BNPP AM n'investira que dans les sociétés du secteur pétrolier et gazier si :

- Moins de 10 % de leurs activités découlent du pétrole et du gaz non conventionnels (pour celles ayant des réserves non conventionnelles ;
- Moins de 10 % de leur activité d'exploration et de production provient de l'Arctique.

Par ailleurs, BNPP AM n'investira pas dans :

- Les sociétés de trading pour lesquelles les ressources pétrolières et gazières non conventionnelles représentent une part importante de leur portefeuille d'activité ;
- Les sociétés qui détiennent ou exploitent des pipelines ou des terminaux d'exportation de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) alimentés par un volume important de pétrole et de gaz non conventionnels.
- Enfin, BNPP AM n'investira pas dans les sociétés détenant des réserves de pétrole et de gaz dans la région amazonienne (telle que définie dans notre politique) ou développant activement des infrastructures liées aux activités pétrolières dans cette région.

Le pourcentage d'activités « non-conventionnelles » est déterminé comme suit :

- Pour les sociétés spécialisées dans l'exploration production (pure players amont), le calcul est fait sur la base des réserves. Ainsi, BNP Paribas ne finance que les sociétés ayant moins de 10 % de réserves non conventionnelles.
- Pour les sociétés diversifiées dans d'autres secteurs de l'énergie, le calcul est fait sur la base du « ratio non conventionnel » défini comme la part du revenu total issue des activités amont multipliée par la part des réserves non conventionnelles. BNP Paribas ne finance que les sociétés diversifiées dont le « ratio non conventionnel » est inférieur à 10 %.

Le pourcentage d'activités en Arctique est déterminé comme suit :

- Pour les sociétés spécialisées dans l'exploration production (pure players), le calcul est fait sur la base des réserves détenues dans cette région, exprimées en pourcentage de leurs réserves totales.
- Pour les sociétés diversifiées dans d'autres secteurs de l'énergie, le calcul est fait sur la base du « ratio arctique » défini comme la part des réserves totales détenues en Arctique multipliée par la part du revenu total issue des activités amont.

Nous prévoyons de continuer de faire évoluer cette politique dans les prochaines années.

Plus de détails sur nos politiques liées au charbon et au pétrole et gaz non conventionnels sont disponibles à cette adresse :

<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/D8E2B165-C94F-413E-BE2E-154B83BD4E9B>

7) Fréquence de l'évaluation

L'empreinte carbone de nos portefeuilles est mesurée de manière continue mais les données sous-jacentes sont actualisées une fois par an en ligne avec la fréquence de mise à disposition des données ESG des émetteurs.

Dans le cadre de notre alignement net-zéro, il sera mesuré une fois par an. Nous avons également pris l'engagement de revoir notre objectif provisoire au moins tous les cinq ans, en vue d'augmenter la proportion d'actifs couverts jusqu'à ce que 100% des actifs soient inclus.



G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

1) Mesure du respect des objectifs figurant dans la convention sur la diversité biologique

L'objectif de la Convention sur la diversité biologique de « vivre en harmonie avec la nature » offrira de multiples opportunités aux investisseurs à mesure que la société tout entière s'efforcera d'ajuster les modes de consommation et les méthodes de production. Parallèlement à la réorientation vers une économie bas-carbone, cette transition représente l'opportunité d'investissement la plus prometteuse de notre époque. Selon le Forum économique mondial, ces « trajectoires positives » pourraient générer 10 000 milliards de dollars de valeur économique et créer 395 millions d'emplois d'ici 2030.³⁰

a. Notre stratégie

Nous avons élaboré une feuille de route pour la biodiversité en 2021, reposant sur les six piliers de notre approche en matière de durabilité.

1. Intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

- Nous élargissons la prise en compte de la biodiversité à notre approche de l'intégration des facteurs ESG,
- Nous avons utilisé plusieurs outils pour déterminer nos propres dépendances et impacts et avons effectué une analyse de nos actifs mondiaux sous gestion (AUM) pour comprendre notre exposition aux risques liés à l'eau et à la déforestation.

2. Vote et Engagement

- Nous renforçons l'intégration de la biodiversité dans notre activité de vote et nos initiatives d'engagement avec les entreprises et nous interpellons les secteurs ayant les incidences négatives les plus marquées sur la biodiversité, en mettant l'accent sur les questions liées à la déforestation et à l'eau. Nos attentes à l'égard des entreprises vont de la surveillance par le conseil d'administration des impacts et des dépendances en matière de biodiversité, au lobbying proactif en faveur de politiques publiques favorables à la nature. En 2022, nous nous sommes opposés à 52 assemblées générales des entreprises ne répondant pas à nos attentes liées à la biodiversité.
- Nous continuerons à travailler à la mise en place d'une initiative collaborative d'engagement de la part des investisseurs pour lutter contre la perte de biodiversité. Par exemple en 2022, lors de la COP15, BNPP AM et d'autres investisseurs ont annoncé le pré-lancement de Nature Action 100, une initiative d'engagement conçue pour encourager les investisseurs à agir d'urgence sur les risques et les dépendances en lien avec la nature concernant les entreprises qu'ils détiennent. L'initiative complète le GBF (Global Biodiversity Framework) et a été officiellement lancée au printemps 2023.
- Les votes exprimés par procuration continueront à soutenir les propositions d'actionnaires sur le climat, la déforestation et d'autres questions environnementales de premier plan,
- Les préconisations que nous proposons en matière de politique publique intégreront de plus en plus les questions relatives à la biodiversité.

30. Katri, A; Waughray, D., « A blueprint for business to transition to a nature-positive future » (Forum économique mondial, 15 juillet 2020), à l'adresse : <https://www.weforum.org/agenda/2020/07/future-nature-business-action-agenda-blueprint-climate-change-biodiversity-loss/>



3. Conduite responsable des entreprises

- Nous cherchons en permanence à améliorer notre évaluation des enjeux de biodiversité dans le cadre de notre approche de la conduite responsable des entreprises,
- Nos portefeuilles d'investissement reposent sur un ensemble complet de politiques sectorielles qui portent sur un large éventail de questions environnementales.

4. Perspectives de long terme

- Nous avons lancé plusieurs projets collaboratifs pour améliorer la qualité et la disponibilité des données sur la biodiversité :
- Outre nos initiatives visant à améliorer l'empreinte des entreprises sur la biodiversité, nous finançons un projet visant à aider le CDP³¹ à développer des indicateurs communs relatifs à la biodiversité et nous participons au groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (Taskforce for Nature-related Financial Disclosures),
- Nous avons participé à la recherche, qui s'est avérée fructueuse, d'un prestataire de recherche pour définir des indicateurs de biodiversité plus efficaces à l'usage des investisseurs et avons publié une déclaration d'investisseurs sur la nécessité de prévoir des indicateurs relatifs à l'impact sur la biodiversité,
- Nous allons continuer à améliorer la compréhension des enjeux de biodiversité au sein de la communauté des investisseurs. Nous travaillons actuellement sur l'évaluation de notre empreinte forêt. Les résultats cette analyse seront disponibles courant 2023.

5. Solutions d'investissement pour la durabilité

- Nous voulons fournir à nos clients une gamme de solutions permettant de répondre aux enjeux de la biodiversité :
- Nous proposons une gamme de fonds thématiques axés sur des enjeux liés à la biodiversité, notamment nos ETFs consacrés à l'économie bleue et à la biodiversité (lancé en 2022) ainsi que notre fonds dédié à la restauration des écosystèmes

6. Passer de la parole aux actes » via la RSE

- Nous gérons l'impact de nos activités sur la biodiversité.
- Nous formons nos collaborateurs et sensibilisons l'ensemble du secteur de la gestion d'actifs aux grands défis environnementaux :
- Sur le long terme, nous avons pour objectif de n'envoyer aucun déchet en décharges (100% recyclage), d'éliminer le plastique à usage unique de nos bureaux et de réduire notre consommation (énergie, papier, informatique durable, etc.),
- Nombre de nos initiatives d'engagement avec nos employés et les communautés locales visent à encourager des changements de comportement positifs vis-à-vis de la nature, notamment en dehors de l'environnement du bureau.

31. CDP est un fournisseur clé de données de durabilité pour les investisseurs. Ses questionnaires détaillés couvrent le changement climatique, les forêts, l'eau, les chaînes d'approvisionnement des entreprises et des villes. <https://www.cdp.net/fr/>



2) Contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Nos gérants de portefeuille s'appuient sur notre système propriétaire de notation ESG pour comprendre l'exposition de chaque émetteur à un grand nombre de risques ESG.

Aujourd'hui, notre système de notation comprend des indicateurs relatifs à la nature, qui témoignent d'événements négatifs réels qui se sont produits, tels que la pollution de l'eau, la déforestation, la présence dans des zones clés pour la biodiversité, etc. Bien que ces données procurent des informations précieuses à nos équipes de gestion, nous avons l'intention de développer des indicateurs d'impact plus précis en matière de biodiversité. C'est pourquoi nous avons noué un partenariat avec Iceberg Data Lab et iCare & Consult afin de développer et fournir des données sur la biodiversité adaptées à nos besoins d'investisseur mondial.

3) Indicateur d'empreinte biodiversité

L'Empreinte des Entreprises sur la Biodiversité d'Iceberg Data Lab et d'iCare & Consult est déterminée grâce à des données d'analyse de cycle de vie pour quantifier les pressions environnementales tout au long de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise donnée, en utilisant des données relatives aux actifs de production si elles sont disponibles. À ce jour, la biodiversité terrestre et biodiversité aquatique sont relativement bien documentées dans la littérature scientifique et dans les modèles environnementaux tels que GLOBI03, développé par l'Agence néerlandaise d'évaluation environnementale. GLOBI03 est utilisé dans la méthodologie de l'empreinte biodiversité des entreprises pour établir un lien entre les pressions environnementales quantifiées et la perte de biodiversité (exprimée en km² MSA, cf. ci-dessous).

Les pressions environnementales qui sont actuellement couvertes par la méthodologie de l'Empreinte Biodiversité des Entreprises sont les suivantes :

- Changement d'utilisation des sols (occupation, transformation, empiètement, fragmentation),
- Pollution de l'air (dépôts azotés et de soufre),
- Pollution de l'eau (eutrophisation, acidification, écotoxicité de l'eau douce, enchevêtrement lié au plastique),
- Changement climatique.

Chaque pression environnementale est ensuite traduite en un impact quantifié sur la biodiversité (MSA changement, MSA utilisation des terres, etc.), puis agrégé pour calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise donnée, climatique exprimée en km² MSA.

a. L'abondance moyenne d'espèces (Mean Species Abundance, ou MSA)

L'abondance moyenne des espèces (Mean Species Abundance, ou MSA) mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes de référence non perturbés (en %) et constitue l'indicateur de référence utilisé par le GIEC, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et l'IPBES (la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques).

Nous sommes convaincus de l'utilité de cette analyse, mais nous tenons à préciser qu'il reste de nombreux défis à relever. Certaines dimensions n'ont pas encore été complètement prises en compte (biodiversité dans ou sous le sol, biodiversité marine, risque d'extinction et richesse des espèces), et certaines pressions, telles que les espèces envahissantes, doivent encore être modélisées. Cela ne signifie pas que les scientifiques ne disposent pas de données fiables sur ces divers aspects, mais plutôt que les données utilisables par les investisseurs pour établir un lien entre des impacts spécifiques et des entreprises individuelles sont encore insuffisantes. Nous continuerons d'inventorier l'ensemble de données disponibles et émergentes afin d'améliorer nos connaissances et de fournir autant de transparence que possible.



b. Estimation de l'empreinte biodiversité de BNPP AM à fin décembre 2022

Nous avons publié en 2022 un rapport sur les premiers résultats de l'utilisation de l'Empreinte des Entreprises sur la Biodiversité d'Iceberg Data Lab afin de déterminer l'empreinte biodiversité pour nos participations. Cette première évaluation de l'empreinte biodiversité nous a permis d'établir une base de référence. En 2023, nous avons recalculé notre empreinte biodiversité afin de surveiller l'évolution de nos performances. Mesurer notre empreinte biodiversité nous fournit également un moyen d'identifier quels émetteurs sont à analyser de plus près. Elle complète les analyses par émetteur et par secteur effectuées par les analystes ESG, et aide à identifier des cibles d'engagement pour notre équipe de vote et d'engagement et pour nos gérants.

Nous sommes optimistes quant à l'utilité de cette analyse, mais souhaitons souligner que de nombreux défis restent devant nous. La biodiversité dans ou sous le sol, les nouvelles entités, la biodiversité marine, le risque d'extinction ou la richesse des espèces sont des dimensions qui n'ont pas encore été pleinement saisies, et certaines pressions, telles que les espèces envahissantes et la surconsommation des ressources, restent à modéliser. Cela ne veut pas dire que les scientifiques ne disposent pas de bonnes données sur ces aspects du problème, mais il y a encore un manque de données utilisables par les investisseurs, liant des impacts spécifiques à des entreprises individuelles. C'est un angle mort important, car nous savons que les entreprises sont directement liées à chacune de ces pressions supplémentaires.

Basé sur cette approche, notre empreinte absolue de biodiversité financée est d'environ -8 851 km²MSA, ce qui signifie que chaque année nos investissements maintiennent potentiellement une zone artificialisée de 8 851 km². A fin 2021, cette empreinte biodiversité était de - 8 081 km²MSA.

Notre empreinte biodiversité financée par million d'euros investis est quant à elle de -0.04 km² MSA/m€. A fin 2021, cette empreinte biodiversité était de - 0.06 km²MSA/m€.

Ces chiffres se basent sur les données « Corporate Biodiversity Footprint (CBF) » (l'Empreinte Biodiversité des Entreprises) que nous avons obtenues pour plus de 2 887 émetteurs « corporate » dans nos portefeuilles, représentant 55 % des actifs sous gestion. Cela correspond aux actions cotées et obligations d'entreprises dans nos portefeuilles, les autres classes d'actifs telles que les investissements dans des titres émis par les états et les agences, les actifs privés, etc. ne sont pas encore couverts par Iceberg Data Lab, à ce jour.

Nous continuerons également à suivre de près les mises à jour des méthodologies d'Iceberg Data Lab et d'iCare & Consult relatives à l'Empreinte Biodiversité des Entreprises, dont nous sommes membres du comité de pilotage, du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD) dont BNP Paribas est membre, ainsi que d'autres initiatives clés, notamment la coalition Science Based Targets for Nature ou Nature Action 100. Parallèlement au développement de ces cadres d'analyses, nous chercherons à inclure des données pertinentes dans notre système de notation ESG propriétaire.



H. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

1) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

a. Cadre global de gestion des risques

BNPP AM a mis en place un cadre d'identification et de revue annuelle des risques de durabilité. En face de ces risques, les rôles et responsabilités des différents départements en première ligne de défense et en seconde ligne de défense ont été définis, ainsi qu'une cartographie des contrôles existants. Pour chacun de ces risques, un plan d'action a été défini afin de renforcer les processus. L'évolution des risques de durabilité, ainsi que les plans de contrôles associés, sont présentés notamment lors du comité de contrôle interne présidé par le CEO de BNPP AM.

b. Intégration des risques ESG dans le processus d'investissement

Nous reconnaissons que les risques systémiques tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité ne peuvent pas être entièrement traités par l'intégration des critères ESG dans la gestion de portefeuille. Nos activités d'engagement et de vote, notre politique RBC ainsi que notre stratégie couvrant les 3E complètent et amplifient nos efforts visant à réduire les risques ESG pour nos investissements, ainsi que les risques systémiques qui nécessitent une action collective et urgente.

LES ÉQUIPES EN CHARGE DE LA GESTION DES RISQUES DE DURABILITÉ

BNPP AM a organisé son dispositif interne de contrôle des risques autour d'un département indépendant qui vise à assurer une supervision centralisée et transversale des risques opérationnels et des risques d'investissements, incluant les risques de durabilité. Le département est notamment impliqué dans 3 dimensions importantes :

- La revue indépendante des modèles liés à l'ESG (avec le département juridique pour la partie réglementaire),
- Le contrôle des indicateurs de durabilité dans les fonds,
- La supervision du risque opérationnel liés à un certain nombre de processus comportant une problématique de durabilité (reporting, data, IT, etc.)

L'équipe de gestion des risques de BNPP AM est partie prenante dans la gouvernance liée à la durabilité et travaille en lien étroit avec l'équipe RISK ESG³² positionné au niveau du groupe, afin de s'assurer du partage des bonnes pratiques.

En plus du département des risques plusieurs équipes sont impliqués dans la gestion des risques de durabilité :

Sustainability Centre : Cette équipe dirige notre approche de la durabilité et est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de durabilité, des lignes directrices d'intégration ESG et de diverses politiques ESG. Au sein de notre Sustainability centre, notre équipe de recherche ESG analyse les émetteurs de notre univers d'investissement. Les analystes ESG sont chargés d'évaluer la performance ESG de chaque émetteur ainsi que leur conformité à notre politique de conduite responsable des entreprises.

32. Au sein de la Direction des RISK du Groupe BNP Paribas, RISK ESG pilote l'intégration des facteurs de risques ESG dans le dispositif de management des risques du Groupe BNP Paribas et dans les activités des différentes équipes de RISK du groupe.



Comité exécutif : Le cas échéant, les membres du Comité exécutif ont des objectifs liés à la mise en œuvre réussie de la stratégie de durabilité de BNPP AM et à l'intégration des risques liés à la durabilité dans nos processus d'investissement et nos activités de vote et d'engagement.

Les équipes d'investissement : Dans le cadre du processus d'investissement, les analystes et les gérants de portefeuille intègrent des facteurs ESG dans l'évaluation des entreprises, des actifs et des pays de différentes manières. La mise en œuvre réussie de nos lignes directrices sur l'intégration des facteurs ESG est un des objectifs de nos directeurs des investissements.

Champions ESG : Des champions ESG ont été nommés au sein de la division Investissements. En liaison avec le Sustainability Centre, ils contribuent à promouvoir la durabilité et à intégrer les risques qui y sont liés au sein de leur équipe.

Groupe de recherche quantitative (QRG) : Les membres de cette équipe co-développent la recherche sur la notation ESG et surveillent le lien entre l'intégration ESG et la performance des investissements. Il contribue également à nos efforts de recherche relatif à la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.

L'équipe de stratégie produits (GPS) : Cette équipe élabore la feuille de route stratégique des produits en matière de durabilité et définit le cadre permettant d'intégrer les critères non financiers dans les produits de façon cohérente, y compris en ce qui concerne l'alignement de la gamme sur les réglementations en matière de durabilité et les labels.

LA GOUVERNANCE MISE EN PLACE

Notre approche de la gestion des risques ESG s'inscrit dans un cadre de gouvernance à l'échelle de l'entreprise. Plusieurs comités sont en place pour encadrer l'intégration des risques ESG dans le processus d'investissement :

- Comité exécutif de BNPP AM : Supervision stratégique de notre approche en matière de durabilité
- Le Comité de Durabilité³³ (le « Sustainability Committee ») – Supervision et validation de la mise en œuvre de notre approche en matière de durabilité.
- Le Comité d'Investissement³⁴ - Validation des méthodologies de durabilité applicable à nos investissements et supervision de l'intégration ESG dans nos stratégies d'investissement.
- Le Comité de vote et d'engagement – Supervision de la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement.
- Le Comité de contrôle interne – Supervision de l'évolution des risques de durabilité, ainsi que des plans de contrôles associés.

Nous avons également mis en place, un «Projet de Réglementation Durable». Ce groupe de travail a la charge de superviser l'élaboration et la mise en œuvre de méthodologies, définitions, divulgations et processus liés à la réglementation durable.

Plus de détails sur la composition des piliers mentionnés ci-dessus sont disponible dans notre dernier Rapport Sustainability.

33. Les membres du comité d'investissement font également partie de ce comité.

34. La Responsable Global Sustainability est membre de ce comité.



2) Description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

a. Caractérisation et segmentation des risques

Les risques ESG identifiés dans notre GSS sont d'ordre réputationnels mais aussi réglementaires, opérationnels, juridiques et financiers.

Dans le cadre de ce rapport nous nous intéresseront particulièrement **aux risques climatiques et aux risques liés à la biodiversité**. Les risques climatiques que nous avons identifiés sont de trois ordres :

- **Risques de transition** (risques engendrés par un processus d'ajustement vers une économie bas carbone). Les changements de politique, les risques technologiques et physiques peuvent entraîner une réévaluation de la valeur d'un grand nombre d'actifs, au fur et à mesure que les coûts et/ou opportunités se matérialiseront.
- **Risques physiques**. Conséquences des événements climatiques et/ou météorologiques comme les inondations et les tempêtes qui provoquent des dégâts matériels ou perturbent le commerce.
- **Risques de responsabilité**. Conséquences qui pourraient se produire si des parties ayant souffert de pertes ou de dégâts dûs aux effets du changement climatique entreprenaient des démarches auprès des entreprises qu'elles estiment responsables afin d'obtenir une indemnisation. De telles actions pourraient survenir contre les entreprises qui extraient et émettent du carbone et, si celles-ci bénéficient d'assurance en responsabilité, contre leurs assureurs.

b. Indication des secteurs économiques et des zones géographiques concernés

Notre système de notation a été développé de manière à tenir compte du fait que les risques ESG ne sont pas toujours comparables entre secteurs et régions. C'est pourquoi nous avons divisé les émetteurs couverts en 20 secteurs et en 4 zones géographiques, ce qui donne 80 groupes d'entreprises répertoriées selon des critères géographiques et sectoriels.

Nous regroupons les indicateurs de notre cadre de notation ESG en 11 thèmes communs. Toutefois, les paramètres sous-jacents utilisés pour évaluer les risques ESG de chaque thème varient d'un secteur à l'autre. La cartographie de matérialité ci-dessous fournit une représentation visuelle des pondérations appliquées à chaque thème pour chaque secteur dans notre modèle de notation. Une nuance de vert plus foncée indique un poids plus élevé, et une nuance plus claire de vert un poids inférieur. Plus le risque est élevé, plus le poids est élevé.



Cartographie de matérialité

	Pilier Environnement				Pilier Social			Pilier Gouvernance			
	Change-ment climatique	Gestion du risque environnemental	Utilisation des ressources naturelles, émissions et déchets	Incidents environnementaux	Gestion du capital humain	Santé & Sécurité	Parties prenantes externes	Incidents sociaux	Gouvernance d'entreprise	Éthique d'entreprise	Incidents de gouvernance
Services aux collectivités	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Énergie	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Immobilier	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Internet, Contenu, Logiciels & Services	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Infrastructure & facilitateurs de plateforme	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Financières	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Alimentation, boissons et tabac	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Produits Domestiques et de Soins Personnel	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Distribution de produits alimentaires et de base	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Métaux, Mines, Construction	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Autres matériaux (produits chimiques,...)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Services commerciaux et professionnels	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Transports	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Biens d'équipement	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Automobiles	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Luxe & Loisirs	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Distribution	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Services aux consommateurs	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Santé	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Pharma	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

C. Une explication des critères utilisés pour sélectionner les risques importants

Les risques ESG ayant une incidence importante pour chaque secteur activité, sont évalué sur la base de cadres standards notamment SASB (Sustainability Accounting Standards Board), d'études empiriques et de l'expertise de notre Sustainability Centre.

3) Fréquence de revue du cadre de gestion des risques

La revue du cadre de gestion des risques de durabilité est effectuée à une fréquence annuelle et donne lieu à un suivi dans le comité de contrôle interne.





4) Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte

a. Les risques climatiques

RISQUES DE TRANSITION

Intégration du risque de transition dans l'analyse ESG

L'équipe de recherche ESG est composée d'analystes extra-financiers spécialisés par secteur et/ou thématique spécifique. Grâce à son expérience et à son expertise, l'équipe intègre les enjeux climatiques au sein son analyse.

Le changement climatique est une composante essentielle de notre système propriétaire de notation ESG des entreprises, qui vise à évaluer la performance ESG des émetteurs. Le changement climatique est l'un des 11 thèmes de ce cadre, représentant 11,8 % du score ESG en moyenne selon les secteurs, et jusqu'à 25 % pour les secteurs les plus impactés par le climat. Les notations ESG qui résultent de cette analyse sont donc également le reflet de la prise en considération du risque de transition.

Il est important de noter que, conformément à notre objectif d'aligner nos portefeuilles sur le "net zero" et compte tenu du fait que le monde est confronté à un problème absolu d'émissions de carbone, nous avons introduit un « biais » absolu en émissions de carbone dans notre système de notation ESG relative, principalement sectorielle. De ce fait, les secteurs, régions et émetteurs émettant plus de carbone et autres GES auront structurellement un score ESG inférieur à ceux qui émettent moins.

Notre score ESG pour les émetteurs de dette souveraines intègre également une pondération de 22 % pour les facteurs de changement climatique, dont 11 % consacrés à l'évaluation du risque climatique physique au sein du pays et 11 % à la prise en compte de l'approche de chaque pays en matière d'atténuation du changement climatique.

Notre politique charbon

Dans le cadre de son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique, BNPP AM a renforcé **sa politique d'exclusion dans le secteur du charbon thermique depuis 2021**.

- BNPP AM exclut les entreprises qui génèrent plus de 10 % de leur revenu dans l'extraction du charbon thermique et/ou plus de 10 millions de tonnes par an. Elle exclut également les entreprises ayant de nouveaux plans d'exploitation de charbon et celles n'ayant pas d'engagement de sortie du charbon pour 2030 quand elles sont basées dans des pays de l'OCDE et de l'union européenne et 2040 pour le reste du monde.
- Les producteurs d'électricité ayant une intensité carbone supérieure à 420gCo₂/kWh³⁵, sont également exclus. D'ici 2025, en ligne avec l'Accord de Paris et se basant sur le scénario SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) cette limite sera progressivement réduite à 346 gCo₂/kWh. BNPP AM exclut aussi les entreprises qui rajouteraient de nouveaux actifs de génération d'électricité à partir du charbon.

Le champ d'application de la politique de Conduite Responsable des Entreprises est défini dans le paragraphe A.1.c.

35. Ce seuil a été fixé à 400 gCo₂/kWh en 2023



Calcul, publication et réduction de l'empreinte carbone de nos portefeuilles

Afin de contribuer positivement à la transition énergétique, BNPP AM poursuit une réflexion sur son rôle d'investisseur pour une économie bas carbone. En 2015, nous avons signé le Montréal Carbon Pledge ainsi que la « Portfolio Decarbonisation Coalition ». BNPP AM s'est engagée à publier annuellement l'empreinte carbone de ses portefeuilles. Nous calculons l'empreinte carbone de **nos fonds actions et obligations éligibles**, cet indicateur est disponible mensuellement dans les fiches des fonds disponibles sur notre site internet.

Dans le cadre de notre engagements "net zero", nous nous sommes également engagés à réduire l'empreinte carbone de nos investissements par 30% d'ici 2025 et 50% d'ici 2030.

Alignement "net zero"

Pour les entreprises, nous analysons le risque de transition sur la base de notre cadre propriétaire pour mesurer l'alignement de nos investissements dans les entreprises, largement inspiré par le Paris Aligned Investment Initiative (PAII) Net Zero Investment Framework. Ce cadre propriétaire "triple A (NZ : AAA)", Net Zero Achieving, Aligned or Aligning (neutralité carbone atteinte, aligné ou en cours d'alignement avec "Net Zero") repose sur diverses sources : Transition Pathway Initiative (TPI), Science Based Targets Initiative (SBTi), Climate Action 100 + et Carbon Disclosure Project (CDP). La plupart de ces sources sont accessibles publiquement et ont des objectifs liés à la classification des entreprises par catégories en fonction de leur niveau d'alignement avec le "net zero". Nous avons l'intention d'affiner encore notre méthode d'évaluation de l'alignement à l'avenir. Plus de détails sur cette méthodologie dans la partie F.2.

Intégration du changement climatique dans notre politique de vote

Depuis 2015, le changement climatique est systématiquement pris en compte dans nos décisions de vote. Plus précisément, notre politique de vote stipule que nous nous opposons à des résolutions-clés (quitus des administrateurs, réélections, états financiers) auprès des sociétés qui ne reportent pas leur empreinte carbone (cadre 1, 2, et 3 le cas échéant) de façon appropriée, ou ne communiquent pas ni ne veulent dialoguer de manière constructive sur leur stratégie commerciale en matière d'adaptation climatique ou sur leur stratégie de lobbying climatique. Par exemple, conformément à notre adhésion à l'initiative d'engagement collaboratif Climate Action 100+ et en ligne avec nos engagement "Net Zero", nous attendons des sociétés identifiées comme les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre au monde qu'elles se fixent l'ambition d'atteindre des émissions en gaz à effet de serre "net zero" au plus tard d'ici 2050, étayées par des stratégies de décarbonisation et des objectifs intermédiaires crédibles, conformément aux efforts mondiaux pour limiter le réchauffement à 1,5 degrés Celsius.

L'engagement

Concernant le dialogue avec les entreprises, notre engagement peut être individuel ou collaboratif. L'essentiel de notre engagement en faveur de la transition énergétique se fait via des initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ (CA100+) et le programme d'engagement des entreprises de service public asiatiques de l'Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC). Toutefois, nous dialoguons également en direct avec des entreprises afin de faire progresser nos objectifs de réduction des émissions financées.

RISQUES PHYSIQUES

Nous reconnaissons avoir particulièrement axé nos travaux sur les risques liés à la transition au cours des dernières années. Néanmoins, nous avons requis les services d'un fournisseur de données spécialisé dans l'évaluation du risque physique qui nous fournit un score par entreprise. Ces scores nous permettent d'avoir une évaluation extérieure et homogène des risques physiques auxquels sont confrontés les entreprises dans lesquelles nous investissons.

Malheureusement ces scores ne permettent pas d'évaluer la vulnérabilité des entreprises aux risques physiques. Il s'agit d'une mesure de l'exposition des entreprises à des zones à risques sans prise en compte des actions que l'entreprise a pu mettre en œuvre pour gérer ces risques.



La prise en compte de la matérialité de ces risques pour l'entreprise n'est également pas prise en compte, deux entreprises situées dans la même zone auront la même évaluation, peu importe si l'actif en question est stratégique ou pas pour l'entreprise. Ces notes sont donc plus utiles pour nos activités d'engagement et nous avons donc décidé de ne pas les intégrer à ce stade dans notre système de notation ESG des entreprises.

Nous continuons de travailler sur des projets de recherche interne visant à évaluer la sensibilité des résultats des entreprises aux aléas climatiques. Compte tenu du stade d'avancement de nos recherches nous ne pouvons pas encore publier de résultats. Par ailleurs, BNP Paribas est très impliqué dans l'initiative OS-Climate en particulier au sein du groupe de travail portant sur les risques physiques dont l'objectif est de développer une méthodologie open source d'analyse des risques physiques auxquels sont confrontées les entreprises.

Pour les émetteurs de dette souveraine, BNPP AM obtient de Verisk Maplecroft une évaluation des risques climatiques physiques. Verisk Maplecroft évalue la vulnérabilité des pays à un certain nombre de risques climatiques spécifiques. Verisk Maplecroft tient compte des changements saisonniers et annuels de température et de précipitations, en plus des événements extrêmes.

RISQUES DE RESPONSABILITÉ

La politique RBC

La Politique RBC (définie dans la partie A.1.c), le cas échéant, exclue les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement.

Intégration du risque de responsabilité dans le modèle de notation ESG

A travers notre méthodologie de notation ESG, nous cherchons à mieux anticiper le risque de responsabilité. Nous sommes en mesure d'évaluer cet aspect à la fois de manière quantitative et qualitative. L'équipe de recherche ESG dédiée a, dans le cadre de sa recherche qualitative, des contacts directs avec les émetteurs dans lesquels nous investissons, ce qui nous permet d'améliorer la qualité des informations utilisées lors de nos analyses.

En créant un cadre analytique solide autour de la recherche ESG, le « Sustainability Centre » est en mesure de porter un jugement indépendant sur les engagements climatiques des entreprises ainsi que sur leur exposition aux différents risques climatiques et ainsi d'évaluer les niveaux de responsabilité auxquels les émetteurs sont confrontés.

L'ajustement qualitatif de la notation ESG prend en compte une analyse prospective basée sur la stratégie, la vision et les ambitions d'une entreprise. Cette analyse ESG est enrichie par plusieurs sources de recherche externes nous permettant de couvrir des entreprises, des émetteurs souverains et des agences supranationales.

Identification des controverses

Le risque de responsabilité est intégré à notre outil de suivi des controverses. Ainsi, toutes les entreprises sont surveillées via un flux d'information permanent provenant de sources pertinentes (brokers, données publiques, médias, etc.). En cas de controverse, les analystes ESG peuvent déclencher une procédure de surveillance particulière (mise en place d'une liste spécifique). Les gérants de portefeuilles sont donc alertés et tout nouvel achat ou augmentation des positions sur ce titre placé sous surveillance est interdit jusqu'à ce qu'une nouvelle recommandation ESG soit fournie par les analystes ESG. Ce procédé nous permet de maintenir un niveau d'alerte maximum lors de l'apparition d'une controverse.



Plus une entreprise est confrontée à un nombre important de controverses, plus le risque de réputation pour nos fonds est important. Toutes les controverses sont classées du niveau 1 (la moins grave) au niveau 5 (la plus importante). La classification prend en compte l'impact de l'incident (gravité et nombre), le niveau de récurrence, la responsabilité et le caractère exceptionnel, la réponse et la gestion par l'entreprise.

Une entreprise est automatiquement pénalisée si elle fait face à une ou plusieurs controverses de niveau 3 ou supérieur. Si la controverse est extrêmement sérieuse ou entraîne des conséquences particulièrement négatives, la société pourrait alors être exclue de notre univers d'investissement. De plus, les secteurs les plus exposés aux controverses et scandales ESG affichent dans notre système de notation des résultats ESG structurellement plus faibles.

Plus détails sur les risques climatiques sont définis dans notre feuille de route "net zero" disponible ici : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/F5EE3377-26CE-4DFD-B770-DBD29323D78B>

b. Risques liés à la biodiversité

Nous nous efforçons de comprendre précisément l'ampleur de notre exposition aux risques liés à la nature afin de pouvoir fournir à nos gérants de portefeuille des informations exploitables. Nous procédons à des analyses sectorielles ESG afin que nos gérants soient au fait des risques et des opportunités les plus récents. Ces analyses couvrent un large éventail d'enjeux liés à la durabilité, des droits de l'Homme, à la perte de la nature, et nous aident à déterminer les bons et les mauvais élèves dans chaque secteur. En particulier, à travers notre modèle de notation ESG nous suivons différents indicateurs en lien avec la protection de la biodiversité, tels que la qualité des programmes de protection de la biodiversité des entreprises par exemple.

Nous avons également contribué à des études de cas, en partenariat avec Capitals Coalition et d'autres initiatives, pour expliquer notre approche, en analysant nos dépendances ou nos impacts dans des secteurs clés, notamment en contribuant à une étude sur les produits de mer et le plastique dans le secteur de la consommation. Notre dernière [étude](#) publiée en mai 2023 a évalué la pertinence du « WWF Risk Filter » dans le cadre d'un test de l'approche LEAP proposée par la TNFD sur une stratégie de BNPP AM.

Par ailleurs, à travers les indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impact PAI) associés au règlement SFDR, nous suivons la part de nos investissements dans des entreprises qui ont des sites situés près de zones sensibles en termes de biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones).

Nous allons continuer d'affiner nos analyses des secteurs, de certaines entreprises, de leurs actifs et de leurs chaînes d'approvisionnement jusque dans des zones géographiques spécifiques et ce afin d'identifier des situations de stress hydrique, de dégradation des sols et des zones sensibles en matière de biodiversité. Ce faisant, nous cherchons à comprendre les risques directs et indirects pour nos investissements et pour la nature.

Nous améliorons chaque année notre collecte de données et nos systèmes informatiques et nous sommes convaincus qu'avec notre approche mixte, qui repose sur des sources de données publiques et privées, nous disposons des éléments nécessaires pour améliorer notre prise de décision. Bien entendu, cela dépend en grande partie de la communication des entreprises et nous devons parfois composer avec l'absence de nombreuses données. Nous participons également à plusieurs initiatives



POUR



ÉVALUATION DES DÉPENDANCES

Nous avons été parmi les premières institutions financières à tester l'outil d'évaluation des dépendances ENCORE de la Nature Capital Finance Alliance en 2020. Pour cela, nous avons agrégé nos actifs sous gestion (actions et obligations cotées en bourse) et utilisé la base de données ENCORE pour déterminer les dépendances directes des entreprises dans lesquelles nous investissons aux services écosystémiques. Nous n'avons pas pris en compte les établissements financiers, car ENCORE ne couvre pas les dépendances indirectes.

S'appuyant sur la base ENCORE, notre prestataire Iceberg Data Lab a développé un score de dépendance mesurant les dépendances d'une entreprise aux services écosystémiques. Cette mesure est fournie par une note finale agrégeant trois sous-scores correspondant aux services d'approvisionnement, aux services de régulation et aux services culturels. Nous prenons le temps d'analyser ces nouvelles mesures.

Plus détails sur notre plan d'action visant à réduire l'exposition des risques liés à la biodiversité sont définis dans notre feuille de route net biodiversité disponible ici :

<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/940B42EF-AFFF-4C89-8C32-D9BFBA72BF24>

5) Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance identifiés

A ce jour nous ne sommes pas en mesure de fournir une estimation quantitative fiable de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance sur nos actifs sous gestion. Néanmoins, des travaux sont en cours et un modèle propriétaire est actuellement en développement afin d'évaluer l'impact financier des principaux risques en matière environnementale (température, précipitations, vents).

6) Evolution des choix méthodologiques et des résultats

Alors que nous nous efforçons continuellement d'améliorer nos connaissances sur les risques liés à la durabilité, nous entreprenons plusieurs projets de recherches afin de développer de meilleurs outils et métriques pour évaluer l'exposition aux risques climatiques et aux risques liés à la biodiversité.

Vous trouverez ci-dessous des exemples de nos principaux axes de recherche³⁶ :

- Estimation du carbone - les données reportées par les entreprises ou estimées par les fournisseurs de données sur le carbone sont imprécises en raison d'une divulgation incohérente et généralement non audité entre les industries, les régions et les marchés. Le groupe de recherche quantitative (QRG) de BNPP AM travaille à améliorer les données carbone existantes en utilisant des méthodes quantitatives basées sur l'apprentissage automatique et nous prévoyons d'étendre notre utilisation actuelle des données GES des scopes 1 et 2 au scope 3.
- Estimation des émissions futures - Les mesures implicites d'augmentation de la température (ITR) nécessitent des estimations des émissions futures des entreprises pour produire des résultats. Certaines entreprises fournissent des trajectoires, qui pourraient bénéficier d'une validation quantitative. De nombreuses entreprises ne divulguent pas les trajectoires des émissions et, par conséquent, ces émissions doivent être estimées pour produire des mesures de l'ITR à l'échelle

36. Plusieurs autres axes de travaux de recherche sont également en place.



de l'univers.

- Modélisation implicite de l'augmentation de la température (ITR) - Nous nous efforçons d'améliorer les mesures de l'ITR à l'échelle de l'industrie grâce à notre collaboration et à l'utilisation des outils fournis par SBTi, CDP, CA100+, TPI, OS-Climate, the Inevitable Policy Response et GFANZ. Nous avons l'intention d'utiliser nos connaissances et ces outils pour élaborer une méthodologie de mesure des ITR plus complète pour nos propres portefeuilles, ce qui nous aidera à évaluer notre alignement avec nos engagements "net zero" au niveau de des émetteurs, des fonds et des portefeuilles.
- À la suite du financement de la start-up Kayrros spécialisée dans les données et analyses climatiques, nous avons pour objectif de travailler sur l'analyse des informations qu'elle pourrait apporter sur les risques liés au climat et à la transition énergétique, ainsi qu'à l'évaluation des ressources naturelles.
- A la suite du financement de la start-up NatureMetrics spécialisée dans les données liées à l'ADN environnemental, nous travaillons à l'intégration des informations qu'elle apporte sur l'évaluation de la biodiversité sur des sites spécifiques.
- Empreinte biodiversité - Nous continuons à suivre de près les mises à jour des méthodologies d'Iceberg Data Lab et d'iCare & Consult relatives à l'Empreinte Biodiversité des Entreprises. Nous étudions également les liens entre l'empreinte biodiversité au niveau de l'émetteur et les autres indicateurs que nous utilisons pour orienter nos investissements, tels que les composantes « E » de nos scores ESG. Cela nous permettrait d'identifier les complémentarités et de faire progresser la convergence des outils que nous utilisons en interne.
- Dépendances – comme mentionné ci-dessus, nous sommes actuellement en train d'analyser les nouvelles données de notre prestataire Iceberg Data Lab relatives aux scores de dépendance, mesurant les dépendances d'une entreprise aux services écosystémiques.
- Empreinte forêt – Nous travaillons actuellement en collaboration avec un consultant indépendant à la mise à jour de notre empreinte forêt publiée en 2021. Nos travaux portent sur la quantification de notre exposition potentielle à des entreprises produisant ou consommant des matières premières agricoles à risque de déforestation d'une part, et sur la quantification de la potentielle déforestation associée d'autre part. Nous serons en mesure de publier les résultats de ces travaux au cours du deuxième semestre de l'année 2023.





I. Liste des organismes de placement collectif (OPC) relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR

1) Liste des OPC article 8 (BNPP AM France)

- BNP Paribas Mois ISR
- BNP Paribas Money 3M
- BNP Paribas Sustainable Invest 3M
- BNP Paribas Cash Invest
- BNP Paribas Bond 6M
- BNP Paribas Développement Humain
- BNP Paribas Actions Monde ISR
- BNP Paribas Best Selection Actions Euro ISR
- BNP Paribas Convictions
- Theam Quant- World Climate Carbon Offset Plan
- Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable
- Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable
- BNP Paribas Smallcap Euroland ISR
- Camgestion Convertibles Europe
- BNP Paribas Valeurs Euro ISR
- BNP Paribas Actions Euro ISR
- Multipar Monétaire Socialement Responsable
- BNP Paribas Monétaire Assurance
- Harmony Prime
- BNP Paribas Midcap France ISR
- Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable
- Multipar Actions Socialement Responsable
- Afer Actions Pme
- BNP Paribas Sélection Patrimoine Responsable
- BNP Paribas Perspectives Court Terme
- BNP Paribas Diversiflex
- BNP Paribas Cedola Sostenibile 2024
- BNP Paribas Valeurs Françaises ISR
- BNP Paribas Perspectives Long Terme
- Agipi Monde Durable
- BNP Paribas Actions Croissance ISR
- BNP Paribas Easy CAC 40 Esg Ucits ETF
- BNP Paribas Social Et Solidaire
- BNP Paribas Incremental Equity Allocation
- GF Ambition Solidaire
- BNP Paribas Indice France ESG
- Bnl Assetto Dinamico
- BNP Paribas Perspectives Moyen Terme
- BNP Paribas Nordic Sustainable Evolution
- Theam Quant Europe Climate Carbon Offset Plan
- Theam Quant- Equity Eurozone Guru
- BNP Paribas Obli Long Terme
- BNP Paribas Deep Value ISR
- BNP Paribas Perspectives 2031-2033
- BNP Paribas Actions Pme ETI ISR
- Theam Quant- Equity Europe Climate Care
- BNP Paribas Obli Revenus
- BNP Paribas Next Tech
- BNP Paribas Mone Etat
- Fondo BNPP DISruptive Technology Protetto
- BNP Paribas Protection Monde
- BNP Paribas Perspectives 2022-2024
- BNP Paribas Perspectives 2025-2027
- BNP Paribas Actions Patrimoine ISR
- BNP Paribas Actions Pme ISR
- BNP Paribas Perspectives 2028-2030
- Theam Quant- Equity Europe Guru
- Euro Convictions ISR
- BNP Paribas Finance Europe ISR
- BNP Paribas Selection Flexible
- BNP Paribas Perspectives 2034-2036
- BNP Paribas Multigestion ISR Actions Euro
- BNP Paribas Dynamique 6 Mois
- BNP Paribas Actions Rendement ISR
- BNP Paribas Global Bond Plus
- Multipar BNP Paribas Perspectives Court Terme
- BNP Paribas Obli Etat ISR
- BNP Paribas Green Business
- Multimanagers Actions Europe -Fidelity
- BNP Paribas Obli ISR
- BNP Paribas Perspectives 2037-2039
- CNP Assur Smid Cap Europe
- BNP Paribas Technologies Europe ISR
- BNP Paribas Immobilier ISR
- Theam Quant- Equity World Guru
- Theam Quant- Equity Iesg Eurozone Income Defensive



- Camgestion Obliflexible
- BNP Paribas Rendactis ISR
- Multipar Global Patrimoine
- BNP Paribas Convertibles Europe
- Nachhaltigkeitsgarant 80
- Equity Global Sdg Champions Protection 90%
- Multipar Oblig Court Terme
- Fondo BNPP Seicedole
- Fundquest Ethisworld
- BNP Paribas Actions Entrepreneurs
- BNL Obbligazioni Emergenti
- BNP Paribas Ethniki Insurance 80% Protected Multi-Asset Fund
- BNL Azioni Europa Dividendo
- Multimanagers Actions Internationales - Carmignac
- Theam Quant- Fixed Income Diversifier
- Ethique Convictions
- BNL Azioni America
- Theam Quant- Equity World Global Goals
- BNL Obbligazioni Globali
- Afer Actions Entreprises
- Camgestion Capi Oblig
- BNP Paribas Midcap Euro
- Multipar BNP Paribas Perspectives Long Terme
- World Climate Navigator 90% Protected
- Theam Quant- Equity Europe Climate Care Protection 90%
- Multimanagers Actions Tricolore Rendement - Edram
- BNP Paribas Multigestion ISR Actions Monde
- BNP Paribas Perspectives Modéré 2025-2027
- BNP Paribas Perspectives Modéré 2022-2024
- BNL Azioni Emergenti
- BNP Paribas Energie & Industrie Europe ISR
- BNP Paribas Multi-Factor Bonds High Vol
- BNP Paribas Perspectives Modéré Long Terme
- BNP Paribas Perspectives Modéré 2028-2030
- Theam Quant- Bond Europe Climate Carbon Offset Plan
- CAMGESTION Club Patrimoine
- BNP Paribas Core Bond Return Alpha
- Multipar BNP Paribas Perspectives 2025-2027
- Multipar BNP Paribas Perspectives 2028-2030
- BNP Paribas Perspectives Modéré 2034-2036
- BNP Paribas Perspectives Modéré 2031-2033
- Multipar BNP Paribas Perspectives 2031-2033
- Theam Quant- Equity US Guru
- Multipar BNP Paribas Perspectives 2034-2036
- Perseis Avantage Convertibles
- Multipar BNP Paribas Perspectives 2037-2039
- Camgestion Oblicycle Credit
- Nachhaltigkeitsgarant 90
- Multipar Croissance Inclusive

2) Liste des OPC article 9 (BNPP AM France)

- BNP Paribas Aqua
- MAIF Actions Climat
- BNP Paribas Euro Climate Aligned
- Multipar Aqua



PARTIE 2

Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019 / 2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre



J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

BNPP AM France, W51AX6427FJZJFPF8H34, considère les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité de ses décisions d'investissement. Les informations ci-dessous sont le bilan consolidé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de BNPP AM France conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations relatives à la durabilité dans le secteur des services financiers.

Cette déclaration sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2022.

En tant que gérant d'actifs mondial diversifié, BNPP AM France a des incidences négatives (PAI) qui sont principalement indirectes, par l'intermédiaire des entités dans lesquelles nous investissons. Nous assumons notre responsabilité d'identifier et d'atténuer les 14 PAI d'entreprise obligatoires, les 3 PAI d'entreprise volontaires et les 2 PAI souverains.

BNPP AM France est une entité de BNP Paribas Asset Management, l'activité de gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas (BNPP AM).

Les différents piliers l'approche de durabilité de BNPP AM (intégration ESG, vote et engagement, conduite responsable des entreprises, vision prospective et solutions d'investissement pour la durabilité) contribuent à la prise en compte de ces PAI. Ces piliers sont décrits plus en détail dans notre [Sustainability report de 2022](#).

Notre cadre stratégique pour identifier et traiter les incidences négatives est basé sur 1) notre [Politique de conduite responsable des entreprises \(RBC\)](#), qui identifie les secteurs et les comportements qui présentent un risque élevé d'impacts négatifs en violation des normes internationales afin de les exclure; 2) nos [lignes directrices d'intégration ESG](#), qui aident nos équipes d'investissement à identifier les risques ESG, y compris ceux liés aux PAI; et 3) notre [Politique de vote et d'engagement](#) et notre [Politique de gouvernance et de vote](#), qui définissent la façon dont nous exerçons nos droits de vote et interagissons auprès des émetteurs.

Afin d'identifier et d'évaluer les principales incidences négatives, nous nous appuyons sur notre analyse et les résultats de notre recherche ESG qui sont indépendants, basés sur plusieurs sources et ne se limitent pas aux fournisseurs de données ESG.

Nos activités de vote et d'engagement contribuent à la prise en compte des différents PAI. Notre approche du vote et de l'engagement repose sur les stratégies d'engagement suivantes : (i) engagement lié à la gouvernance d'entreprise et au vote ; (ii) engagement thématique, en mettant l'accent sur les « 3E » (définis dans la partie I section A.1.d); (iii) engagement lié à la performance ESG. Elle contient des mesures d'escalade dans les cas où l'engagement produit des progrès insuffisants.

BNPP AM reconnaît que dans de nombreuses situations, la lutte contre les principales incidences négatives sur la société et l'environnement nécessite un effort collectif et adhère donc autant que possible aux codes de conduite responsable des entreprises et aux normes internationalement reconnues.





K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement

INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	1. Émissions de GES				
	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalent CO ₂	5 317 378 tCO ₂ e	N/A	<p>Couverture effective des données : Élevée³⁷</p> <p>Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations.</p> <p>BNPP AM a donc décidé de compléter les données rapportées par les entreprises par des méthodes d'estimation, afin de fournir un meilleur reporting de notre impact environnemental et de soutenir la réduction du carbone en l'absence de données rapportées.</p>	<p>Nous avons rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers en 2021 et à partir de l'année 2023, nous commencerons à rendre compte annuellement de nos progrès. Dans le cadre de notre Feuille de route Net Zero, nous avons des objectifs intermédiaires de réduction de nos émissions (scope 1 et 2) de 30 % en 2025 et de 50 % d'ici 2030 (par rapport à une référence de 2019).</p> <p>Notre politique de conduite responsable des entreprises (RBC) vise à réduire l'exposition aux GES provenant des combustibles fossiles par le biais d'une politique du charbon qui vise à sortir du charbon en 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde. Elle intègre également une politique stricte sur le pétrole et le gaz non conventionnels.</p>
	Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalent CO ₂	1 346 027 tCO ₂ e	N/A	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations.</p> <p>BNPP AM a donc décidé de compléter données rapportées par les entreprises par des méthodes d'estimation, afin de fournir un meilleur reporting de notre impact environnemental et de soutenir la réduction du carbone en l'absence de données rapportées</p>	<p>Dans le cadre notre actionnariat, nous nous sommes engagés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> . voter pour l'action climatique des entreprises et pour que les entreprises atteignent la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt . dialoguer avec les entreprises sur la neutralité carbone . agir en faveur d'une politique climatique nationale et internationale alignée sur la neutralité carbone. <p>Par exemple, nous faisons partie de l'initiative Climate Action 100 + et nous pilotons ou copilotons le dialogue avec 10 entreprises à travers le monde. Nous avons également des règles spécifiques autour du vote sur les résolutions liées au climat et pénalisons les entreprises si elles ne sont pas transparentes sur leurs activités de lobbying climatique.</p>
Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalent CO ₂	35 218 444 tCO ₂ e	N/A	<p>Couverture effective des données : Faible</p> <p>Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations. Cela est encore plus problématique pour les émissions de GES Scope 3.</p> <p>BNPP AM a décidé d'utiliser uniquement les données divulguées de la plus haute qualité et de ne pas les compléter par des estimations. Les estimations des émissions de GES Scope 3 varient considérablement d'un fournisseur à l'autre.</p> <p>Par conséquent, la couverture et la qualité des données sur les émissions de GES Scope 3 sont considérées comme très faibles, ce qui pourrait conduire à des chiffres de déclaration faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gestionnaires d'actifs.</p>	<p>Des efforts sont en cours afin de mieux évaluer les données des émissions de GES Scope 3 en vue de les inclure dans les cadres d'évaluation internes.</p>	

37. Les seuils suivants sont utilisés pour déterminer la couverture effective (c'est-à-dire la couverture des données divisée par les actifs éligibles) : Faible : 0-50 %/Moyenne : > 50-75 %/Elevée : > 75 %. Remarque : Les actifs éligibles pour un PAI spécifique sont les catégories d'actifs qui peuvent recevoir une valeur non NULL pour ce PAI spécifique.



INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
	Emissions de GES totales	9 734 267 ³⁸ tCO ₂ e	N/A	<p>Couverture effective des données : Élevée Bien que le chiffre global de Couverture effective soit élevé, veuillez noter que les émetteurs pour lesquels les données sur le Scope 3 n'étaient pas disponibles ont une valeur de 0 pour cet indicateur.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p>	<p>Nous avons rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers en 2021 et à partir de l'année 2023, nous commencerons à rendre compte annuellement de nos progrès. Dans le cadre de notre Feuille de route Net Zero, nous avons des objectifs intermédiaires de réduction de nos émissions (scope 1 et 2) de 30 % en 2025 et de 50 % d'ici 2030 (par rapport à une référence de 2019).</p> <p>Notre politique de conduite responsable des entreprises (RBC) vise à réduire l'exposition aux GES provenant des combustibles fossiles par le biais d'une politique du charbon qui vise à sortir du charbon en 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde. Elle intègre également une politique stricte sur le pétrole et le gaz non conventionnels.</p> <p>Dans le cadre notre actionnariat, nous nous sommes engagés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> . voter pour l'action climatique des entreprises et pour que les entreprises atteignent la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt . dialoguer avec les entreprises sur la neutralité carbone . agir en faveur d'une politique climatique nationale et internationale alignée sur la neutralité carbone. <p>Par exemple, nous faisons partie de l'initiative Climate Action 100 + et nous pilotons ou copilotons le dialogue avec 10 entreprises à travers le monde. Nous avons également des règles spécifiques autour du vote sur les résolutions liées au climat et pénalisons les entreprises si elles ne sont pas transparentes sur leurs activités de lobbying climatique.</p> <p>Des efforts sont en cours afin de mieux évaluer les données des émissions de GES Scope 3 en vue de les inclure dans les cadres d'évaluation internes.</p>
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalent CO ₂ par million d'euros investis	72 ³⁹ tCO ₂ e/m €	N/A	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations.</p> <p>Pour les Scope 1 & 2, BNPP AM a décidé de compléter les données rapportées par les entreprises par des méthodes d'estimation, afin de fournir un meilleur reporting de notre impact environnemental et de soutenir la réduction du carbone en l'absence de données rapportées.</p> <p>Pour le Scope 3, BNPP AM a décidé d'utiliser uniquement les données divulguées de la plus haute qualité et de ne pas les compléter par des estimations. Les estimations des émissions de GES Scope 3 varient considérablement d'un fournisseur à l'autre.</p> <p>Par conséquent, bien que le chiffre global de Couverture effective soit élevé, veuillez noter que les émetteurs pour lesquels les données sur le Scope 3 n'étaient pas disponibles ont une valeur de 0 pour cet indicateur.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p>	<p>Nous mesurons l'empreinte carbone de nos portefeuilles éligibles, et nous visons à détenir des portefeuilles présentant des caractéristiques ESG plus positives que leurs indices de référence (investis) respectifs.</p> <p>Cela inclut la détention de portefeuilles avec une empreinte carbone plus faible que leurs indices de référence respectifs (investis) conformément à nos Principes et directives d'intégration ESG.</p>

38. Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de 42 424 963 tCO₂e?

39. Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de 313 tCO₂e/m €.



INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<p>3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</p>	<p>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</p>	<p>148⁴⁰ tCO₂e/m €</p>	<p>N/A</p>	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations.</p> <p>Pour les Scope 1 & 2, BNPP AM a décidé de compléter les données rapportées par les entreprises par des méthodes d'estimation, afin de fournir un meilleur reporting de notre impact environnemental et de soutenir la réduction du carbone en l'absence de données reportées.</p> <p>Pour le Scope 3, BNPP AM a décidé d'utiliser uniquement les données divulguées de la plus haute qualité et de ne pas les compléter par des estimations. Les estimations des émissions de GES Scope 3 varient considérablement d'un fournisseur à l'autre.</p> <p>Par conséquent, bien que le chiffre global de Couverture effective soit élevé, veuillez noter que les émetteurs pour lesquels les données sur le Scope 3 n'étaient pas disponibles ont une valeur de 0 pour cet indicateur.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p>	<p>Notre méthodologie de notation ESG propriétaire inclut plusieurs indicateurs liés à l'intensité des émissions de GES tels que la tendance de l'intensité carbone ou une intensité carbone spécifique à un secteur.</p> <p>En outre, notre engagement net zéro nous conduira à accroître les activités d'engagement et à réduire progressivement nos émissions.</p>
<p>4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)</p>	<p>5 %⁴¹</p>	<p>N/A</p>	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>L'identification des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles a été réalisée sur la base des pourcentages des revenus provenant de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce du charbon thermique, du gaz naturel et du pétrole.</p> <p>Les données sous-jacentes n'identifient pas les entreprises impliquées dans la « distribution de gaz » mais BNPP AM s'est engagée auprès du fournisseur de données afin d'évaluer la faisabilité de capturer cette activité dans un proche avenir.</p> <p>A noter que nous n'avons pas « refondu » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p>	<p>Conformément à notre politique RBC, il existe d'importantes restrictions pour investir dans les sociétés impliquées dans l'exploitation minière du charbon thermique et la production d'électricité, ainsi que dans le pétrole et le gaz non conventionnels. Des critères concernant ces exclusions sont disponibles dans notre Politique RBC.</p> <p>Notre engagement « net zero » nous conduira à augmenter les activités d'engagement et à réduire progressivement l'exposition aux sociétés de ce secteur. Veuillez consulter notre feuille de route Net Zero pour plus de détails.</p>

40. Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de 708 tCO₂/m €.

41. Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de : 6 %.



INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<p>5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable</p>	<p>Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)</p>	<p>Part de consommation d'énergie non renouvelable : 61 %</p>	<p>N/A</p>	<p>Couverture effective des données : Moyenne (Consommation) Couverture effective des données : Faible (production)</p> <p>Ce PAI est en fait deux indicateurs en un : La production et la consommation. L'indicateur de production n'est pertinent que pour les producteurs d'énergie (par exemple les services aux collectivités). L'indicateur de consommation est plus largement applicable à l'ensemble des secteurs.</p> <p>Les informations relatives à la production et à la consommation ne sont pas communiquées de manière uniforme par les acteurs du marché, bien que les ratios de couverture aient tendance à être beaucoup plus élevés pour la consommation.</p> <p>Les données sous-jacentes utilisées ne sont basées que sur des données déclarées et la faible couverture affichée pourrait aboutir à des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gestionnaires d'actifs.</p>	<p>Notre méthodologie de notation ESG propriétaire inclut des indicateurs équivalents liés à l'utilisation d'énergies renouvelables tels que la robustesse des programmes d'énergie renouvelable, l'utilisation d'énergies renouvelables ou la part de l'utilisation d'énergie primaire provenant des énergies renouvelables.</p> <p>De plus, notre intégration ESG notre politique d'engagement et notre politiques RBC traitent indirectement de cette mesure.</p>
<p>6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique</p>	<p>Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique</p>	<p>A (agriculture, sylviculture et pêche) : 0,48 GWh/m €</p> <p>B (exploitation minière et carrières) : 1,02 GWh/m €</p> <p>C (fabrication) : 0,46 GWh/m €</p> <p>D (approvisionnement en électricité, gaz, vapeur et air conditionné) : 3,92 GWh/m €</p> <p>E (approvisionnement en eau ; égouts, gestion des déchets et activités de remédiation) : 2,32 GWh/m €</p> <p>F (construction) : 0,17 GWh/m €</p> <p>G (commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et motocycles) : 0,23 GWh/m €</p> <p>H (transport et stockage) : 1,38 GWh/m €</p> <p>L (Hébergement et activités de restauration) : 1,34 GWh/m €</p>	<p>N/A</p>	<p>Couverture effective des données : Faible</p> <p>Une évaluation exacte de ce PAI n'existe pas, car la répartition exacte de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique n'est fournie par aucun fournisseur de données.</p> <p>Par conséquent, nous avons supposé qu'une entreprise appartient à sa NACE primaire et que le chiffre de consommation énergétique totale est associé à ce code NACE primaire. Par conséquent, il n'existe pas de répartition sectorielle de la consommation d'énergie par entreprise.</p>	<p>Notre méthodologie de notation ESG propriétaire inclut des indicateurs tel que les émissions absolues de GES, l'intensité des émissions de GES ou les programmes de réduction des GES peuvent être considérés comme des substituts indirects puisqu'ils couvrent les émissions du scope 2, et donc les émissions indirectes provenant de l'énergie achetée.</p> <p>Par ailleurs, nos engagements « net zero » à travers la réduction de l'empreinte carbone de nos investissements dans les entreprises du périmètre éligible (scopes 1 et 2) et l'alignement avec « net zero » des sociétés, induisent également une attention particulière sur les émissions du scope 2, et s'attaquent donc à l'intensité de consommation d'énergie des entreprises.</p>



INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
BIODIVERSITÉ	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/ établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %).	4 % ⁴²	N/A	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>Ce PAI n'est pas directement communiqué par les entreprises et l'évaluation s'appuie sur des recherches d'incidents pour identifier les activités ayant une incidence négative exercées par les entreprises qui peuvent ensuite s'adapter géographiquement aux zones sensibles telles que définies par le réseau Natura 2000 de zones protégées, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que d'autres zones protégées visées par le règlement délégué.</p> <p>Cette approche comporte les limites suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'accès à la base de données « Key Biodiversity Area » (KBA) n'est pas public, ce qui réduit la possibilité d'établir une corrélation entre les différents lieux. 2) Une évaluation des opérations situées dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ou à proximité nécessiterait une perspective spatiale qui, à l'heure actuelle, n'est pas disponible en raison du manque de bases de données au niveau des actifs. Par conséquent, la seule donnée spatialement explicite que nous utilisons est fournie par la recherche d'incidents de notre fournisseur. <p>A noter que nous n'avons pas « refondu » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p>	<p>Notre méthodologie de notation ESG propriétaire inclut des indicateurs substitués indirects liés à la qualité des programmes de protection de la biodiversité ou des incidents liés aux défaillances des fournisseurs en matière de protection de la biodiversité.</p> <p>En outre, notre feuille de route Biodiversité détaille notre approche pour renforcer nos actions de vote et d'engagement par le biais d'initiatives individuelles /collectives et d'opposition aux états financiers/rapports des directeurs et des auditeurs (et, dans certaines zones géographiques, à la décharge des administrateurs ou aux élections au conseil d'administration) lors des assemblées générales d'entreprises qui ne respectent pas nos attentes en matière de biodiversité, telles qu'exprimées dans notre Politique de Gouvernance et de Vote.</p>
EAU	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0,07 t/m € ⁴³	N/A	<p>Couverture effective des données : Faible</p> <p>La plupart des entreprises du monde ne publient toujours pas ces informations. Les entreprises déclarent également les polluants de manière inconsistante.</p> <p>Les fournisseurs de données capturent différents types d'émissions et il existe une certaine incertitude à propos de celle qu'il conviendrait prendre en compte conformément à la réglementation. Pour ces raisons, BNPP AM a décidé d'utiliser une approche plus conservatrice et d'obtenir des données d'un fournisseur de données qui reflète une liste plus complète de polluants pour cette mesure : Les émissions directes de nitrates, de phosphate et de pesticides, et les émissions directes de substances prioritaires telles que définies à l'article 2 (30) de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil (par exemple, les métaux lourds, les charges de polluants organiques tels que la demande biochimique d'oxygène et la demande chimique d'oxygène, l'azote et les composés de phosphore).</p> <p>La couverture très faible affichée pourrait entraîner des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gérants d'actifs.</p> <p>A noter que nous n'avons pas « refondu » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p>	<p>Notre méthodologie de notation ESG propriétaire comprend un indicateur de substitution lié à la force de l'initiative d'une entreprise de traiter les effluents générés par son processus de production.</p> <p>De plus, notre feuille de route biodiversité détaille nos initiatives visant à renforcer les activités de vote et d'engagement au travers d'initiatives collectives et d'opposition aux états financiers/rapports des directeurs et des auditeurs (et, dans certaines zones géographiques, à la décharge des administrateurs ou des élections au conseil d'administration) lors des assemblées générales des sociétés qui ne respectent pas nos attentes en matière de biodiversité, telles qu'exprimées dans notre Politique de Gouvernance et de Vote.</p>

42. Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de : 5 %

43. Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de : 0,85 t/m €.



INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
DÉCHETS	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	1,96 t/m € ⁴⁴	N/A	<p>Couverture effective des données : Faible</p> <p>La plupart des entreprises ne publient toujours pas ces informations.</p> <p>BNPP AM capture à la fois les déchets dangereux et radioactifs tels que rapportés par les entreprises.</p> <p>La couverture très faible affichée pourrait entraîner des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gérants d'actifs.</p> <p>A noter que nous n'avons pas « refondu » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p>	<p>Notre méthodologie de notation ESG propriétaire n'inclut pas encore d'indicateur directement lié aux émissions de déchets dangereux et radioactifs générés en raison de préoccupations liées à la couverture des données, mais comprend un indicateur de substitution lié à la robustesse d'une initiative de l'entreprise visant à réduire les déchets dangereux de ses propres activités. En outre, notre feuille de route biodiversité nous conduit à accroître les activités de vote et d'engagement par le biais d'initiatives collectives et d'états financiers opposés/rapports des directeurs et des auditeurs (et dans certaines zones géographiques, la décharge des administrateurs ou des élections au conseil d'administration) lors des assemblées générales des entreprises qui ne respectent pas nos attentes en matière de biodiversité, telles qu'elles sont exprimées dans notre politique de gouvernance et de vote.</p>

44. Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de :5,58 t/m €.





Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement

INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
<p>LES QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL</p>	<p>10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)</p>	<p>0,05 %⁴⁵</p>	<p>N/A</p>	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>Pour cet indicateur, il y a des écarts importants entre les fournisseurs de données en raison d'une évaluation différente de ce PAI.</p> <p>La plupart des fournisseurs s'appuient sur des analyses d'articles de presse et sur des modèles d'IA/NLP pour signaler d'éventuelles violations. Dans certains cas, certains fournisseurs de données procèdent à un examen manuel afin de valider les cas recensés.</p> <p>BNPP AM utilise une approche rigoureuse qui se compose de plusieurs niveaux d'évaluation manuelle réalisée par des équipes de recherche spécialisées (tant externes qu'internes), de contacts et du dialogue avec les entreprises (dans certains cas) ainsi que de niveaux de gouvernance supplémentaires et de comités de revue qui peuvent évaluer et contester les évaluations finales.</p> <p>L'évaluation effectuée est fondée sur tous les principes du Pacte mondial des Nations unies et les directives de l'OCDE, y compris les normes environnementales.</p> <p>A noter que nous n'avons pas « refundu » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p> <p>Le chiffre non nul ici peut s'expliquer par la non-application de nos politiques RBC dans certains mandats de clients spécifiques et/ou l'inclusion d'une poignée d'émetteurs qui peuvent être considérés comme étant en violation des lignes directrices du PMNU et de l'OCDE sur les EMN par notre fournisseur pour ce PAI mais avec lesquels nous menons un engagement actif visant à améliorer le comportement des entreprises.</p>	<p>Notre méthodologie de notation ESG propriétaire inclut la prise en compte de plusieurs incidents liés aux Principes PMNU et aux directives des EMN de l'OCDE. En outre, nous nous efforçons de nous engager auprès des entreprises en violation (ou risquant d'être en violation) d'un ou plusieurs Principes PMNU ou EMN de l'OCDE. BNPP AM s'engage auprès et/ou exclut les sociétés qui font l'objet de controverses graves, conformément à notre Politique de conduite responsable des entreprises (RBC).</p>
	<p>11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)</p>	<p>42 %⁴⁶</p>	<p>N/A</p>	<p>Couverture effective des données : Moyenne</p> <p>Pour cet indicateur, il y a des écarts importants entre les fournisseurs en raison de différentes interprétations de ce PAI. Certains fournisseurs signalent très peu d'émetteurs comme non conformes à ce PAI, tandis que d'autres signalent presque tous comme non conformes. Les fournisseurs de données faisant état de chiffres faibles s'appuient généralement sur l'existence de toute politique visant à répondre aux Principes du PMNU ou aux directives de l'OCDE, et non sur des politiques visant à répondre à tous les Principes du PMNU (et aux mécanismes de règlement des griefs).</p> <p>Le reporting sur le marché de cette valeur pourrait changer de manière significative dans les deux sens sur la base des futures précisions apportées par les régulateurs qui pourraient être apportées. En attendant, nous ne communiquerons ce chiffre qu'au niveau de l'ensemble de l'entité et nous nous appuierons sur une interprétation plus conservatrice de ce PAI.</p> <p>L'évaluation effectuée est fondée sur tous les Principes du PMNU et les directives de l'OCDE, y compris les normes environnementales.</p> <p>A noter que nous n'avons pas « refundu » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p>	<p>Notre méthodologie propriétaire de notation ESG inclut plusieurs indicateurs de politique et de programmes liés aux Principes PMNU et aux directives des EMN de l'OCDE.</p> <p>En outre, nous nous efforçons de dialoguer avec entreprises exposées au risque de violation d'un ou plusieurs Principes du PMNU ou EMN de l'OCDE. BNPP AM dialogue avec et/ou exclut les sociétés qui font l'objet de controverses graves, conformément à notre Politique de conduite responsable des entreprises (RBC).</p>

45. Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de : 0,07 %.

46. Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de : 67 %.



INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	5 %		<p>Couverture effective des données : Faible</p> <p>La plupart des entreprises ne publient pas toujours ces informations. Certains fournisseurs s'efforcent de communiquer les chiffres communiqués par des entreprises qui ne sont pas fondés sur la définition exacte de la réglementation, ce qui pourrait aboutir à des incohérences dans les données.</p> <p>D'autres augmentent la couverture de cet indicateur en s'appuyant sur les chiffres fournis par les succursales locales des entreprises internationales et ne représentent donc pas fidèlement l'empreinte mondiale de l'entreprise et son impact sur cet indicateur.</p> <p>BNPP AM a décidé de s'appuyer sur les chiffres publiés qui sont strictement cohérents avec la définition réglementaire et de ne pas utiliser de valeurs de substitution.</p>	<p>Notre méthodologie de notation ESG propriétaire n'inclut pas encore d'indicateur directement lié à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en raison des inquiétudes liées à la couverture des données, mais comprend un indicateur de substitution lié à la qualité des programmes de diversité d'une entreprise.</p> <p>Nous visons à publier une feuille de route sur les thèmes égalité et croissance inclusive dès fin 2023. Cette feuille de route tracera la voie à suivre pour examiner les sujets tels que l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et la diversité au sein des conseils d'administration.</p>
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39 %	N/A	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>Les données sous-jacentes sont collectées directement auprès des entreprises (par notre fournisseur de données).</p>	<p>Ces critères sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG et nous avons des objectifs de diversité des genres au sein du conseil d'administration que nous annonçons chaque année aux entreprises (dans le cadre de notre activité d'actionnariat responsable).</p> <p>Nous pouvons nous abstenir ou voter contre un candidat au conseil si le candidat n'est pas une femme et : Moins de 35 % des administrateurs sont des femmes (pour l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud) ou moins de 20 % des administrateurs sont des femmes (pour les autres marchés). En 2025, nous avons pour objectif d'appliquer un seuil de 40 % de femmes au conseil d'administration. Voir notre politique de vote pour plus de détails.</p>
14. Exposition à des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0 %	N/A	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>L'identification des sociétés impliquées dans des armes controversées a été réalisée sur la base de recherches effectuées par le fournisseur de données et de preuves d'activité et d'implication dans les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les armes biologiques et chimiques.</p>	<p>Conformément à notre politique RBC, nous ne souhaitons pas investir dans des sociétés impliquées dans la fabrication, le commerce ou le stockage d'« armes controversées », ou dans toute autre activité impliquant des armes controversées. Il s'agit notamment des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel terrestres, des armes chimiques et biologiques et des armes nucléaires/à l'uranium appauvri.</p> <p>La plupart de ces armes sont couvertes par des conventions internationales et les investissements sont déjà interdits dans certaines juridictions. Nous continuerons à respecter ce principe dans notre gamme de produits (fonds ouverts et mandats). Pour les mandats, ces principes seront appliqués nonobstant l'adhésion du client à la politique de BNPP AM RBC.</p>
	Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	2,7 % (relatif)	NA		



INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
ENVIRONNEMENT	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalent CO ₂ par millions d'euros du produit intérieur brut	19 tCO ₂ e/m €	N/A	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>Pour les Scope 1 & 2, BNPP AM a décidé d'utiliser un ensemble de données qui combine les rapports au niveau des pays provenant de sources multiples avec des modèles d'estimation qui permettent de garantir que les données sont disponibles pour tous les pays sur une année donnée.</p> <p>Il a également été décidé d'inclure des estimations des émissions liées à Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et de la Forêts (UTCATF), ce qui conduit globalement à des chiffres plus élevés. Cependant, les données Scope 3 ne sont disponibles que jusqu'en 2018, ce qui est inconsistant avec la disponibilité des données Scope 1 et 2 qui couvrent 2019 et, par conséquent, le Scope 3 n'est pas inclus dans les chiffres publiés.</p>	<p>Notre système de notation ESG propriétaire pour les émetteurs souverains évalue l'engagement des pays à réduire leurs émissions de GES pour se conformer à l'objectif de 2° C de l'Accord de Paris, au regard de leurs contributions nationales déterminées, et analyse les politiques des pays adoptées pour lutter contre le changement climatique.</p> <p>Dans le cadre de notre politique d'engagement, nous cibons les États par le biais de nos initiatives d'engagement et plus particulièrement autour des émissions obligatoires thématiques, car les obligations souveraines dont l'utilisation du produit est liée au climat peuvent contribuer à réduire l'empreinte carbone des pays et à augmenter les émissions évitées.</p>
SOCIAL	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	3 (absolu)	N/A	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>La définition de ce qui constitue une « violation sociale » telle que mentionnée dans le présent PAI n'est pas décrite de manière explicite dans le règlement.</p> <p>D'autres cadres tels que le Label Towards Sustainability existent mais sont plus prescriptifs.</p> <p>L'identification des pays sujets à des violations sociales a été réalisée sur la base de recherches effectuées par le fournisseur de données et l'identification de controverses pertinentes liées à des sujets sociaux. Les sujets sociaux examinés sont les suivants : Conflit civil, répression étatique, conflit transnational, criminalité violente, droits du travail, discrimination.</p>	<p>Plusieurs indicateurs liés à des violations sociales sont intégrés dans notre système de notation ESG des états, dont : Droit du travail et protection sociale, contrôle de la corruption, vie démocratique, sécurité.</p> <p>En outre, les pays doivent être considérés comme des émetteurs souverains investissables pour certains de nos fonds responsable, tels que ceux labellisés Towards Sustainability Quality Standard et Verbandekonzept market practice.</p>





INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
COMBUSTIBLES FOSSILES	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	0 %	N/A	Couverture effective des données : Moyenne Un contrôle manuel est effectué sur la base des informations fournies par l'emprunteur ou le sponsor. Tout actif utilisé pour extraire, transporter ou fabriquer des combustibles fossiles est considéré comme exposé.	Ces critères sont intégrés dans le processus d'évaluation qualitative ESG dédié à la dette privée dans l'immobilier commercial.
COMBUSTIBLES FOSSILES EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	N/A	N/A	Le processus permettant la production de ce PAI est en cours de mise en place en collaboration avec un fournisseur de données externe. Nous prévoyons la disponibilité de ces données d'ici fin 2023 pour les nouveaux investissements. Les investissements passés ne seront pas couverts	Ces critères sont intégrés dans le processus d'évaluation qualitative ESG dédié à la dette privée dans l'immobilier commercial
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	18. Émissions de GES	Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalent CO ₂	53 072 tCO ₂ e	N/A	Couverture effective des données : Moyenne Si la publication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur l'empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations. C'est encore plus problématique pour les émissions de GES Scope 3. BNPP AM s'appuie sur des données estimées fournies par un fournisseur de données pour les actifs immobiliers. La définition de la valeur d'entreprise ne s'applique pas aux actifs immobiliers. Par conséquent, l'équipe d'investissement s'est appuyée sur la définition suivante pour calculer la Valeur d'entreprise en tant que Capitaux propres + Dette lorsque : Actions : - Capitalisation boursière (si la société est cotée en bourse) - Prix de vente connu des actions (si disponible), ou - Valeur d'entreprise connue (si disponible), ou - Multiples de transaction (PER, EV/EBITDA, EV/EBIT, etc.) basés sur des transactions de M & A récentes comparables - Si aucune des données ci-dessus n'est disponible, la valeur comptable des capitaux propres doit être prise en compte Dette : L'équipe d'investissement utilisera la dette en circulation et les engagements non tirés	Ces critères sont intégrés dans le processus d'évaluation qualitative ESG dédié à la dette privée dans l'immobilier commercial
CONSOMMATION D'ÉNERGIE	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré	0,00022 GWh/m ²		Couverture effective des données : Moyenne BNPP AM collecte les données relatives à la consommation d'énergie en GWh des actifs immobiliers détenus au mètre carré à partir des données déclarées des emprunteurs et si les données ne sont pas disponibles, des estimations sont utilisées à la place. Un investissement donné peut être composé de plusieurs bâtiments avec des consommations énergétiques différentes. Au niveau de chaque investissement, les consommations d'énergie sont pondérées par mètre carré. Veuillez noter que les données sont collectées au moment de l'investissement pour chaque actif et que les données ne sont pas recalculées puisque nous investissons par le biais de dettes privées et que nous n'avons pas accès à l'information après l'analyse vérificative initiale	Ces critères sont intégrés dans le processus d'évaluation qualitative ESG dédié à la dette privée dans l'immobilier commercial



AUTRES INDICATEURS CONCERNANT LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
ÉMISSIONS	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiative pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiative pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	54 % ⁴⁷	N/A	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>La définition réglementaire de ce PAI soulève quelques questions sur la signification de « visant à s'aligner sur l'accord de Paris » et « initiative de réduction des émissions de carbone ».</p> <p>BNPP AM a adopté une approche conservatrice en ne considérant que les entreprises ayant des objectifs alignés sur l'accord de Paris (< = 20C). A noter que nous n'avons pas « refondu » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p>	Grâce à notre feuille de route « Net Zero », notre objectif est d'avoir 60 % de nos investissements dans des entreprises ayant atteint la neutralité carbone, aligné ou en cours d'alignement avec « Net Zero » (NZ : AAA) d'ici 2030.
QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) exprimée en %	2,1 % ⁴⁸	N/A	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>L'identification des entreprises qui n'ont pas de code de conduite pour les fournisseurs a été obtenue sur la base des recherches effectuées par le fournisseur de données et de l'identification de preuves pertinentes.</p> <p>A noter que nous n'avons pas « refondu » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p>	<p>Notre méthodologie de notation ESG comprend un indicateur lié à l'évaluation du périmètre des normes sociales des fournisseurs.</p> <p>De plus, notre intégration ESG, notre engagement et nos politiques de RBC abordent indirectement cette mesure.</p>
DROITS DE L'HOMME	9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme exprimée en %	3,1 % ⁴⁹	N/A	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>L'identification des entreprises n'ayant pas de politique en matière de droits de l'Homme a été réalisée sur la base des recherches effectuées par le fournisseur de données et de l'identification de preuves pertinentes.</p> <p>A noter que nous n'avons pas « refondu » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p>	<p>Nous évaluons cet indicateur dans notre méthodologie de notation ESG par le biais de notre indicateur de politique en matière de droits de l'Homme.</p> <p>De plus, notre intégration ESG, notre politique d'engagement et nos politiques de RBC abordent indirectement cette mesure.</p>

47. Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de : 59 %.

48. Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de : 2,4 %.

49. Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de : 4,0 %.



L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

1) Cadre stratégique de BNPP AM pour faire face aux principales incidences négatives

Notre cadre stratégique traite les principales incidences négatives (PAI) notamment dans trois documents :

- 1) [Notre Politique de conduite responsable des entreprises \(RBC\)](#), qui identifie les secteurs d'exclusion et les comportements qui présentent un risque élevé d'incidences négatives en violation des normes internationales;
- 2) [Nos lignes directrices d'intégration des critères ESG](#), qui aident nos équipes d'investissement à identifier les critères ESG et les risques qui y sont associés, y compris ceux liés aux PAI; et
- 3) Notre [Politique de vote et d'engagement](#) et [notre Politique de gouvernance et de vote](#), qui définissent la façon dont nous exerçons nos droits de vote en tant que gestionnaire responsable et interagissons avec les émetteurs.

Notre approche de la durabilité s'inscrit dans un cadre de gouvernance à l'échelle de l'entreprise. Ce cadre a pour but de garantir que nos politiques et pratiques en matière de durabilité sont intégrées et mises en œuvre de manière appropriée dans l'ensemble de nos activités, et que toute nouvelle initiative est bien conçue, correctement structurée et mise en œuvre efficacement. Plusieurs comités sont en place pour encadrer nous différente politique :

- Comité exécutif de BNPP AM : Supervision stratégique de notre approche en matière de durabilité
- Le Comité de Durabilité (le « Sustainability Committee ») de BNPP AM – Supervision et validation de la mise en œuvre de notre approche en matière de durabilité.
- Le Comité d'Investissement de BNPP AM - Validation des méthodologies de durabilité applicable à nos investissements et supervision de l'intégration ESG dans nos stratégies d'investissement.
- Le Comité de vote et d'engagement de BNPP AM – Supervision de la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement.

a. Politique de conduite responsable des entreprises (RBC)

Notre politique RBC a été approuvée pour la dernière fois en décembre 2022, par le comité de durabilité de BNPP AM. Elle fournit des orientations sectorielles pour identifier et hiérarchiser les incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la géographie dans laquelle ces activités économiques ont lieu. Ces politiques établissent des critères pour l'exclusion de certains types d'activités qui présentent un risque inacceptable pour la société ou l'environnement, telles que la production de tabac ou de charbon thermique, ainsi que des critères d'évaluation d'autres activités, telles que la production d'huile de palme, qui ne sont pas strictement exclues mais nécessitent un examen plus approfondi. Ils identifient les domaines généraux dans lesquels le risque d'incidences négatives est plus important et nous aident donc à évaluer les entreprises détenues opérant dans ces secteurs en fonction de critères prédéfinis.

Notre politique de RBC établit également un cadre commun pour les investissements et les activités économiques grâce à la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU). Étant donné que le Pacte mondial établit des principes généraux et ambitieux, une approche fondée sur le risque est adoptée au niveau de l'émetteur pour évaluer les violations potentielles des normes internationales sur la base des données disponibles. Cette analyse peut entraîner l'exclusion d'une société de nos portefeuilles gérés activement, ou elle peut conduire à un engagement direct avec l'émetteur pour obtenir plus d'informations ou tenter de changer le comportement de la société.



b. Lignes directrices d'intégration des critères ESG

Après l'application de la Politique RBC, nos lignes directrices sur l'intégration des facteurs ESG entrent en vigueur, dans lesquelles nous formulons une série d'engagements importants pour notre analyse des PAI :

- L'analyse ESG des entités se concentre sur les facteurs jugés matériels pour le secteur concerné par le Sustainability Centre, avec la contribution des équipes d'investissement.
- Nous éviterons généralement d'investir dans une entité publique sans analyse ESG, un processus d'analyse ESG qualitative est disponible. Nous maintenons des seuils de couverture minimum de notation ESG pour les fonds (le cas échéant, 90 % pour les marchés développés et 75 % pour les marchés émergents, les moyennes et petites capitalisations et les titres à haut rendement). Nous effectuons une analyse ESG qualitative en l'absence d'une notation ESG quantitative. Nous éviterons d'investir dans une entité privée sans effectuer de due diligence ESG (qui pourrait inclure une analyse qualitative ou la réception d'un questionnaire ESG dûment complété).
- Notre objectif est de détenir des portefeuilles ayant une notation ESG supérieure et une empreinte carbone inférieure à celles de leur indice de référence respectif (investi) (cette règle est également appelée « meilleur que l'indice de référence » ou « règle BTB »).

Nous mettons en œuvre nos lignes directrices d'intégration ESG principalement en fournissant à nos équipes d'investissement une notation ESG des émetteurs. Notre [cadre de notation ESG propriétaire](#) comprend la prise en compte de plusieurs indicateurs PAI et PAI-adjacents. Les équipes de gestion des risques monitorent les portefeuilles qui appliquent la RBC et le passage d'ordre pour tout investissement dans des titres exclus est bloqué par notre outil de passage des ordres. Les équipes de gestion des risques monitorent également les portefeuilles qui appliquent les lignes directrices d'intégration ESG et surveille également la conformité aux engagements des portefeuilles. En outre, les fonds des articles 8 et 9 domiciliés en Europe appliquent nos critères d'intégration ESG, à l'exception des fonds indiciels, des ETF et des fonds suivant une approche systématique pour lesquels l'intégration des pratiques de durabilité est définie par la construction de l'indice.

c. Politique de conduite responsable des entreprises (RBC)

Notre [Politique de vote et d'engagement](#) publiée en 2023 a été approuvée par le comité de vote et d'engagement en décembre 2022. Notre [Politique de gouvernance et de vote](#) publiée en 2023 a été approuvée en mars 2023 par le comité de vote et d'engagement et le conseil d'administration de BNPP AM France. Elles décrivent ce que nous attendons des sociétés et la façon dont nous nous acquittons de nos responsabilités en tant qu'actionnaire. Nous nous engageons à être un « créateur d'avenir », en utilisant nos investissements et notre dialogue avec les entreprises et les décideurs politiques pour plaider en faveur d'une économie à bas carbone, durable sur le plan environnemental et inclusive. La responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques incombe à l'équipe de vote et d'engagement du Sustainability Centre. L'équipe publie chaque année plusieurs rapports sur ces activités.

Plus de détails sur notre politique de vote et d'engagement sont disponible dans la Partie I dans les sections D.1 et D.2.



Notre cadre stratégique pour traiter les PAI basé sur notre politique RBC, "Better Than Benchmark"⁵⁰ (ou équivalent) sur la notation ESG avec une couverture et un engagement minimaux est appliqué à la plupart de nos fonds visés aux articles 8 et 9, à l'exception de cas spécifiques en raison de la dépendance de la stratégie vis-à-vis d'acteurs externes (par exemple, les ETFs qui dépendent d'indices externes, ou les fonds de fonds qui dépendent de fonds externes). Pour plus de détails sur les PAI pris en compte par nos politiques RBC, d'intégration ESG et de vote et d'engagement, veuillez consulter notre [déclaration SFDR](#).

2) Identification et évaluation des principales incidences négatives

a. Sources de données

Notre analyse et nos résultats de recherche ESG sont indépendants et reposent sur une grande variété de sources qui ne se limitent pas aux fournisseurs de données ESG. Il s'agit notamment des connaissances que nous acquérons en participant à divers forums et communautés d'investissement, de nos relations avec les établissements universitaires et des informations en provenance de la société civile (une liste des initiatives auxquelles nous participons est disponible en annexe). En ce qui concerne les fournisseurs de données de marché, nous les sélectionnons à l'aide d'un processus de diligence spécifique en deux étapes. Notre groupe de recherche quantitative commence par analyser les ensembles de données des fournisseurs, ce qui comprend l'examen de la couverture des données et de leur qualité, ainsi qu'un examen statistique des méthodologies d'estimation, entre autres. Parallèlement, le Sustainability Centre procède à un examen qualitatif des méthodologies utilisées et de la pertinence des critères de sélection.

Notre équipe des données de marché supervise la gouvernance liée à la relation avec les différents fournisseurs, dans le cadre de ce processus, nous effectuons également un examen annuel de nos contrats.

Nos prestataires externes spécialisés sont définis dans la Partie I (section B.1.b) de ce rapport.

b. Lorsque l'information est difficilement accessible

Pour seulement quelques PAI, nous disposons déjà de données facilement accessibles grâce à notre recherche ESG existante. Par conséquent, nous avons lancé un projet complet de recherche et de sélection de données afin d'évaluer les solutions de données PAI de différents fournisseurs. Dans le cas où le niveau de divulgation de certains PAI est très faible, nous avons pris en compte les données estimées des fournisseurs de données. Notre priorité a été de nous fier uniquement aux données reportées. Toutefois, dans un nombre de cas très limité où nous avons jugé que la qualité des données était suffisante, nous nous sommes fiés à des estimations.

En outre, nous avons collaboré avec certains fournisseurs de données pour améliorer la qualité des données pour certains PAI.

Grâce à notre processus rigoureux de sélection des fournisseurs de données et à l'analyse et la recherche ESG, nous nous efforçons d'assurer le meilleur niveau de qualité des données pour évaluer les PAI. Les limites liées aux données quantitatives sont détaillées dans la colonne « explication » du tableau ci-dessus.

Notre déclaration SFDR explore plus en détail la façon dont nous considérons les PAI d'un point de vue qualitatif. En particulier, elle décrit comment les différents piliers de notre approche de la durabilité (c'est-à-dire l'intégration ESG, la gérance, la conduite responsable des entreprises, la perspective prospective et les solutions d'investissement pour la durabilité) contribuent à la prise en compte des PAI.

50. Mieux que l'indice.



En plus du reporting quantitatif des PAI au niveau de BNPP AM France divulgué dans ce document, nous choisissons également de divulguer au niveau du fonds les valeurs quantitatives de certains PAI, en fonction de la couverture de données que nous atteignons pour chaque fonds. Bien que nos méthodes de calcul soient cohérentes pour chaque PAI entre notre rapport d'entité et nos modèles ESG européens (EET)⁵¹ au niveau des fonds, dans certains cas, nous présentons des données dans ce rapport au niveau de l'entité qui ne sont pas présentées dans les EET. La raison de cet écart est principalement liée aux problèmes de couverture effective des données au niveau des fonds. Plus précisément, nous appliquons une règle au niveau du fonds qui n'autorise la déclaration PAI pour un fonds que si la couverture effective des données est supérieure à 50 % pour l'indicateur et que les actifs éligibles du fonds sont supérieurs à 5 %.

M. Politique d'engagement

Nous nous concentrons sur les questions matérielles d'un point de vue financier et qui présentent des risques majeurs pour la société ou l'environnement, conformément à nos obligations en vertu des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et de l'ensemble des traités et lois internationaux qui sous-tendent les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Il est également conforme à notre responsabilité fiduciaire de faire notre possible pour atténuer les risques systémiques qui ont une incidence sur nos clients et les opportunités d'investissement futures, tels que le changement climatique, la perte de biodiversité et les inégalités. Ces risques systémiques sont souvent au centre de nos campagnes thématiques de dialogue sur le long terme. Voir notre [GSS](#), qui détaille les thématiques qui, selon nous, sont des conditions nécessaires à un système économique durable : la transition Énergétique, la durabilité Environnementale et l'Égalité et la croissance inclusive, les « 3E ».

Comme mentionné ci-dessus, nos activités de vote et d'engagement contribuent à la prise en compte des différents PAI. Grâce à notre engagement et notre vote, nous abordons des sujets liés aux 14 PAI d'entreprise obligatoires (à l'exception du PAI 12), aux 3 PAI d'entreprise volontaires que nous avons sélectionnés, ainsi qu'aux 2 PAI souverains. Par exemple, pour les PAI 1, 2, 3, dans le cadre de notre adhésion à l'initiative Climate Action 100+ (CA 100+), nous avons plaidé en faveur d'un alignement du lobbying climatique des entreprises avec l'Accord de Paris. Nous dialoguons avec les sociétés de nos portefeuilles d'investissement et évaluons le potentiel de notre collaboration avec elles afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs ambitions de décarbonation. Nous considérons également les sujets couverts par les PAI 1, 2, 3 à travers nos votes sur les résolutions climatiques et environnementales (émanant des actionnaires ou de la direction) mais aussi en appliquant des considérations climatiques et environnementales à d'autres points clés de l'ordre du jour (cf. Section 3.6.1 « L'application des considérations ESG aux résolutions de la direction » de notre Politique de vote). Par exemple, nous nous opposons aux résolutions de la direction au sein des entreprises qui ne rendent pas correctement compte de leur empreinte carbone, et nous soutenons par ailleurs les résolutions des actionnaires lorsqu'elles correspondent à nos attentes ESG. Plus de détails pour chacun des autres PAI peuvent être trouvés dans l'annexe de notre [déclaration SFDR](#).

51. L'EET est une initiative développée par FinDatEx qui vise à échanger des données ESG lisibles par machine en relation avec des produits financiers afin de permettre aux distributeurs et aux intermédiaires de répondre à leurs propres exigences en vertu de SFDR et MiFID2.



Notre approche du vote et de l'engagement repose sur les stratégies d'engagement suivantes :

- (i) engagement lié à la gouvernance d'entreprise et au vote ;
- ii) engagement thématique, en mettant l'accent sur les « 3E » ;
- (iii) engagement lié à la performance ESG.

Elle contient des mesures d'escalade dans les cas où l'engagement produit des progrès insuffisants. En effet, le dialogue investisseur-émetteur constitue la base d'une bonne gouvernance, permettant d'établir des relations de confiance au fil du temps et des discussions constructives. Cependant, il y a des cas où des mesures plus fermes sont nécessaires pour encourager une entreprise à discuter de nos préoccupations. Dans de telles situations, nous pouvons, entre autres, faire des déclarations publiques, proposer des résolutions d'actionnaires, convoquer une assemblée générale extraordinaire ou intervenir conjointement avec d'autres institutions. En dernier recours, nous pouvons nous désinvestir des entités qui ne répondent pas favorablement à notre effort de dialogue ou qui ne montrent aucun signe de transition future vers des pratiques plus durables. Ces décisions sont prises au cas par cas, afin de s'assurer que nos préoccupations ont été correctement entendues et traitées. Notre stratégie de dépôt de résolutions d'actionnaire est approuvée par le comité Stewardship une fois par an, ainsi que chaque décision de dépôt de résolutions d'actionnaires.

Chaque année, nous surveillons la performance des émetteurs liés aux sujets couverts par les différents PAI et en tenons compte lorsque nous examinons nos priorités d'engagement et nos décisions de vote. À titre d'exemple, sur le PAI 1, nous surveillons la divulgation des émissions de gaz à effet de serre (GES) par les sociétés cotées en bourse et appliquons des votes de sanction sur des résolutions clés (quitus des membres du conseil d'administration et de la direction / réélections des administrateurs / états financiers) lors de leurs assemblées générales lorsqu'elles ne divulguent pas leurs émissions absolues de GES de manière appropriée. Du côté du dialogue, nous tenons compte des émissions de GES et des cibles de réduction connexes, et nous accordons la priorité au dialogue avec les entreprises identifiées comme les plus émettrices de GES au monde dans le cadre de l'indice de référence « Net Zero Company Benchmark ». Notre dialogue se concentre sur l'alignement de leur stratégie climatique avec l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard, soutenue par des stratégies de décarbonation et des objectifs intermédiaires crédibles, conformément aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius. Les mesures d'escalade prises au cas par cas sont basées sur le suivi de la performance des entreprises d'une année à l'autre, y compris les votes d'opposition sur les résolutions-clés des assemblées générales, les déclarations publiques et le dépôt des résolutions d'actionnaires. Veuillez consulter notre [déclaration SFDR](#) pour plus de détails.

N. Références aux normes internationales

Notre cadre stratégique traite les principales incidences négatives (PAI) notamment dans trois documents :

- BNPP AM reconnaît que, dans de nombreuses situations, adresser les principales incidences négatives sur la société et l'environnement nécessite un effort collectif. Nous reconnaissons également que nous pouvons être beaucoup plus efficaces lorsque nous travaillons avec d'autres investisseurs/institutions, et que nous pouvons bénéficier de partenariats avec des organisations dédiées à l'analyse, à la recherche ou au plaidoyer sur des questions ESG spécifiques.
- BNPP AM est signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers et nous avons pour objectif d'aligner notre portefeuille avec les objectifs de l'accord de Paris. Cet engagement souligne notre traitement des PAI 1 à 6. En ce qui concerne l'accent mis sur la durabilité environnementale des PAI 7 à 9, notre volonté de les examiner et de les aborder est souligné par l'Initiative Nature Action 100 annoncée par la COP 15 dont nous sommes membres et le Groupe de travail (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) dont nous sommes membre adjoint.



- La Politique RBC mentionnée dans notre « Cadre stratégique pour faire face aux incidences négatives » (défini dans la section L.1.), illustre un certain nombre de normes internationales auxquelles BNPP AM adhère et qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs. En particulier, les PAI numéros 4, 10 et 11 sont au moins partiellement pris en compte et traités par notre politique RBC qui évalue l'exposition des entreprises au charbon, au pétrole et au gaz, ainsi que les violations des Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et du Pacte mondial des Nations Unies. Enfin, il existe de nombreuses conventions sur les armes controversées auxquelles nous adhérons et qui nous aident à évaluer et à traiter le PAI 14.

Au-delà des normes et des groupes mentionnés ci-dessus, BNPP AM est active dans un certain nombre de groupes industriels et d'initiatives d'engagement collaboratif, comme indiqué dans notre [Politique d'engagement et de vote](#) ainsi que dans notre [rapport de durabilité annuel](#). Il s'agit, sans toutefois s'y limiter, des Principes pour l'investissement responsable (PRI), de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC), de Climate Action 100+, du Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et de la Global Network Initiative. La liste complète de nos initiatives est disponible en annexes.

Les détails concernant la méthodologie et les données utilisées pour évaluer les différents PAI (et donc le respect des normes internationales et l'alignement sur l'Accord de Paris) peuvent être trouvés dans la section ci-dessus et dans notre déclaration SFDR disponible sur notre [site internet](#) et dans notre [déclaration SFDR](#).

O. Comparaison historique

Aucune comparaison historique n'est encore disponible puisqu'il s'agit de notre première année de rapport.





ANNEXES



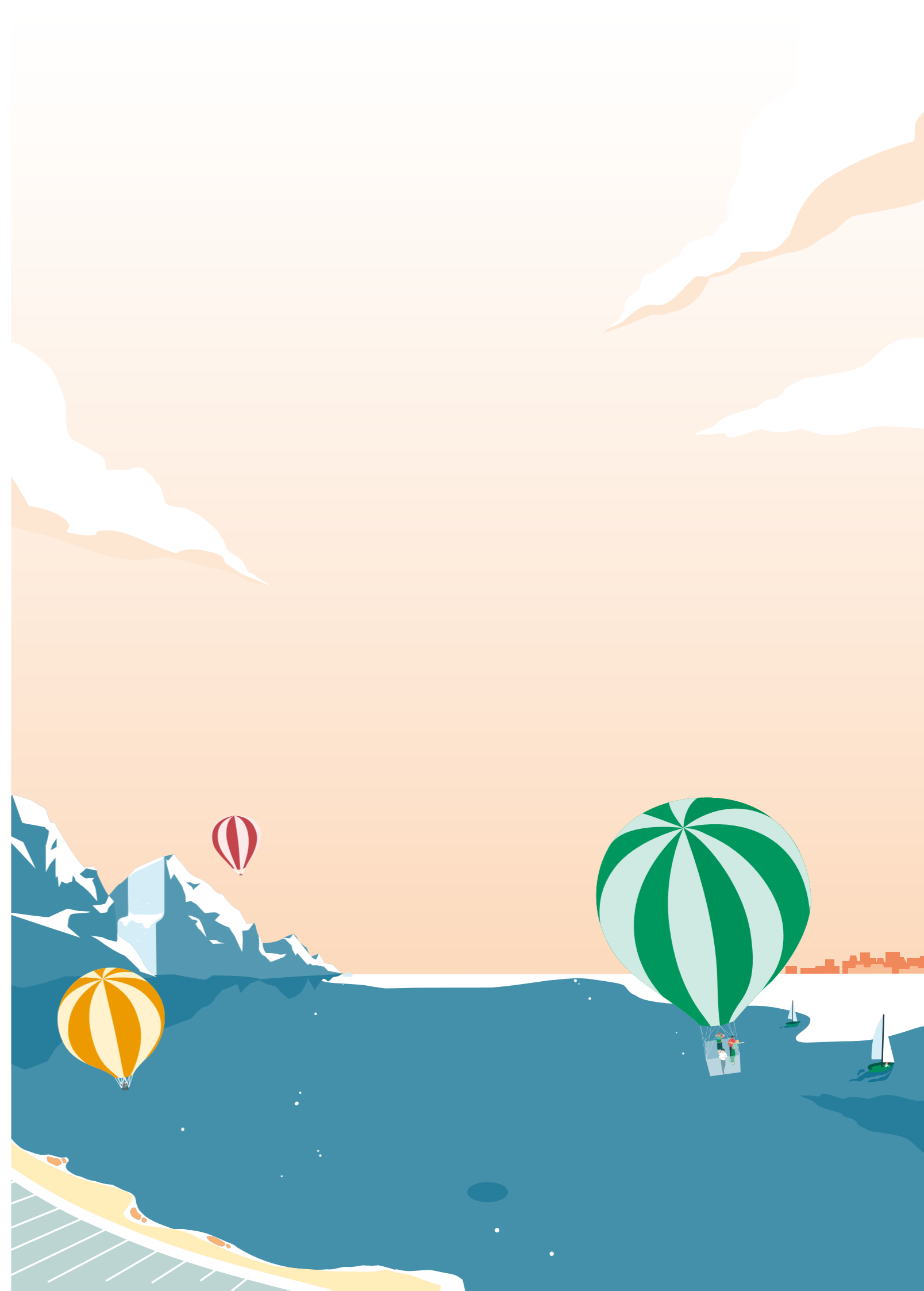
Participation à d'autres initiatives de place

Nous collaborons avec les pouvoirs publics, les régulateurs et d'autres acteurs du marché dans le cadre de diverses initiatives pour harmoniser la réglementation et les politiques liées au fonctionnement des marchés financiers, à la gouvernance d'entreprise et à d'autres sujets liés aux « 3E ». Nous sommes engagés depuis longtemps et avec succès pour faire avancer les politiques publiques et faire progresser nos objectifs en matière de développement durable. Nous préconisons à la fois de renforcer l'intégration ESG au sein du secteur financier et, de façon plus générale, d'améliorer la réglementation liée au développement durable sur les marchés dans lesquels nous investissons. Nous mobilisons activement les pouvoirs publics, contribuant à façonner les marchés dans lesquels nous investissons et les règles qui guident et régissent le comportement des entreprises. Les politiques publiques peuvent nuire à la capacité des investisseurs à long terme de générer des rendements durables et de créer de la valeur. Elles peuvent également affecter la durabilité et la stabilité des marchés financiers, ainsi que les systèmes sociaux, environnementaux et économiques.

DÉCLARATIONS D'INVESTISSEURS QUE NOUS AVONS SIGNÉES AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES	DEPUIS	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	ÉGALITÉ ET CROISSANCE INCLUSIVE	AUTRES
Business Call for a UN Plastics Treaty	2021		X		
Financial Institution Statement ahead of the Convention on Biological Diversity COP15 (Ceres/Finance for Biodiversity Foundation)	2021		X		
Financial sector statement on biodiversity for COP15 (Investor Agenda)	2021 2022		X		
Global Investor Statement in Support of an Effective, Fair and Equitable Global Response to COVID-19 (Access to Medicine Index)	2021			X	
Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis (Investor Agenda)	2021	X			
Global Roadmap to 2050 for Food and Agriculture: Statement to FAO (FAIRR)	2022	X	X		
Global Standard on Responsible Climate Lobbying	2022	X			
Investor Position Statement on Corporate Net Zero Transition Plans (IIGCC)	2021	X			
Investor Statement (FAIRR)	2021		X		
Investor Statement in Support of the Maintenance and Expansion of the Bangladesh Accord	2021			X	
Statement of Support for Extended Producer Responsibility Schemes for Packaging (Ellen MacArthur Foundation)	2021		X		



ADHÉSIONS ET INITIATIVES AUXQUELLES NOUS PARTICIPONS	DEPUIS	TRANSITION ÉNERGETIQUE	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	ÉGALITÉ ET CROISSANCE INCLUSIVE	AUTRES
Align (European Commission, WCMC Europe, Capitals Coalition, Arcadis, ICF, UNEP-WCMC)	2021		X		
Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC)	2018	X			
Association Française de la gestion financière (AFG)	10+ years				X
CDP	2012	X	X		
Ceres	2019	X	X		
Climate Action 100+	2017	X			
Council of Institutional Investors (CII)	2018				X
Eumedion	2018				X
European Fund and Asset Management Association (EFAMA)	10+ years				X
Farm Animal Investment Risk and Return Initiative (FAIRR)	2021	X	X		
Forum pour l'investissement responsable (FIR)	10+ years				X
Global Network Initiative (GNI)	2018			X	
GNI Principles on Freedom of Expression and Privacy (GNI)	2018			X	
Green Bond Principles (International Capital Markets Association)	2017	X	X		
Hong Kong Principles of Responsible Ownership (Hong Kong Securities and Futures Commission)	2019				X
Inevitable Policy Response (IPR)	2021	X			
Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)	10+ years	X			
International Corporate Governance Network (ICGN)	10+ years				X
Investidores Pelo Clima (Brazil)	2022	X			
Investor Agenda (AIGCC, CDP, Ceres, IICC, IIGCC, UNPRI, UNEP-FI)	2018	X			
Malaysian Code for Institutional Investors (Securities Commission Malaysia)	2019				X
Montréal Carbon Pledge (PRI, UNEP-FI)	2015	X			
Nature Action 100	2022		X		
Net Zero Asset Managers initiative	2021	X			
New Plastics Economy Global Commitment (Ellen MacArthur Foundation, UNEP)	2018		X		
Operating Principles for Impact Management (International Finance Corporation)	2019	X	X	X	
Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF)	2021		X		
PRI Advance	2022			X	
Principles for Responsible Investment (PRI)	Founding member				X
SPOTT Palm oil, Timber, Pulp and Paper (Zoological Society of London)	2018		X		
Sustainable Trading	2022				X
Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	2017	X			
Tobacco-Free Finance Pledge (Tobacco-Free Portfolios)	2018			X	
Transition Pathway Initiative	2018	X			
UK Stewardship Code	2022				X
UN Environment Programme Finance Initiative (UNEP-FI)	10+ years	X	X		





Le présent document vise à satisfaire aux exigences de publication en vertu de l'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) qui impose aux sociétés de gestion de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Ce document est publié par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société par actions simplifiée ayant son siège social au 8, rue du Port 92000, Nanterre, France, RCS Paris 319 378 832, enregistrée auprès de l'«Autorité des marchés financiers» sous le numéro GP 96002.

Sauf indication contraire, tous les renseignements quantitatifs inclus dans ce document ne sont pas audités et sont fournis selon une méthodologie interne qui peut inclure des estimations.

Bien que ces informations soient considérées comme fiables et exactes, aucun des membres de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ou de ses filiales, administrateurs, dirigeants, employés, partenaires, membres ou actionnaires respectifs n'est responsable de leur exactitude ou de leur exhaustivité.

Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur des exigences réglementaires, une méthodologie interne, des hypothèses subjectives et des données chiffrées. Cette analyse et les conclusions qui en découlent sont l'expression d'une opinion fondée sur les données disponibles à une date précise. Ces informations sont donc subjectives et peuvent être modifiées à tout moment sans préavis si la société de gestion le juge nécessaire.

La société de gestion n'est pas tenue de mettre à jour ou de modifier les informations ou opinions contenues dans ce document, à moins que des modifications réglementaires obligatoires spécifiques ne soient publiées par la suite affectant la présente publication. Toutes les politiques mentionnées dans le présent document sont disponibles sur www.bnpparibas-am.com.

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : www.bnpparibas-am.com.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché important, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs /un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE peut décider de cesser la commercialisation des instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.

« L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien www.bnpparibas-am.com/en/sustainability

VIEWPOINT



**BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT**

**L'investisseur
durable d'un
monde qui change**